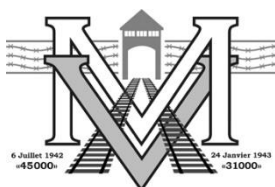


Les « 45000 » et les « 31000 » de l'Essonne



Mémoire Vive des convois
des «45000» et des «31000»
d'Auschwitz-Birkenau
affiliée à la FNDIRP,
la FMD et l'AFMD



Table des matières

Qui sont les 45000 et les 31000 d'Auschwitz-Birkenau	6
Charlotte DUDACH, née Delbo - 31601	9
Son engagement de jeunesse	9
De Paris à Buenos Aires	9
La Résistance	9
L'arrestation	9
L'exécution de Georges Dudach	10
De Romainville à Auschwitz	10
Ravensbrück	11
Le retour au théâtre de Jouvet	11
La Suisse et les premiers écrits	11
Le travail à l'ONU	11
Le travail auprès d'Henry Lefebvre	12
L'œuvre littéraire	12
L'affaire Pican-Cadras-Politzer	13
Source	13
Marguerite CORRINGER, née Helleringer - 31657	14
La jeunesse	14
L'engagement politique	14
La Résistance	14
L'arrestation	14
Romainville	15
L'exécution de Jean Corringer	15
Auschwitz	15
De Ravensbrück à Mauthausen	16
Le retour à la liberté	16
Mémoire de Jean et Marguerite Corringer	17
Sources :	17
Marcelle, dite "Paulette" GOURMELON - 31753	18
Une jeune fille dans la Résistance	18
L'arrestation	19
Romainville	19
Auschwitz	20
Pierre Benoît - Les cinq étudiants du Lycée Buffon	22
Sources :	24
Jean BACH - 46217	24
La Résistance	25

L'arrestation	25
Royallieu	25
Auschwitz.....	26
D'Auschwitz à Buchenwald.....	26
Sources :	27
Eugène BOCQUILLON - 45261	27
L'arrestation	28
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	29
Auschwitz.....	29
Sources :	30
Raoul BONNAMY - 45271	32
L'arrestation	32
La censure de l'administration du camp de Aincourt	33
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	33
Auschwitz.....	34
La mémoire de Raoul Bonnamy	34
Sources :	34
Margueritte Bonnamy - Ravensbrück 27067 - de la Résistance à la Déportation	35
Henri DUGRÈS - 45501	36
L'arrestation	36
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	37
Auschwitz.....	37
A la mémoire d'Henri Dugrès.....	38
Sources :	38
Léon DUTHUIN - (45518 ?)	39
L'arrestation	40
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	40
Auschwitz.....	40
Sources :	41
Isaac FEITLOWICZ – 46273	42
De Petrokow (Biélorussie) à Corbeil en Essonne	42
L'arrestation et l'internement au camp de Royallieu	42
Auschwitz.....	43
Sources :	43
Cyrus GENOU - (45587 ?)	44
L'arrestation	44
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	44
Auschwitz.....	45

La mémoire de Cyrus GENOU.....	45
Sources :.....	46
Roger LEVACHÉ - 45791	47
L'arrestation	47
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	48
La famille Levaché dans la Résistance	48
Auschwitz.....	48
Sources :.....	49
François MALARD - 45818	51
L'arrestation	51
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	52
Auschwitz.....	53
La mémoire de François MALARD	53
Sources :.....	53
Robert MORICCI - (45897 ?).....	55
L'arrestation	55
Auschwitz.....	56
Sources :.....	56
Paul NOYER - 45931	57
La clandestinité	57
L'arrestation dans le cadre de « l'affaire Catelas »	57
Auschwitz.....	58
Sources :.....	59
Emilie Noyer – Ravensbrück N° 42206.....	60
Marcel OUVRIER - (45943 ?).....	60
L'arrestation	61
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	61
Auschwitz.....	62
La mémoire de Marcel Ouvrier.....	62
Sources :.....	62
René PAILLOLE - 46254	63
L'arrestation	64
Auschwitz.....	64
La Mémoire de René PAILLOLE	64
Sources :.....	64
André ROUSSEAU - 46078	65
L'arrestation	65
Auschwitz.....	65

De Mauthausen au Kommando d'Ebensee	67
Sources :	67
Thomas SANCHEZ - (46095 ?).....	67
L'arrestation	68
Le camp de Royallieu	69
Auschwitz.....	69
Mémoire de Thomas SANCHEZ	69
Sources :	69
Auguste, Pierre, TAILLADE - 46124	70
L'arrestation	70
Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.....	71
Auschwitz.....	72
Sources :	73
Léon TARTASSE - 46130.....	74
L'arrestation	74
Du Fort Romainville au camp de Royallieu.....	75
Auschwitz.....	75
La mémoire de Léon TARTASSE	76
Sources :	76
Marcel VAISSE - 46165.....	77
L'arrestation	78
Du fort de Romainville au camp de Royallieu.....	78
Auschwitz.....	78
La mémoire de Marcel VAISSE.....	79
Sources :	79

Qui sont les 45000 et les 31000 d'Auschwitz-Birkenau

Les hommes et les femmes qui furent déportés dans ces deux convois sont de différentes générations, les plus anciens ont connu l'extrême violence de la première guerre mondiale, d'autres sont nés dans ces années de guerre et se sont engagés dans la vie active sociale et politique dans les années trente, les plus jeunes avaient à peine 16 ou 18 ans lors de leurs arrestation.

Pour la majorité d'entre eux, antifascistes, hommes et femmes à l'esprit rebelle, ils ont été des militants actifs du puissant mouvement social de 1936, ou – pour les plus jeunes – ont grandi dans ce contexte de luttes et d'espoir.

Avec la montée des fascismes en Europe et une tentative de coup de force de l'extrême droite, les années qui avaient précédé le Front populaire avaient été qualifiées par Léon Blum de « temps fasciste ». C'est contre cette menace qu'un grand mouvement populaire s'était organisé. Combattant l'exploitation, refusant la soumission, et haïssant la guerre, ils étaient animés par un idéal de fraternité et d'internationalisme, l'enthousiasme et l'espoir que leurs chants exprimaient : « L'internationale sera le genre humain », « Allons au-devant de la vie, allons au-devant du bonheur !.. » Pouvaient-ils imaginer que leur quête de bonheur, de fraternité les conduirait vers un lieu de haine, d'horreur, de mort ?

Engagés pour la plupart dans l'action politique, syndicale ou associative avant la guerre, leur entrée dans la résistance contre le régime de Vichy et l'occupant a été le prolongement et la traduction de leurs convictions.

Sous l'occupation, la police et l'administration françaises accentuent la répression engagée dès 1938 et légalisée en 1939, en internant militants et militantes en différents lieux, notamment des camps créés ou aménagés pour cet usage.

Contraints à la clandestinité dans un climat politique de revanche sociale, ils ont diffusé "sous le manteau" leur presse qui avait été interdite, distribué des tracts et organisé ou participé à diverses manifestations dénonçant l'occupant et la collaboration.

À partir de 1941, ces hommes et ces femmes se sont engagés dans des actions de sabotage et des attentats contre l'armée allemande.

Par mesure de représailles, l'occupant – avec l'aide de la police française – mit alors en place une politique d'otages, fusillant par dizaines des hommes maintenus en détention sans jugement. Ces exécutions sommaires ne mirent pas fin aux actes de résistance et eurent pour effet, au contraire, de développer une hostilité croissante dans la population. C'est pourquoi, Hitler et ses généraux ont eu l'idée de faire disparaître « dans la nuit et le brouillard » une partie des otages destinés jusque-là au peloton d'exécution : ils pensaient qu'une menace permanente pesant sur le sort d'un grand nombre de militants, dont personne ne saurait rien, paralyserait l'action patriotique de leurs compagnons et de leurs proches.

Ainsi, les convois du 6 juillet 1942 dit des « 45000 » et du 24 janvier 1943 dit des « 31000 », sont inséparables de ce grand tournant de la terrible année 1942 qui combine en France, la politique de représailles et *la solution finale*.

Devant la montée de la Résistance en France, l'ordre d'Hitler du 9 avril 1942 prévoit une augmentation des otages à fusiller ainsi que des déportations massives vers l'est des communistes, des juifs et des « Eléments asociaux ». Hitler conçoit ses mesures comme le moyen de renforcer le caractère dissuasif des exécutions d'otages pour représailles. De plus, pour Himmler, la machine de guerre allemande, a besoin d'un accroissement de main-d'œuvre, au moment de l'échec de la guerre éclairée devant Moscou et suite à la décision de soumettre toute l'économie allemande à la « guerre

totale ». Les dates-clés de la politique des otages de 1942, s'entrecroisent avec les dates de la mise en œuvre de la *solution finale* en France : juin, juillet, août, septembre. Un premier convoi de déportés juifs venus de France, est déjà arrivé à Auschwitz-Birkenau au mois de mars 1942.

Des détenus communistes, juifs et « asociaux » sont acheminés en grand nombre à partir de la fin avril et début mai au camp de Compiègne. L'ordre est donné de former un premier transport de 1000 prisonniers pour Auschwitz. Parallèlement, en lien avec les services d'Eichmann et d'Heydrich et sous couvert de politique de représailles, le début de la *solution finale* est mis en œuvre. La priorité en est donnée : le convoi de 1000 détenus juifs du 5 juin puis les convois du mois juin, tous pour Auschwitz. A Compiègne, les préparatifs de déportation de représailles s'achèvent également à la fin juin, une imbrication entre la politique de représailles et le début de la *solution finale*.

1175 hommes regroupés au camp de Royallieu à Compiègne (Oise) sont choisis avec soin pour être déportés dans le convoi du 6 juillet 1942, enregistré sous le code NN, pour *Nacht und Nebel*, afin de conserver le secret dont devait être entouré cette déportation. Plus de mille d'entre eux sont militants ou sympathisants communistes. À leurs côtés, se trouvaient également des personnalités non communistes qui avaient exprimé leur hostilité à l'occupation nazie et à la collaboration du gouvernement de Vichy et, sur une liste séparée, les 50 derniers otages juifs du secteur C de Compiègne.

Ils furent entassés dans des wagons à bestiaux pour être déporté vers une « destination inconnue » : Auschwitz-Birkenau, à la fois le plus grand complexe concentrationnaire et le principal centre d'extermination des juifs européens mis en place par les nazis

Concernant les convois de déportés juifs venant de France, les premières sélections sont faites à l'arrivée des convois du mois de juillet. Dès le mois d'août, les sélections sont systématiques. La grande rafle du Vel d'Hiv a abouti à l'arrestation de 12884 Juifs, hommes, femmes, enfants, internés dans le vélodrome d'hiver, les 16 et 17 juillet, avant d'être transférés à Drancy pour être déportés à Auschwitz.

Les fusillades des otages sont continues au cours de ces mois. Les fusillades massives reprennent au mois d'août : en représailles d'une action de la Résistance, les nazis exécutent 93 otages le 11 août 1942. A partir de septembre 1942, la *Sipo-SD* expérimente de nouvelles modalités de représailles, en choisissant de regrouper les exécutions de manière à frapper les esprits. Cette disposition motive l'avis d'Oberg du 19 septembre 1942, afin de prévenir toutes manifestations de la population pour commémorer le 150^{ème} anniversaire de la victoire de Valmy. Le 21 septembre, 116 otages sont fusillés au Mont Valérien et au camp de Souges. Nombre d'hommes fusillés sont les maris, les compagnons ou des parents de « 31000 ».

Par mille liens, le convoi du 24 janvier 1943 est à rattacher à cette décision du 19 septembre, bien que partant à l'orée de 43.

Ces femmes, généralement arrêtées dans l'année 1942, étaient pour la majorité, impliquées dans les mouvements et réseaux de résistance. Presque toutes furent internées au fort de Romainville

Le convoi du 24 janvier 1943 est composé non seulement des 230 femmes mais également de 1466 hommes qui partent dans le même train, mais eux pour le camp de *Sachsenhausen*. Nombre de ces hommes sont aussi parents de « 31000 » ou des compagnons des « 45000 ». La plus part des femmes de ce convoi, dit des « 31000 », sont déportées à Auschwitz-Birkenau sous le décret *Nacht und Nebel*.

Ces deux grands convois de déportés politiques sont les seuls partis de France avec Auschwitz-

Birkenau pour destination définitive. Les autres convois de la déportation de répression ont été en effet acheminés vers d'autres camps.

Les hommes et femmes de ces deux convois sont dénommés les « 45000 » et les « 31000 » à cause du matricule qui les désignait et qui fut tatoué sur leur avant-bras, comme pour la plupart des détenus enregistrés à Auschwitz.

Sur les 1175 hommes déportés le 6 juillet 1942, seulement 119 ont survécu. Sur les 230 femmes déportées le 24 janvier 1943, 49 sont rentrées.

Charlotte DUDACH, née Delbo - 31601

Son engagement de jeunesse

Charlotte Delbo est née le 10 août 1913, à **Vigneux-sur-Seine** (Seine-et-Oise), elle est l'aînée de quatre fils et son père est chef monteur. Après le baccalauréat, elle commence des études de philosophie et elle fréquente les cours d'Henry Lefebvre. En 1932, elle adhère à la Jeunesse communiste et deux ans après, elle fait la connaissance de Georges Dudach qui devient son mari. En 1937, pour un journal d'étudiants, elle interviewe Louis Juvet. Ses projets pour le futur basculent alors. Juvet admire son travail de réécriture et lui propose de devenir sa secrétaire. Peu de temps après leur rencontre, Charlotte Delbo travaille à l'Athénée (le théâtre de Juvet à Paris) avec pour tâche de suivre le metteur en scène et de retranscrire ses cours. Ce travail devient pour Charlotte une véritable école de pensée et de regard.

De Paris à Buenos Aires

Au moment de l'exode, l'Athénée ferme et Juvet quitte Paris pour le sud. Charlotte, dans un premier temps prend la route vers la Loire, mais, arrivée à Chateaurenard, elle décide de rentrer. Dans un Paris désert, Charlotte retrouve l'Athénée vide. Bientôt, elle en garantit la réouverture. Une fois que la vie reprend, les limites imposées à la troupe par les occupants deviennent insupportables à Juvet. L'attachement pour son travail et l'impossibilité de faire des compromis poussent Juvet à quitter Paris avec sa troupe. Avec Jeanne Mathieu, Charlotte fait toutes les démarches nécessaires pour un départ en Amérique latine et elle décide de rester à son poste, même si cela veut dire quitter son pays. C'est à Buenos Aires, un dimanche de septembre 1941, qu'elle apprend qu'André Woog, « un jeune architecte de nos amis, communiste », arrêté en avril pour propagande antinazie, a été guillotiné à Paris.

La Résistance

La décision est prise : Charlotte veut retourner en France, à côté des siens, de son mari et s'engager avec lui dans les rangs de la Résistance. Georges Dudach est alors membre du parti communiste, un des principaux dirigeants des Jeunesses communistes. Il dirige les Cahiers de la Jeunesse. Son engagement dans la Résistance a été immédiat : il fait partie du regroupement F.N. des Intellectuels. Il participe dès octobre 1940 à la création de la presse clandestine, à côté de Georges Politzer. Après un voyage en bateau où il n'y avait que trois passagères et en passant par Lisbonne, elle regagne la France le 15 novembre 1941. À Paris, elle vit dans la clandestinité avec son mari dans un studio loué sous un faux nom : il sort plusieurs fois par jour, elle reste à la maison pour mener son activité clandestine : « Il rapportait du travail : des textes à taper, des articles à mettre au net, à mettre en page ». Elle écoute la radio, Londres et Moscou.

L'arrestation

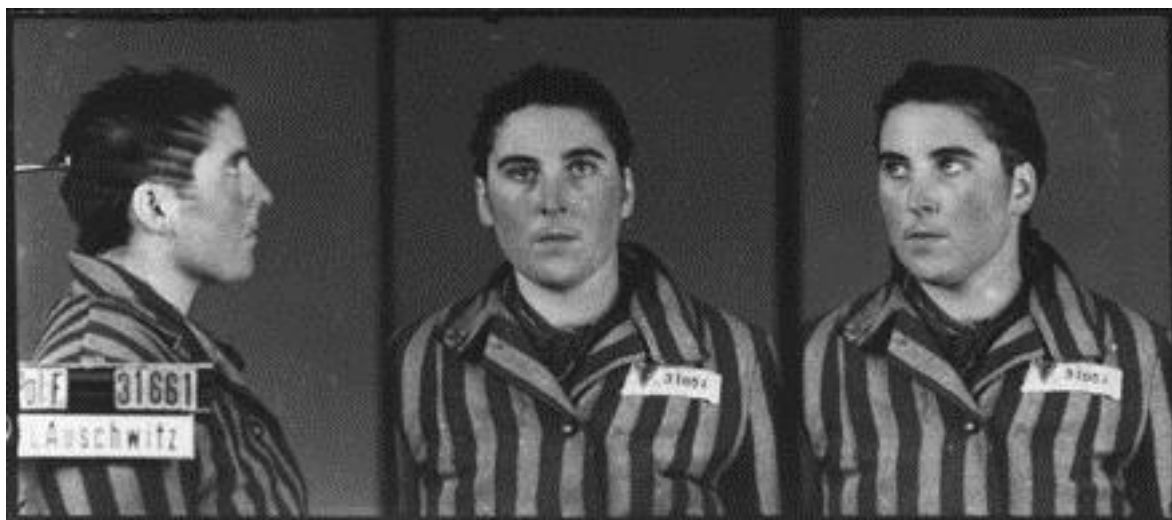
Le matériel occupe presque tout le plancher : documentation, clichés, un numéro, tout prêt pour l'imprimerie, des Lettres françaises, dont Jacques Decour est le rédacteur en chef (Daniel Decourdemanche, dit Jacques Decour, écrivain, professeur d'allemand, a été arrêté le 17 février 1942, fusillé au Mont-Valérien le 30 mai 1942). De fait, quand les cinq policiers des brigades spéciales font irruption dans leur studio le 2 mars 1942, à midi et demi, ils se jettent sur Georges Dudach à qui ils passent les menottes (**Dans le cadre de l'affaire Pican-Cadras- Politzer**).

Charlotte est alors préoccupée par l'hôte envoyé dans la salle de bains avant d'ouvrir. Quand l'un des policiers revient de la salle de bains en disant : "Il n'y a rien par ici", elle est soulagée. Le gars a sauté par la fenêtre et s'est réfugié dans l'appartement du dessous. Il s'appelle Pierre Villon, le futur mari de Marie-Claude Vaillant-Couturier.

L'exécution de Georges Dudach

Georges et Charlotte sont transférés à la Santé. Dudach est condamné à mort, comme Marcel Raymond Engros, Jacques Solomon, Jean Claude Bauer, Georges Politzer, Claude Abel Gaulué, André Pican, en répression à l'attentat de l'administrateur militaire Kuligk tué le 19 mai 1942. Georges a été fusillé le 23 mai 1942 au Mont-Valérien. Charlotte lui dit adieu ce matin-là à la Santé. Deux feldwebels l'emmènent près de lui. Il avait vingt-huit ans. Après la guerre, le parcours de résistant de Georges est reconnu officiellement par l'Organisme liquidateur des mouvements OS, FN, FTPF et Paul Eluard consacre à sa mémoire le poème Avis mis en musique par Elsa Barraine et publié en 1946 dans Regardes. Une plaque au nom de Georges Dudach a été apposée au 10, rue Sainte-Anastase, Paris 3e, à l'entrée de l'immeuble où le couple habitait (avant et après leur mariage ?). Une autre plaque est visible au 5, square Albin-Cachot, leur domicile entre le retour d'Espagne et l'entrée en clandestinité.

De Romainville à Auschwitz



Le 24 août 1942, Charlotte quitte la Santé pour Romainville où elle fait la connaissance de celles qui devaient partager son destin à Birkenau : Viva, Yvonne Blech, Yvonne Picard, Lulu, Cécile, Carmen, puis Madeleine Doiret, Poupette. À Auschwitz, Charlotte Delbo a le typhus mais ne va pas au Revier.

Pendant l'été 1943, Charlotte Delbo et neuf de ses camarades sont transférées au Kommando de Raisko, pour travailler à l'acclimatation du kok-saghyz (sorte de pissenlit). Cette plantation devait servir à la fabrication de la gomme dans laquelle aurait dû se spécialiser l'usine de la Buna, mais qui néanmoins n'en produira jamais un kilogramme. L'usine est la propriété de l'IG-Farben, qui exploite ainsi des Haftlinge, comme esclaves, ce qui sera à l'origine de la construction du Lager Auschwitz III - Monowitz. Charlotte et ses camarades passent l'automne et le début de l'hiver à Raisko.

En janvier, elles sont rappelées à Birkenau et y retrouvent les quelques Françaises qui restent encore en vie.

Ravensbrück

Il fallait partir. Probablement « un bureaucrate un beau jour, a trouvé contraire au règlement que des Français non juifs soient à Auschwitz ». Ainsi a été planifié leur départ pour Ravensbrück. Le journal Combat annonce alors la mort de Charlotte Delbo : le 22 septembre 1944, l'article affirme que les Allemands ont assassiné à coups de pelle une secrétaire de Juvet avant d'interroger l'autre.

La libération arrive pour Charlotte Delbo, à Ravensbrück, en avril 1945 : avec une petite poignée de survivantes du convoi restées au camp, elle est transférée par la Croix Rouge en Suède. D'où, après une longue attente, elle est rapatriée en juin 1945. Elle est revenue, comme « pour chacune un miracle qu'elle ne s'est pas expliqué. »

Son plus jeune frère, âgé de dix-huit ans, FFI engagé dans l'armée de Lattre, est tué au passage du Rhin le 9 avril 1945. Elle l'apprend en rentrant, le 23 juin 1945.

Le retour au théâtre de Juvet

Une fois rentrée à Paris, Charlotte Delbo revient à nouveau aux côtés de Juvet et est engagée par l'Athénée de septembre 1945 à avril 1947.

La Suisse et les premiers écrits

Néanmoins, éprouvée par la déportation, elle a besoin de soins. Au début de l'année 1946, elle quitte, à grand regret, Paris et son travail pour rentrer à la clinique « les Hortensias » au Mont sur Lausanne. Son état de santé est délicat car son cœur est atteint d'une myocardite parcellaire et elle doit rester en Suisse jusqu'à la fin de l'été. Avant de partir, elle était en train de rédiger les notes pour la mise en scène du Don Juan. C'est pendant la période passée en Suisse qu'elle publie des morceaux de témoignage. Au printemps 1946, elle commence à écrire pour le Journal de Genève : le 17 mai est publié un texte signé « C. J. D. » intitulé « Le matin de la libération ». Il y est question de l'arrivée des alliés à Ravensbrück et sera ensuite repris dans le livre : « Une connaissance inutile ». Dans le même mois, en France dans « Annebelle », est publié un autre morceau de témoignage, « Lily » qui sera suivi en décembre de « L'ours en peluche ». Ces deux morceaux feront ensuite partie du livre Une connaissance inutile.

Après sa convalescence, elle reprend son travail à l'Athénée.

Le travail à l'ONU

Mais en 1947, une occasion se présente à elle d'être affectée à l'ONU à Genève pour ses compétences en sténographie et en anglais : elle quitte donc une seconde fois Paris et son travail au théâtre. À l'ONU, elle est attachée d'abord à la Commission économique, puis aux Services techniques. Elle est détachée pendant une année (1949-1950) à Athènes où se trouve la commission qui travaille sur les Balkans et ensuite à Jérusalem, pour travailler à la commission sur la Palestine.

Le travail auprès d'Henry Lefebvre

En 1960, Charlotte Delbo change à nouveau de travail : son ancien professeur, Henry Lefebvre, l'appelle à ses côtés au CNRS. Dès lors, elle entre dans son équipe, jusqu'à sa retraite en 1978. Son travail se fonde alors totalement dans l'activité de son ancien professeur pour lequel elle est une assistante appliquée et douée d'esprit critique.

Elle est homologuée adjudant-chef dans la RIF. Charlotte Delbo est décédée le 1er mars 1985.

L'œuvre littéraire



À partir de la moitié des années 1960, avec la publication de « Aucun de nous ne reviendra », et après avoir pris la parole sur la guerre d'Algérie en publiant « Les Belles lettres », elle témoigne explicitement de la déportation.

Avec « Aucun de nous ne reviendra », elle livre le cœur de son expérience concentrationnaire vécue à Auschwitz. Dès lors, son écriture se libère comme une enquête à la fois sur le passé et le présent : il suffit de feuilleter la bibliographie de ses œuvres.

À partir de la moitié des années 1970, elle publie une série d'articles où elle prend position en tant que rescapée, au regard du passé ou bien en rapport avec les violences dont elle est contemporaine. Elle signe des nouvelles et se plonge dans des sujets littéraires.

Essais, enquêtes, souvenirs et poèmes :

- *Les Belles Lettres* - Edition de Minuit., 1961.
- *Le Convoi du 24 janvier*, Minuit éd., 1965, 1978, 1995.
- *Auschwitz et après*, 3 tomes : *Aucun de nous ne reviendra*, Gonthier éd., 1965 ; réédition, Éditions de Minuit, 1970, 1979, 1995. ; *Une connaissance inutile*, Minuit éd., 1970 ; *Mesure de nos jours*, Minuit éd., 1971, 1994.
- *Spectres, mes compagnons*, Maurice Bridel, Lausanne, 1977 ; réédition, Berg international, Paris, 1995.
- *La Mémoire et les Jours* Paris, Berg International, 1985, réédition. 1995.

Théâtre, notamment : *La Théorie et la Pratique*, Anthropos, Paris, 1969 ; *La Sentence*, pièce en trois actes, P.-J. Oswald, 1972. ; *Qui rapportera ces paroles ?*, tragédie en trois actes, P.-J. Oswald, Paris, 1974. Réédition avec *Une scène jouée dans la mémoire*, HB, Aigues-vives, 2001 ; *Maria Lusitania*, pièce en trois actes, et *Le coup d'État*, pièce en cinq actes, P.-J. Oswald, Paris, 1975 ; *La Ligne de démarcation* et *La Capitulation*, P.-J. Oswald, Paris, 1977 ; *Les Hommes*, pièce inédite (en cours d'édition à cette date (2010))

- *Qui rapportera ces paroles ? et autres écrits inédits* - Théâtre complet – Fayard – avril 2013

L'affaire Pican-Cadras-Politzer

L'affaire Pican Cadras Politzer va atteindre la direction du parti clandestin et toucher le cœur de la Résistance communiste, mettant à mal les liens que celle-ci entretient avec les milieux intellectuels et universitaires. Le 5 janvier 1942, la police arrête André Pican.

Les filatures menées par les Brigades Spéciales et les Renseignements Généraux ont été longues et minutieuses. Plusieurs phases d'arrestations permettent d'arrêter notamment André Pican, Germaine Pican, Félix Cadras, Georges et Maïe Politzer, Danielle Casanova, Marie-Claude Vaillant-Couturier, Claudine Guerrin, Arthur Dallidet, Charlotte Delbo et son mari Georges Dudach, Hélène Langevin, fille du professeur Langevin, et son mari Salomon, Henriette Mauvais, etc.

Comme l'écrit Caroline Moorehead, à la fin du mois de mars, lorsque l'affaire est close, la police peut affirmer qu'elle vient de porter un coup décisif à la Résistance. Elle a saisi trois millions de tracts contre l'Occupant et le régime de Vichy, trois tonnes de papier et du matériel divers pour l'impression. Cent treize personnes sont en détention, dont trente-cinq femmes. L'une des plus jeunes est une lycéenne de seize ans, Rosa Floch, la plus âgée est une fermière de 44 ans, Madeleine Normand.

Neuf mois plus tard, dans le petit matin neigeux du 24 janvier 1943, tente d'entre-elles, rejointes par deux cents autres femmes résistantes, arrêtées comme elles dans la zone occupée, partent pour Auschwitz-Birkenau, parmi ces 230 femmes Suzanne et Constance. Ces trente femmes forment le cœur et l'âme en Résistance du convoi dit des « 31000 ». Tous les hommes de l'affaire Pican Cadras Politzer sont fusillés.

Source

- **Charlotte Delbo** - Violaine Gelly, Paul Gradwohl - Biographie Fayard – janvier 2013
- Dossier Charlotte Delbo : Revue pluridisciplinaire de la fondation Auschwitz N° 105 – octobre-décembre 2009 – Édition du Centre d'Études et de Documentation Mémoire d'Auschwitz (Bruxelles) et Éditions Kimé (Paris)
- Les veilleuses : le 3 février 1995 – 320 comédiennes lisent Charlotte Delbo – Auschwitz N° 31661 – à l'initiative de la compagnie Bagages de Sable sous la direction de Claude Alice Peyrottes – Sylviane Grech - Edition Le bruit des autres – juin 1997

- Catalogue de l'exposition : Charlotte Delbo une mémoire à mille voix – Elisabetta Ruffini – Edition Il Filo di Arianna – février 2014
- Charlotte Delbo : œuvre et engagements – acte du colloque international sous la direction de Christiane Page - Edition PUR – juin 2014

MÉMOIRE VIVE : dernière modification, le 23-06-2012)

Marguerite CORRINGER, née Helleringer - 31657

La jeunesse

Marguerite Helleringer naît le 15 juin 1902 à Paris 20^e, chez ses parents, Michel Helleringer, 24 ans, lorrain d'origine, et Élisabeth Pinck, son épouse, 23 ans, domiciliés au 9, rue des Haies. Son père travaille comme tôlier dans une entreprise de la rue Godefroy-Cavagnac, dans le 11^e arrondissement.

Pour gagner sa vie, Marguerite exerce tous les métiers : femme de chambre dans un palace de l'avenue Montaigne, gérante d'un kiosque à journaux dans une gare de banlieue, vendeuse de billets de la loterie nationale... Le 6 décembre 1919 à Paris 20^e, elle se marie avec Nicolas Pinck (un cousin ?).

L'engagement politique

Le 26 mai 1928 à Paris 7^e, Marguerite se marie avec Jean, Louis, Corringer, né le 8 novembre 1906 à Robert-Espagne (Meuse), graveur sur métal ; il sera graveur sur acier à la fabrique Gaupillat, au 43 bis, rue de Vaugirard dans le bas Meudon.

Militant communiste à partir de 1934, celui-ci devient trésorier de la cellule du Centre à **Vigneux-sur-Seine**. Élu conseiller municipal en 1935 sur la liste présentée par le parti communiste dans cette commune, il est désigné comme maire-adjoint. Ils habitent alors au 2, rue du Maréchal Ney.

La Résistance

Dès 1940, le couple participe à la lutte clandestine. Jean Corringer met son appartement parisien, au 54, rue Haxo, à Paris 20^e, à la disposition du Parti communiste clandestin. De son côté, Raymond Ballet, employé du métro, lui prête sa chambre au 57 rue de la Jarry à Vincennes. Marguerite Corringer partage la vie de son mari, les risques encourus, tout en menant des tâches spécifiques : surveiller le collage des affiches ; se procurer de l'encre pour les ronéos qui impriment les tracts, partant très tôt le matin, inonder les premières rames de métro de liasses d'Humanité.

L'arrestation

Le 28 février 1942, au métro Reuilly-Diderot, Marguerite Lamy est arrêtée avec **Arthur Dallidet**, responsable national aux cadres du PCF clandestin, par les inspecteurs de la BS1 (brigade spéciale de la police française, Dans le cadre de l'affaire **Pican-Cadras- Politzer : voir la biographie de Charlotte Delbo**), porteuse de sa carte d'identité, indiquant son domicile légal. Les inspecteurs trouvent également une enveloppe contenant de l'argent et un « passe » avec l'adresse de Jean Corringer, « boîte aux lettres » pour Jean Jérôme, destinataire des fonds.

Le 6 mars suivant, Marguerite et son mari sont arrêtés sur leur lieu d'habitation, probablement à l'adresse de Paris, en même temps que Georges Betemps, militant de Vigneux qui s'y trouve avec eux. Le jour même, le nom de Jean Corringer est inscrit sur une « liste de militants ou membres du parti communiste du département de Seine-et-Oise qui ont disparus de leur domicile » publiée par les Renseignements généraux de Versailles.

Romainville

Marguerite reste quatre jours dans les locaux des Renseignements généraux, à la préfecture de police, sur l'île de la Cité. Le 10 mars, elle est envoyée au Dépôt, sous le Palais de Justice. Le 23 mars, elle est transférée au quartier allemand de la Maison d'arrêt de la Santé, à Paris 14e, au secret. Le 24 août 1942, elle fait partie des détenus - dont trente-cinq futures "31000" - internés au camp allemand du Fort de Romainville, situé sur la commune des Lilas (Seine-Saint-Denis - 93), premier élément d'infrastructure du *Frontstalag* 122 ; Marguerite Corringer y est enregistrée sous le matricule n° 656. Jean, son mari, est interné dans le secteur des hommes. Un professeur de dessin, Robert Dartagnan, de Cognac (Charente), y dessine son portrait qui sera conservé par Serge Choumoff.

L'exécution de Jean Corringer

Désigné comme otage le 11 septembre 1942, Jean Corringer est fusillé avec 46 compagnons - dont Raymond Ballet, Georges Bétemps et Gaëtan Lamy, mari de Marguerite - au Mont Valérien le 21 septembre 1942, à 9 h 50. Il a 36 ans. Comme il est interné au fort de Romainville jusqu'à son exécution, Marguerite est autorisée à lui dire adieu la veille [1].

Auschwitz

Le 22 janvier 1943, Marguerite Corringer fait partie des cent premières femmes otages transférées en camions au camp de Royallieu à Compiègne (leurs fiches individuelles du Fort de Romainville indiquant « *22.1 Nach Compiègne uberstellt* » : « transférée à Compiègne le 22.1 »). Le lendemain, un deuxième groupe de cent-vingt-deux détenues du Fort qui les y rejoint, auquel s'ajoutent huit prisonnières extraites d'autres lieux de détention (sept de la maison d'arrêt de Fresnes et une du dépôt de la préfecture de police de Paris). À ce jour, aucun témoignage de rescapée du premier transfert n'a été publié concernant les deux nuits et la journée passées à **Royallieu**, et le récit éponyme de Charlotte Delbo ne commence qu'au jour de la déportation... Toutes passent la nuit du 23 janvier à Royallieu, probablement dans un bâtiment du secteur C du camp.

Le matin suivant, 24 janvier, les deux-cent-trente femmes sont conduites à la gare de marchandises de Compiègne - sur la commune de Margny - et montent dans les quatre derniers wagons (à bestiaux) d'un convoi dans lequel plus de 1450 détenus hommes ont été entassés la veille. Comme les autres déportés, la plupart d'entre elles jettent sur les voies des messages à destination de leurs proches, rédigés la veille ou à la hâte, dans l'entassement du wagon et les secousses des boggies (ces mots ne sont pas toujours parvenus à leur destinataire).

En gare de Halle (Allemagne), le train se divise et les wagons des hommes sont dirigés sur le KL [2] **Sachsenhausen**, tandis que les femmes arrivent en gare d'Auschwitz le 26 janvier au soir. Le train y stationne toute la nuit. Le lendemain matin, après avoir été descendues et alignées sur un quai de débarquement de la gare de marchandises, elles sont conduites à pied au camp de femmes de Birkenau (B-Ia) où elles entrent en chantant *La Marseillaise*.

Marguerite Corringer y est enregistrée sous le matricule 31657. Le numéro de chacune est

immédiatement tatoué sur son avant-bras gauche.

Pendant deux semaines, elles sont en quarantaine au *Block* n° 14, sans contact avec les autres détenues, donc provisoirement exemptées de travail dans les *Kommandos*, mais pas de corvée.

Marguerite Corringer tombe malade dès l'arrivée à Birkenau ; elle est admise au Revier [3] tout de suite - de sorte qu'elle n'a pas été photographiée le 3 février 1943 -, elle a toutes les maladies : dysenterie, typhus exanthématique, abcès, mastoïdite (elle est opérée par un médecin détenu), malaria.

Qu'elle en soit sortie et ait pu rejoindre ses camarades survivantes en quarantaine le 3 août 1943 relève de l'inexplicable. Excepté les déportées du *Kommando* de Raisko, toutes sont isolées dans une baraque en bois située en face de l'entrée du camp des femmes.

Charlotte Delbo précise : « La quarantaine, c'était le salut. Plus d'appel, plus de travail, plus de marche, un quart de litre de lait par jour, la possibilité de se laver, d'écrire une fois par mois, de recevoir des colis et des lettres. » Néanmoins, cinq Françaises, trop épuisées, y succombent encore. Pour les "31000", cette période dure dix mois.

Au même moment, les détenus politiques français d'Auschwitz et Birkenau obtiennent le droit d'écrire, malgré leur enregistrement au camp sous le statut "NN".

En juin 1944, les "31000" de la quarantaine sont renvoyées au travail, mais affectées dans un atelier de couture moins épuisant où elles ravaudent les vêtements laissés par les Juifs « à l'entrée de la douche ». Depuis les fenêtres de cet atelier, elles voient l'arrivée des convois de Juifs de Hongrie, débarqués sur une dérivation de la voie de chemin de fer qui se prolonge désormais à l'intérieur du camp.

De Ravensbrück à Mauthausen

Le 2 août 1944, Marguerite Corringer fait partie des trente-cinq "31000" transférées au KL Ravensbrück où elles arrivent les deux jours plus tard ; la plupart étant enregistrée comme détenues "NN" (pas de travail hors du camp, pas de transfert dans un *Kommando*) et assignées à un *Block* réservé.

Suite au débarquement des armées alliées en France, le courrier ne franchit plus le nouveau front qui s'est créé à l'Ouest.

Le 2 mars 1945, Marguerite Corringer est parmi les trente-trois "31000" transférées au KL Mauthausen où elles arrivent le 5 mars, après un voyage très pénible. Par la suite, en les transportant de nuit, on conduit la plupart d'entre elles à la gare de triage d'Amstetten pour boucher les trous d'obus et déblayer les voies quotidiennement bombardées par l'aviation américaine (trois "31000" seront tuées sous les bombes).

Le retour à la liberté

Le 22 avril 1945, Marguerite Corringer fait partie des trente "31000" prises en charge par la Croix-Rouge internationale et acheminées en camion à Saint-Gall en Suisse. De là, elles gagnent Paris par le train où elles arrivent le 30 avril. C'est le groupe le plus important de "31000" libérées ensemble, c'est le "parcours" le plus partagé.

Le lendemain de son arrivée à Paris, Marguerite Corringer participe au défilé du 1er mai.

Après-guerre, travaillant comme conditionneuse, elle reste une femme très malade, subissant une grave opération, souffrant de grande fatigue.

En 1951, elle est néanmoins candidate aux élections municipales, à Alfortville, sur la liste conduite par le général Joinville.

Mémoire de Jean et Marguerite Corringer

À une date restant à préciser, la municipalité de Vigneux donne le nom de Jean Corringer à une rue de la commune.

Son nom est également inscrit - parmi les « victimes civiles » - sur le monument aux morts de Vigneux-sur-Seine, situé dans le cimetière communal, sur la plaque dédiée aux « Résistants victimes de la barbarie nazie » et apposée sur le monument de la Résistance à Vigneux, sur le monument de « La commune de Robert-Espagne à ses enfants morts pour la France », situé à la sortie sud du village (au milieu de la côte sur la D 997), ainsi que sur la cloche commémorative du Mont-Valérien, à Suresnes (Hauts-de-Seine - 92) : « Aux résistants et aux otages fusillés au Mont-Valérien par les troupes nazies 1941-1944, et à tous ceux qui n'ont pas été identifiés ».

Marguerite Corringer décède le 13 juin 1999 à Villejuif (Val-de-Marne).

Sources :

- Charlotte Delbo, Le convoi du 24 janvier, Les Éditions de Minuit, 1965 (réédition 1998), pages 72-73.
- Serge Klarsfeld, Le livre des otages, Les éditeurs français réunis, Paris 1979, page 206.
- Martine Garcin, site internet.
- Thomas Fontaine, Les oubliés de Romainville, un camp allemand en France (1940-1944), avec le concours du Conseil général de Seine-Saint-Denis, éditions Tallandier, 2005, pages 32 à 45, 74 à 87.
- Fusillés de l'Essonne au Mont-Valérien, 1941-1944, ouvrage collectif, éditions des amis estoniens du Musée de la Résistance nationale, avril 2012, notice de Martine Garcin, pages 38 à 40.
- Le Maitron en ligne, dictionnaire bibliographique du mouvement ouvrier, mouvement social ; notice de Jean Corringer par Jean-Pierre Besse, notice de Raymond Ballet par Daniel Grason et Claude Penneret ; notice de Marguerite Lamy par Paul Boulland.
- Archives de la mairie de Paris, site internet, archives numérisées en ligne, registre des naissances du 20^e arrondissement pour l'année 1902 (cote V4E 10821), acte n° 2186 du 17 juin.
- Mémorial GenWeb, site internet ; relevé de Claude Richard sur la cloche-mémorial du Mont-Valérien (03-2010) ; relevé de Robert Dupays sur le monument aux morts de Robert-Espagne (05-2007).

MÉMOIRE VIVE : dernière modification, le 6-10-2014

[1] Les fusillés du 21 septembre 1942 :

Le 16 septembre 1943, la Sipo-Sd (Gestapo), qui a pris en charge la politique des otages initiée par le haut commandement militaire, décide d'organiser des fusillades massives en représailles de plusieurs attentats organisés par la résistance armée contre les forces d'occupation depuis le 11 août précédent, date des dernières exécutions. Au moment de la décision, le nombre de « victimes expiatoires » (Sühnepersonen) est fixé à quatre-vingt-quatre selon un barème multipliant par deux le nombre des militaires allemands tués ou blessés lors de ces actions. La région parisienne ne disposant pas d'autant d'otages "fusillables", il est décidé de prendre des hommes détenus à Bordeaux (deuxième grande ville de la zone occupée), soit pour les conduire au Fort de Romainville, camp d'otages, soit pour les exécuter au camp de Souge ; c'est la deuxième solution

qui sera retenue pour des raisons de “sécurité”. Avant même les exécutions, le Docteur Horst Laube, responsable de la section II-Ju de la Sipo-SD en France, considère qu’il « ne serait pas recommandé de fusiller tout de suite tous les otages disponibles à Paris, afin qu’à l’avenir dans les cas imprévus, on puisse trouver à Paris des otages à tout moment ». Entre temps, le 17 septembre à 21h55, la résistance communiste a frappé le grand cinéma Rex, boulevard Poissonnière à Paris, réservé aux troupes d’occupation (Deutsches Soldatenkino), faisant deux morts et dix-neuf blessés. Dans la mesure où le principe en avait déjà été fixé, la fusillade du 21 septembre n’est donc pas une conséquence directe de l’attentat du Rex, mais celui-ci augmente le nombre d’otages désignés, le “complément” étant trouvé à Bordeaux. Le 19 septembre, un avis de Karl Oberg, chef supérieur des SS et de la police allemande en France depuis mai 1942, est publié dans les quotidiens auxquels les internés du fort ont indirectement accès : « Par suite d’attentats commis par des agents communistes et des terroristes à la solde de l’Angleterre, des soldats allemands et des civils français ont été tués ou blessés. En représailles pour ces attentats, j’ai fait fusiller 116 terroristes communistes, dont la participation ou la complicité à des actes terroristes ont été prouvées par des aveux. En outre, d’importantes mesures de déportation ont été prises. »

Le 20 septembre, dans l’après-midi, quarante-six hommes internés au fort de Romainville sont appelés pour être conduits à la casemate n° 22. Ils pensent d’abord partir en déportation, puisqu’il est écrit que la fusillade a déjà lieu. Ce n’est qu’une fois enfermés qu’on les informe qu’ils seront fusillés le lendemain. Le 21 septembre 1942, entre 9 h 20 et 10 h 47, quarante-six otages sont fusillés par groupe de cinq puis de trois, dans les fossés du fort du Mont-Valérien à Suresnes (Hauts-de-Seine - 92). Le même jour, soixante-dix otages, désignés parmi des détenus placés sous l’autorité de la Feldkommandantur 529 de Bordeaux, sont fusillés au camp militaire de Souge, commune de Martignas-sur-Jalle (Gironde - 33).

[2] KL : abréviation de Konzentrationslager (camp de concentration). Certains historiens utilisent l’abréviation “KZ”.

[3] Revier, selon Charlotte Delbo : « abréviation de Krakenrevier, quartier des malades dans une enceinte militaire. Nous ne traduisons pas ce mot que les Français prononçaient révir, car ce n’est ni hôpital, ni ambulance, ni infirmerie. C’est un lieu infect où les malades pourrissaient sur trois étages. ». In Le convoi du 24 janvier, Les Éditions de Minuit, 1967, p. 24.

Le terme officiel est pourtant “hôpital” ; en allemand Häftlingskrakenbau (HKB), hôpital des détenus ou Krakenbau (KB). Dans Si c’est un Homme, Primo Lévi utilise l’abréviation “KB”.

Marcelle, dite "Paulette" GOURMELON - 31753

Marcelle Gourmelon naît le 30 juin 1924 à Paris 10e, fille de Pierre Gourmelon, comptable, et de Jeanne Cam, 24 ans, son épouse. Marcelle, l’aînée, aura deux sœurs, Louissette, née le 30 avril 1926, et Jacqueline, née le 13 août 1932, ainsi qu’un frère, Jean, qui ne vivra que six mois. Les deux premières enfants vont à l’école maternelle à Paris. Au début des années 1930, la famille déménage pour Cheptainville, près d’**Arpajon** [1] (Essonne - 91). Puis la famille vient habiter un pavillon au 26, cité des Jardins à Arpajon. Marcelle Gourmelon y achève sa scolarité à l’école communale en obtenant le certificat d’études primaires. Contrairement à beaucoup de jeunes filles de son âge, elle ne poursuit pas de formation dans une école d’apprentissage. Le 3 septembre 1939, à la déclaration de la guerre, elle a quinze ans. Son père décède en 1941.

Une jeune fille dans la Résistance

En 1942, Marcelle, prenant le pseudonyme de « Paulette », rejoint un groupe de Francs-tireurs et

partisans (FTP). Début juin, sous prétexte de camping, celui-ci s'installe en forêt de Fontainebleau, sur la commune de Moret-sur-Loing au lieu-dit le Calvaire, une butte boisée dominant Morret et la confluence de la Seine et du Loing. Ce premier groupe de partisans, dirigé par Maurice Le Berre (« Noël »), 20 ans et déjà combattant expérimenté, intègre dans ses rangs trois jeunes filles : Marcelle, Simone De guéret (« Claudine ») et Raymonde Georges, laquelle sert un temps d'agent de liaison avec Pierre Georges, dit « Fredon » (son beau-frère, futur colonel Fabien). Après avoir failli être arrêté à Paris le 6 mars, estimant être « grillé » sur la région parisienne, celui-ci est « parti pour camper dans les environs de Corbeil ». Mais il reste peu de temps dans le secteur : fin mars-début avril, il ira continuer la lutte armée en Franche-Comté. Cette équipe est également composée de Pierre Benoit (« l'étudiant »), 17 ans, Marcel Beauclair (« Thaïs »), Maurice Dupic (« Hervé »), Jean Rozinoer, interne des hôpitaux et médecin du groupe. Sans constituer un maquis localement enraciné, ce petit groupe d'action couvre un large périmètre en multipliant sabotages - ferroviaires, surtout - et « coups de main » (affaires de la rue de Buci et de la rue Daguerre à Paris...). Marcelle Gourmelon se fait embaucher aux cuisines du camp de Montdésir, au sud-est d'**Étampes** (91), sur la route nationale n° 20, une base de la Luftwaffe (l'armée de l'air allemande). Son groupe prépare un coup hardi : faire sauter les avions militaires allemands au sol. Marcelle, alors âgée de dix-huit ans, doit en être l'agent principal. Elle entrepose des armes et des explosifs dans le pavillon familial (une cache sous le plancher) ; sa mère le sait. Le coup doit être tenté vers la fin août...

L'arrestation

Le 11 août, Raymonde Georges et Lucien Charpentier montent dans le train à Avon quand le sac à dos de la jeune fille se défait : des objets se répandent, un revolver tombe. Des voyageurs alertent la police. Les deux partisans essaient de s'échapper sans y parvenir. Aussitôt après leur arrestation, plusieurs centaines d'hommes - policiers, gendarmes, soldats allemands - ratissent le sud de la Seine-et-Marne.

Le groupe du Calvaire décroche et se disperse, la plupart réussissant à s'enfuir en passant le Loing en bateau. Au cours d'un engagement à Montereau, André Boissière est tué. Blessé, Jean Beauclair rejoindra le maquis de Saint-Mammès et combattra jusqu'à la Libération. Charles Blanstier et Maurice Dupic sont arrêtés le 17 août à Colombes (Hauts-de-Seine). Jean Rozinoer est arrêté le 29 août, du côté de Nogent-sur-Marne.

Le 27 août, Marcelle Gourmelon est arrêtée par la brigade spéciale n° 2 de la police française au 7, boulevard des Deux Communes à Fontenay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis - 93) ; une autre source indique Neuilly-Plaisance, commune voisine. Pierre Benoît est arrêté le lendemain, 28 août, à la gare Saint-Lazare, à Paris. Maurice Le Berre est pris le même jour alors qu'il se rend chez un camarade à Fontenay-sous-Bois : il s'évadera....

Le 31 août, la mère de Marcelle, Jeanne Gourmelon, est arrêtée à son tour, chez elle. La perquisition ne donne rien : les armes ont changé de place. Madame Gourmelon joue l'étonnement, en vain.

La mère et la fille sont interrogées aux Renseignements généraux de la préfecture de police à Paris, puis envoyées au dépôt (la Conciergerie, sous le Palais de Justice, île de la Cité). Elles sont ensuite écrouées à Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14^e). « Remises aux autorités d'occupation sur leur demande », elles sont transférées au quartier allemand de la Maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne).

Romainville

Le 21 octobre - en même temps que Raymonde Georges -, elles sont conduites au **Fort de**

Romainville, situé sur la commune des Lilas (Seine-Saint-Denis - 93), premier élément d'infrastructure du Frontstalag 122.

Marcelle y est enregistrée sous le matricule n° 1039 (sa mère sous le n° 788 ?). Le 3 novembre, en envoyant une carte pré-remplie fournie par l'administration du camp, Marcelle peut faire savoir à ses sœurs où elles se trouvent. Restées seules au domicile familial, Jacqueline et Louissette seront prises en charge par Monsieur et Madame Leroy.

Le 22 janvier 1943, cent premières femmes otages sont transférées en camions au camp de **Royallieu** à Compiègne (leurs fiches individuelles du Fort de Romainville indiquent « 22.1 Nach Compiègne uberstellt » : « transférée à Compiègne le 22.1 »).

Le lendemain, Marcelle Gourmelon fait partie du deuxième groupe de cent-vingt-deux détenues du Fort qui les y rejoint, auquel s'ajoutent huit prisonnières extraites d'autres lieux de détention (sept de la maison d'arrêt de Fresnes et une du dépôt de la préfecture de police de Paris) ; sa mère reste au fort.

Auschwitz



Toutes passent la nuit du 23 janvier à Royallieu, probablement dans un bâtiment du secteur C du camp.

Le matin suivant, 24 janvier, les deux-cent-trente femmes sont conduites à la gare de marchandises de Compiègne et montent dans les quatre derniers wagons (à bestiaux) d'un convoi dans lequel plus de 1450 détenus hommes ont été entassés la veille. Comme les autres déportés, la plupart d'entre elles jettent sur les voies des messages à destination de leurs proches, rédigés la veille ou à la hâte, dans l'entassement du wagon et les secousses des boggies (ces mots ne sont pas toujours parvenus à leur destinataire). Marcelle Gourmelon lance le message suivant, qui parviendra à destination : « S.V.P. Prière de bien vouloir prévenir à l'adresse suivante Melle Gourmelon 26 Cité Jardin Arpajon (Seine et Oise) que Mme Gourmelon Jeanne est emprisonnée au Fort de Romainville et sa fille Marcelle a été déportée en Allemagne le 24.1.43. Vive la France et la liberté. Merci. Et s'adresser à la Croix Rouge, recherche. Marcelle ». Par ailleurs, deux messages d'auteurs inconnus sont également parvenus à ses sœurs : « Le 26 janvier 1943. Je m'empresse de vous faire connaître que votre parente a quitté Romainville. Le dimanche 24 elle était de passage à Compiègne à destination de l'Allemagne. » « Paris le 29 janvier 1943. Madame, Nous vous informons que nous avons appris par voies détournées que votre parente de passage à Compiègne est partie à destination de

l'Allemagne depuis le 24 janvier 1943. Elle indique également que son moral est supérieur et elle espère un prompt retour parmi les siens. »

En gare de Halle (Allemagne), le train se divise et les wagons des hommes sont dirigés sur le KL Sachsenhausen, tandis que les femmes arrivent en gare d'Auschwitz le 26 janvier au soir. Le train y stationne toute la nuit.

Le lendemain matin, après avoir été descendues et alignées sur un quai de débarquement de la gare de marchandises, elles sont conduites à pied au camp de femmes de Birkenau (B-Ia) où elles entrent en chantant La Marseillaise.

Marcelle Gourmelon y est enregistrée sous le matricule 31753. Lors de l'interrogatoire d'identité, elle se déclare sans religion (Glaubenslos) et couturière (Näherin) de profession (ce que ses sœurs réfutent), certainement afin de déclarer un métier "utile" au camp. Le numéro de chacune est immédiatement tatoué sur son avant-bras gauche.

Pendant deux semaines, elles sont en quarantaine au Block n° 14, sans contact avec les autres détenues, donc provisoirement exemptées de travail dans les Kommandos, mais pas de corvée.

Le 3 février, la plupart des "31000" sont amenées à pied, par rangs de cinq, à Auschwitz-I, le camp-souche où se trouve l'administration, pour y être photographiées selon les principes de l'anthropométrie de la police judiciaire allemande : vues de trois-quarts, coiffée d'un couvre-chef (foulard), de face et de profil.

Le 12 février, les "31000" sont assignées au Block 26, entassées à mille détenues avec des Polonaises. Les "souponnaux" de leur bâtiment de briques donnent sur la cour du Block 25, le "mouroir" du camp des femmes où sont enfermées leurs compagnes prises à la "course" du 10 février (une sélection punitive). Les "31000" commencent à partir dans les Kommandos de travail.

En mars, atteinte de dysenterie, Marcelle est admise au Revier [2].

Le 2 juillet, elle est autorisée à écrire. Elle remplit le verso d'une carte postale émise par les autorités du camp, demandant à sa sœur Louise l'envoi d'un colis de nourriture et des nouvelles de leur mère. Mais il est possible que ce courrier ne soit pas parti, son décès ayant pu survenir avant qu'il soit posté.

Ayant contracté le typhus, Marcelle Gourmelon meurt le 12 juillet 1943, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp, qui indique pour cause de sa mort une pneumonie (Lungenentzündung), peu probable au début de l'été. Elle a dix-neuf ans.

Le 18 juillet, Madame Gourmelon est libérée du fort de Romainville quand la mort de sa fille a été enregistrée. Mais elle ne l'apprendra qu'au retour des rescapées.

Après la Libération, elle l'a l'inscrite comme « massacrée (sic) en juin 1943 ».

Le 20 mai 1951, a lieu à Arpajon une grande cérémonie d'hommage à Marcelle Gourmelon à l'initiative de l'union locale des Jeunes filles de France et en présence du maire de la ville et du conseiller général du canton, Louis Namy ; un cortège de 400 personnes défile depuis la mairie jusqu'à la maison familiale de la cité jardin, rue du 22 août, sur laquelle est dévoilée une plaque à son nom (cette plaque a disparu à la fin des années 1990 à l'occasion d'un ravalement des habitations).

Le 3 février 1995, les pages du Convoi du 24 janvier, de Charlotte Delbo, consacrée à Marcelle Gourmelon sont lues par deux comédiennes au lycée Michelet d'Arpajon lors de l'initiative nationale lancée par la compagnie Bagages de sable, acte artistique animant 160 communes où étaient domiciliées les déportées "31000".

Pierre Benoit - Les cinq étudiants du Lycée Buffon

Pierre Benoit naît le 7 mars 1925 à Nantua, fils d'un officier de police judiciaire et d'une directrice d'école maternelle. Il est domicilié au 6, square Desnouettes, à Paris 15e.

À la déclaration de guerre, il n'a que 14 ans. Au cours de l'année scolaire 1940-1941, il est en classe de seconde au lycée Buffon. Scolairement, il est capable, mais néglige ce qui ne l'intéresse pas. Il aime la peinture et la littérature, et est attiré par la politique.

Le même désir d'agir, de lutter par tous les moyens contre l'occupant, anime également ses condisciples Jean-Marie Arthus (15 ans en 1940), Jacques Baudry (18 ans), Pierre Grelot (17 ans) et Lucien Legros (16 ans).

Distribuant des tracts, collant des papillons, ils multiplient les appels auprès de leurs camarades. Ils s'efforcent de leur faire comprendre que la guerre n'est pas finie, qu'il faut lutter contre l'armée d'occupation. Ils installent une petite imprimerie qui leur permet de reproduire leurs appels chez l'un d'entre eux où ils cachent également leurs premières armes. Ils prennent chacun un pseudonyme : Francis, Marchand, André, Paul et Jeannot. Les services de police s'inquiètent des activités de ces jeunes gens dont ils ne connaissent pas encore l'identité.

Au cours de l'année 1941, les groupes et les réseaux de résistance se développent ; les attentats et les sabotages se multiplient contre l'occupant dont les mesures de répression s'intensifient.

Durant l'hiver, les cinq condisciples décident de s'engager plus avant dans la résistance armée en adhérant au mouvement qui donnera naissance aux Francs-Tireurs et Partisans (FTP).

En avril 1942, leur professeur d'histoire, Raymond Burgard, chef du mouvement de résistance "Valmy", est arrêté à son domicile par la Gestapo.

La réaction de ses élèves est immédiate. Ils décident de protester publiquement. Durant les vacances de Pâques, ils organisent une manifestation qui se déroule le jeudi 16, jour de la rentrée.

À la récréation du matin, une cinquantaine d'élèves d'autres établissements, conduits par Lucien Legros, force l'entrée du lycée et rejoint le groupe de Buffon, mené par Pierre Benoit. Jean-Marie Arthus, Jacques Baudry et Pierre Grelot sont chargés de surveiller et de donner l'alerte en cas de danger. Pendant dix minutes, tracts et appels sont lancés. Les élèves commencent à se disperser alors que la cloche retentit, mais un agent du lycée a fait fermer les issues et prévenir la police. Les cinq jeunes gens réussissent à s'enfuir.

Lucien Legros et Pierre Benoit, exclus du lycée, fichés comme « jeunes gens très dangereux », recherchés, sont désormais obligés de vivre dans la clandestinité.

Loin de cesser, l'activité des cinq amis s'intensifie. Ils participent à des attentats contre des officiers allemands, lancent des grenades contre un amiral allemand et ses invités au cours d'une réception donnée à bord d'une vedette sur la Seine. Ils glissent des tracts sous des portes, collent des affiches... accomplissant tous ces gestes, "petits" et "grands", qui contribuent à saper le moral de

l'occupant et à entretenir un climat d'insécurité.

Le 31 mai, leur groupe protège une manifestation contre la pénurie alors que 150 personnes environ font la queue devant le magasin ECO situé au 77 rue de Seine et à l'angle de la rue de Buci, dans le 6^e arrondissement. Madeleine Marzin - née en 1908 à Loudéac, institutrice jusqu'en juin 1942 au Plessis-Robinson - y prend la parole. Des gardiens de la paix interviennent, une fusillade éclate : deux policiers sont tués.

Les 3 et 4 juin 1942, Lucien Legros, Jean-Marie Arthus et Pierre Grelot sont arrêtés sur dénonciation. Seul Pierre Benoit parvient à s'échapper.

Le 17 juin, Grelot, Baudry, Arthus et Legros comparaissent devant le Tribunal spécial de Paris pour leur participation à l'action de la rue de Buci. Lors du procès, Madeleine Marzin, également arrêtée et inculpée, revendique ses actions dans la Résistance communiste.

Le 23 juin, la sanction est sans appel : travaux forcés à perpétuité pour les trois jeunes garçons. Impliqués par ailleurs dans des attentats contre les troupes d'occupation, ils sont remis, ainsi que Jacques Baudry, à la Gestapo.

Pierre Benoit, en fuite, est condamné à mort par contumace.

Afin d'échapper à la police, il est versé dans un nouveau groupe FTP qui, sous prétexte de camping, s'installe dans la forêt de Fontainebleau, au camp de Calvaire près de Moret-sur-Loing, dirigeant des opérations de sabotage contre des voies ferrées et des aérodromes sous le pseudonyme de "L'Étudiant".

Blessé par balle au cours d'une action menée par son groupe (incendie de dix avions au sol), il gagne Paris à pied pour y recevoir des soins. Il reste caché pendant huit jours dans un égout. Signalé comme chef terroriste très dangereux, il est activement recherché dans toute la France.

Le 22 ou le 28 août, il est arrêté près de la gare Saint-Lazare et est conduit à la Maison d'arrêt de la Santé où se trouvent déjà ses camarades.

Le 15 octobre, après un nouveau procès devant le tribunal de la Luftwaffe, les cinq jeunes gens sont condamnés à mort et transférés à la Maison d'arrêt de Fresnes.

Ils poursuivent leur action au sein même de la prison où ils s'efforcent de rallier leurs gardiens et refusent de recevoir la visite de l'aumônier allemand car il porte l'uniforme SS.

Considérés comme fortes têtes, ils sont privés de courrier et de visites. Jacques Baudry et Lucien Legros tentent à deux reprises de s'évader mais sont repris in extremis à la dernière enceinte et mis aux fers.

Le 8 février 1943 à 11 heures, ils sont fusillés au stand de tir d'Issy-les-Moulineaux et enterrés au cimetière d'Ivry. Chacun a pu écrire une dernière lettre à sa famille.

Condamnée à mort avant que sa peine soit commuée le 22 juillet en prison à vie, Madeleine Marzin réussit à s'évader gare Saint-Lazare à Paris, avec la complicité de cheminots, lors de son transfert à la prison pour femmes de Rennes (Ille-et-Vilaine). Elle poursuit la Résistance dans l'Est de la France, au sein de l'Union des Femmes Françaises. De retour à Paris pour l'insurrection, elle devient en 1945 conseillère municipale du 20^e, puis députée (de 1951 à 1958).

Jean-Marie Arthus, Jacques Baudry, Pierre Benoit, Pierre Grelot et Lucien Legros ont été décorés à titre posthume de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre et de la Médaille de la Résistance et cités à l'Ordre de la Nation. Leurs services ont été homologués au ministère des Armées avec le grade d'officier.

En leur mémoire, une voie du 13^e arrondissement a été dénommée rue des Cinq Martyrs du lycée Buffon.

Dans le lycée même, une plaque porte cette inscription : « À la mémoire des Lycéens Résistants fusillés le 8 février 1943 - Jean Arthus 15 ans ; Jacques Baudry 18 ans ; Pierre Benoit 15 ans ; Pierre Grelot ; Lucien Pierre Grelot 17 ans ; Lucien Legros 16 ans »

Sources :

- Charlotte Delbo, Le convoi du 24 janvier, Les Éditions de Minuit, 1965 (réédition 1998), page 131.
- Alain Bouyssy, président du Comité pour la mémoire des Résistants au nazisme dans la région arpajonnaise (COMRA), Comité local de l'Amicale de Chateaubriant-Voves-Rouillé ; documents transmis par la famille de Marcelle Gourmelon (message 03-2013).
- COMRA, brochure Marcelle Gourmelon (1924-1943) La vie volée d'une jeune Arpajonnaise morte à Auschwitz à 19 ans (à commander au COMRA, 29 rue Dauvilliers 91290 ARPAJON).
- Claude Cherrier (et René Roy), La Résistance en Seine-et-Marne (1939-1945), Etrépilly, Presses du Village, 2002, pages 66 et 67.
- Musée de la Résistance nationale (MNR), Champaign, fichier de l'association des fusillés-massacrés.
- Marion Queny, Un cas d'exception : (...) le convoi du 24 janvier, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université Lille 3-Charles de Gaulle, juin 2004, notamment une liste réalisée à partir du registre de Romainville (copie transmise par Thomas Fontaine), pp. 197-204, et p. 114.
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 2, page 380.
- Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Oświęcim, Pologne, Service d'information sur les anciens détenus (Biuro Informacji o Byłych Więźniach) ; copie de l'acte de décès du camp (25171/1943).

Concernant Pierre Benoit et les lycéens du lycée Buffon :

- Adam Raïski, Au stand de tir - Le massacre des Résistants, Paris 1942-1944, brochure éditée par la Mairie de Paris, octobre 2006, 80 p.
- Site Les plaques commémoratives, sources de mémoire (aujourd'hui désactivé - nov. 2013).
- Site : <http://www.ac-bordeaux.fr/Etablisse...>

MÉMOIRE VIVE : dernière modification, le 27-01-2014

[1] Arpajon : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

Jean BACH - 46217

Jean, Émile, Bach naît le 21 juillet 1916 à Savigny-sur-Orge [1] (Essonne - 91), fils de Charles Bach et d'Agnès Guyard. Il a cinq sœurs et frères, dont un mort à 25 ans, des suites de son service militaire [?]. Au moment de son arrestation, Jean Bach est domicilié chez ses parents au 40, rue

Gounod à **Savigny-sur-Orge**. Il est célibataire. Il est monteur en chauffage central, métier probablement à l'origine d'un « signe particulier » : une cicatrice de brûlure au coude gauche. Il n'est membre d'aucun parti.

Il est mobilisé après la déclaration de guerre, mais n'étant pas fait prisonnier, il rentre chez lui après la débâcle.

La Résistance

Sous l'occupation, il travaille chez son cousin, **Albert Bach**, né le 12 février 1900 à Paris et domicilié au 30, rue Victor-Hugo à **Savigny**, marié avec deux enfants, employé du chemin de fer. Militant communiste chevronné, responsable de cellule ayant été à Moscou, celui-ci avait-il alors été révoqué pour son engagement politique ?

Il semble qu'un soir Jean Bach ramène quelques tracts au domicile familial et qu'il en donne au moins un exemplaire à son père, que celui-ci apporte le lendemain dans un bistrot qu'il fréquente. Le marchand de vin les dénonce, lui et son fils. Un commissaire de police perquisitionne leur domicile et trouve les autres tracts rangés dans un tiroir ; *L'Humanité* numéro spécial « *Un an après* » et n° 75.

L'arrestation

Le 24 septembre 1940, Jean et Albert Bach sont arrêtés pour distribution et détention de tracts communistes. Après avoir été jugés et condamnés par le tribunal militaire allemand de Versailles, ils sont écroués à la Maison d'arrêt de **Pontoise**, où ils purgent une peine de quatre mois d'emprisonnement. Ils doivent être libérés le 3 février 1941. Mais, le 4 février, inculpés d'infraction au décret du 26 septembre 1939 (interdiction du Parti communiste et de sa propagande), ils sont écroués à la Maison d'arrêt de **Corbeil** (mandat de dépôt). De son côté, le 14 février, le préfet de Seine-et-Oise signe « à leur encontre un arrêté de résidence obligatoire »... dans leur commune de Savigny-sur-Orge.

Le 31 mars, les cousins Bach comparaissent devant le tribunal correctionnel de **Corbeil** qui les condamne chacun à quatre mois d'emprisonnement pour le même motif. Le 4 mai, à l'expiration de cette seconde peine, les deux hommes ne sont toujours pas libérés : deux jours auparavant, le préfet de Seine-et-Oise a ordonné au secrétaire de la police de Versailles de les conduire au “centre de séjour surveillé” (CSS) d'**Aincourt** (Val-d'Oise - 95), un camp créé en octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre.

Le 19 mai, la mère de Jean Bach écrit au préfet de Seine-et-Oise pour expliquer l'affaire de son fils et solliciter sa libération.

Le 29 juillet, Jean Bach est transféré à l'hôpital de **Magny-en-Vexin**, « pour une maladie au sang » pyodermite généralisée ; un autre document indique « une gale particulièrement évoluée... »

"Après s'être engagé à ne pas quitter l'établissement. Le 15 août, sa mère lui rend visite. Le 17 août, il est ramené au camp d'**Aincourt**, suite à l'évasion du jeune Jacques Pain de l'hôpital de la prison de Mantes, survenue le jour-même. Le lendemain, il écrit au préfet de Seine-et-Oise pour solliciter sa libération, en expliquant notamment qu'il est soutien de famille pour ses parents très âgés (73 et 69 ans en février 1942).

Le 6 septembre 1941, Jean et Albert Bach sont parmi les détenus d'Aincourt transférés au camp français (CSS) de **Rouillé**, au sud-ouest de Poitiers (Vienne - 86), pour l'ouverture de celui-ci.

La mère de Jean Bach lui rend visite à Rouillé. Il a perdu treize kilos depuis leur entrevue précédente et « a des boutons sur tout le corps ». Le 8 mars 1942, le commissaire de police de Savigny-sur-Orge répond à une demande d'enquête : « Il semble qu'en raison du peu de ressources de ses parents, une mesure de bienveillance pourrait être prise à l'égard du jeune Bach Jean ».

Royallieu

Le 18 mars 1942, Jean Bach est parmi les treize “jeunes” communistes « extraits par les autorités allemandes et transférés, pour des raisons qui n'ont pas été indiquées » au camp de **Royallieu** à

Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihäftlager) ; tous sont de futurs “45000” sauf **André Giraudon**, de Bourges, fusillé au **Mont-Valérien** le 9 mai 1942.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Jean Bach est sélectionné avec plus d’un millier d’otages désignés comme communistes et une cinquantaine d’otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l’armée allemande (en application d’un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l’aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30.

Tergnier, Laon, Reims... Châlons-sur-Marne : le train se dirige vers l’Allemagne. Ayant passé la nouvelle frontière, il s’arrête à Metz vers 17 heures, y stationne plusieurs heures, puis repart à la nuit tombée : Francfort-sur-le-Main (Frankfurt am Main), Iéna, Halle, Leipzig, Dresde, Gorlitz, Breslau... puis la Pologne occupée. Le voyage dure deux jours et demi. N’étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Jean Bach est enregistré au camp souche d’Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 46217 (ce matricule sera tatoué sur son bras gauche quelques mois plus tard ; aucune photo de détenu de ce convoi n’a été retrouvée après le matricule 46172).

Après l’enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied à **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l’appel général et un bref interrogatoire, au cours duquel ils déclarent leur profession, ils sont envoyés au travail dans différents **Kommandos**.

Le 13 juillet - après les cinq premiers jours passés par l’ensemble des “45000” à Birkenau - Jean Bach est dans la moitié du convoi qui est renvoyée à **Auschwitz-I**.

En juillet 1943, la plupart des détenus “politiques” français d’Auschwitz (essentiellement des “45000”) reçoivent l’autorisation d’écrire, en allemand et sous la censure, à leur famille et d’annoncer qu’ils peuvent recevoir des colis (à vérifier le concernant...).

À la mi-août 1943, il est parmi les “politiques” français rassemblés (entre 120 et 140) au premier étage du **Block 11**, la prison du camp, pour une “quarantaine”. Exemptés de travail et d’appel extérieur, les “45000” sont témoins indirects des exécutions massives de résistants, d’otages polonais et tchèques et de détenus du camp au fond de la cour fermée séparant les Blocks 10 et 11.

Le 12 décembre 1943, à la suite de la visite d’inspection du nouveau commandant du camp, le SS-Obersturmbannführer Arthur Liebehenschel - qui découvre leur présence -, et après quatre mois de ce régime qui leur a permis de retrouver quelques forces, ils sont pour la plupart renvoyés dans leurs Blockset Kommandos d’origine.

D’Auschwitz à Buchenwald

Le 3 août 1944, Jean Bach est parmi les trois-quarts des “45000” présents à Auschwitz qui sont de nouveau placés en “quarantaine” en préalable à un transfert.

Le 28 août 1944, il est dans le petit groupe de trente-et-un détenus dont vingt-neuf “45000” transférés à Flossenbürg (Haut-Palatinat bavarois, proche de la frontière tchèque), un Kommando de Buchenwald, et enregistrés dans ce camp le 31 août.

Le 11 octobre 1944, il est transféré (seul “45000”) à Legenfeld - autre Kommando de Buchenwald (entreprise LENG). **Là, Jean Bach disparaît** : on ignore la date et les circonstances de sa mort. L’état civil français a fixé celle-ci au 1er juin 1944 (à Auschwitz !).

Jean Bach est le seul “45000” de Savigny-sur-Orge. Albert Bach a été libéré du camp de Rouillé le 25 juin 1943.

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 346 et 349, 380 et 394.
- Archives de la préfecture de police de Paris, carton BA 2374 (occupation allemande - camps d'internement...).
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt, cotes 1W76, 1W97 (dossier individuel) ; police de Seine-et-Oise, cote 300w20 (rapports journaliers).
- Liste des 88 internés d'Aincourt (domiciliés dans l'ancien département de Seine-et-Oise) remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation, et liste Internés de Seine-et-Oise à la suite d'une mesure prise par le préfet de ce département, ayant quitté le centre d'Aincourt, documents communiqués par Fernand Devaux (03 et 11-2007).
- Archives départementales de la Vienne, cote 109W75 (camp de Rouillé).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 26-03-2013

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Savigny-sur-Orge : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

Eugène BOCQUILLON - 45261

Eugène, Gaston, René, Bocquillon naît le 29 octobre 1892 à Sampigny (Meuse - 55), fils de Paul Bocquillon, 26 ans, ajusteur-mécanicien (né à Novy-Chevrière, Ardennes), et de Marie Gillet, son épouse, 23 ans, couturière. Lors du recensement de population de 1896, la famille habite rue de la Fontaine-Sainte-Lucie, quartier de Sompheu. En 1901, ils ont déménagé pour la rue du Bourg, dans le centre du village. Eugène voit naître plusieurs petites sœurs, Germaine en 1900, Yvonne en 1904, Lucienne en 1911. En 1906, son père est recensé comme brossier chez Nevarq ou Némarq (?) et sa mère comme couturière à façon (« patron » à domicile). En 1911, son père est ajusteur pour la Maison Dormois à Vadonville, village voisin ; Eugène n'habite alors plus chez ses parents. Eugène Bocquillon commence à travailler à partir de 13 ans. Le 9 octobre 1913, il est incorporé comme soldat de 2^e classe au 19^e bataillon de chasseurs à pied afin d'accomplir son service militaire. Le 2 août 1914, son unité part immédiatement « aux armées », Eugène Bocquillon participant « à tous les combats principaux : Charleroi, bataille de la Marne, Yser, Artois, Champagne, Somme, etc., et en ayant récolté les gaz et rhumatismes chroniques ». Le 25 septembre 1919, il est mis en congé illimité de démobilisation et se retire à Sampigny (qui a subi d'intenses bombardements au début de la guerre). En octobre 1919, Eugène Bocquillon habite au 21, avenue Victor-Hugo, à Choisy-le-Roi (Seine / Val-de-Marne - 94). Le 21 février 1920, à Braux (Ardennes-08), il épouse Louise, Hortense, Bobo.

En mars 1920, le couple demeure au 5, rue Barbès, à Ivry-sur-Seine (94). En septembre 1921, ils sont domiciliés au 15, avenue de la République, à Choisy-le-Roi. Leurs deux premiers enfants décèdent en bas âge (à 13 mois et à 6 mois). En 1922, Louise Bocquillon est hospitalisée six mois à Perray-Vaucluse pour des troubles psychiatriques, peut-être à la suite du décès de ses bébés.... Elle-même évoquera plus tard « un empoisonnement du sang ». Dès lors, son mari l'entoure des plus grandes précautions. En mars 1927 et jusqu'au moment de l'arrestation du chef de famille, celle-ci est domiciliée dans un pavillon à l'angle de l'avenue des Rosiers (au n°1) et de l'avenue Georges-Guynemer à **Juvisy-sur-Orge** (Essonne - 91). Gaston et Louise Bocquillon ont deux autres enfants : Huguette, née le 24 août 1928, et Georgette, née le 19 août 1936.

Métallo, Gaston Bocquillon est mouleur en fonte, spécialisé dans les moteurs. Il travaille pour les usines Panhard, Hispano-Suiza. C'est un militant communiste connu, secrétaire de cellule et/ou trésorier de la cellule du "Haut" à **Juvisy**. En 1935, il se présente aux élections municipales sur la liste du Parti communiste. Il est membre de la commission exécutive de la section locale de l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC).

En janvier 1939, l'armée classe Gaston Bocquillon « affecté comme personnel de renforcement au titre de la Société des moteurs Gnome-et-Rhone », sise au 135 Louis Séguin à Petit Gennevilliers (Hauts-de-Seine - 92). À la suite de la déclaration de guerre, il rejoint ce poste de travail, produisant pour la Défense nationale, s'y rendant moitié à vélo, moitié en train, ne manquant aucune heure de travail et ayant toute l'estime de ses chefs. Au printemps 1940, une crise de rhumatismes - séquelle de la Grande guerre - lui laisse « une ankylose légère du coude droit et la colonne vertébrale atteinte d'arthrite ». À la même époque, son épouse, 42 ans, est « presque impotente à la suite de rhumatismes ».

En septembre 1939, relativement à son engagement communiste, une perquisition infructueuse est effectuée par la police à son domicile, suivie d'une autre opérée en mai 1940. Lors de l'exode, Gaston Bocquillon recueille des affaires amenées par les parents de son épouse, « habitant les Ardennes et fuyant de chez eux devant l'invasion allemande ». Suite à une dénonciation pour recel de marchandises pillées, il subira une troisième perquisition le dédouanant de cette accusation. Après l'armistice, Gaston Bocquillon est au chômage.

Sous l'occupation et selon la police, il se livre « d'une façon notoire et habituelle, à la propagande communiste », tenant, « soit dans la rue, soit au marché, de fréquentes et discrètes conversations avec des ex-militants connus », sortant quelquefois la nuit. Bien que « la rumeur publique le [soupçonne] de distribuer des tracts », ce fait ne peut être établi. Par « rumeur publique », il faut certainement entendre dénonciation... Une note - probablement des Renseignements généraux - le présente comme « dangereux pour la sécurité publique ».

L'arrestation

Le 12 ou 13 octobre 1940, Gaston Bocquillon est convoqué au commissariat de circonscription de Juvisy. Quand il s'y rend, il est immédiatement arrêté. Le 14 octobre, il est conduit comme interné administratif au "centre de séjour surveillé" (CSS) d'**Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du mois d'octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre. Le 4 novembre, Gaston Bocquillon adresse une protestation au Président de la commission de vérification de Versailles, « ...en accord avec l'article 3 du décret du 18 novembre 1939, qui [lui] a été remis à Juvisy le 13 octobre 1940 par Monsieur le commissaire de police sur l'ordre de Monsieur le préfet de Seine-et-Oise ». Le 21 novembre, quatre épouses d'internés domiciliés à Athis-Mons - dont Madame Bocquillon - écrivent au préfet de Seine-et-Oise afin d'obtenir un droit de visite. Celui-ci leur oppose un refus au prétexte des « circonstances », ajoutant que « l'article 11 du chapitre 2 du règlement intérieur du camp s'oppose d'ailleurs, en principe, à toute visite aux internés ».

À la suite du bombardement de décembre, Gaston Bocquillon participe « à la manifestation collective tendant à protester contre son arrestation [sic] et où il affirmait que sa vie [re-sic] était en danger », ce qui amène le commissaire spécial dirigeant le camp à affirmer trois mois plus tard que « cet interné doit être considéré comme un communiste resté fidèle aux directives du Parti ». Néanmoins, la pression exercée par les manifestations des internés, leurs sollicitations répétées et celles de leur familles, amène le commandant du camp à proposer des visites lors des fêtes de Noël

et du Nouvel an pour les proches des détenus de Seine-et-Oise, avec l'accord du préfet du département. Eugène Bocquillon est autorisé à recevoir une visite le 27 décembre. Le 14 janvier, il écrit au préfet de Seine-et-Oise pour lui signaler que sa famille ne bénéficie encore d'aucun secours malgré de multiples démarches effectuées auprès de la mairie de Juvisy. Le 9 février, c'est son épouse qui écrit au préfet pour demander la libération de son mari, afin qu'il puisse subvenir - par son travail - aux besoins de ses enfants, l'aînée ayant « la colonne vertébrale et le bassin déformés à cause des privations ». Dans une demande réitérée le 17 mars, elle écrira que « le docteur qui la soigne craint la coxalgie ». Elle souhaite que son mari puisse déjà bénéficier d'une permission afin de rendre visite à leur fille. Elle renouvellera sa demande de libération les 17 et 21 mai, indiquant que l'allocation qui lui est versée est insuffisante pour subvenir à leurs besoins... Le 19 mai, à la suite de la "révision trimestrielle" du dossier de Gaston Bocquillon, le préfet signe un formulaire annonçant qu'il a « décidé le maintien au centre de cet individu ».

Ayant avec lui des outils de menuisier, Gaston Bocquillon fabrique des objets en bois pour lui-même et ses camarades : Georges Dudal se rappelle qu'il lui confectionne alors, à destination de sa propre fiancée, des ronds de serviette et des claquettes en bois.

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin 1941, Gaston Bocquillon fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à **l'Hôtel Matignon**, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils sont rejoints par d'autres détenus, arrêtés le même jour et les jours suivants dans le département de la Seine [1]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [2].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons *La Marseillaise* et crions « Des Français vendus par Pétain » [3]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Dix mois plus tard, le 5 mai, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses] services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Eugène Bocquillon.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Celui-ci est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Gaston Bocquillon est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 45261 (sa photo d'immatriculation a été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers

7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos. Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir. Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Gaston Bocquillon.

Il meurt à Auschwitz le 4 novembre 1942, selon l'acte de décès établi par l'administration SS du camp.

Après la guerre, le Conseil municipal de **Juvisy** donne son nom à l'avenue des Rosiers, où il habitait. La plaque de la rue Gaston Bocquillon précisait alors : « 1882-1942, Juvisien mort en déportation ». Sur la nouvelle plaque apposée depuis, cette précision a malheureusement disparu. Le nom de Gaston Bocquillon est également inscrit sur le Monument aux morts de Juvisy, situé dans le cimetière communal, rue Petit, sur la plaque dédiée aux déportés. La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 3-03-1993).

Sources :

- Huguette Henri, sa fille, témoignage.
- Bureau des archives des victimes des conflits contemporains, ministère de la Défense, Caen.
- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 380 et 396.
- Sachso, Amicale d'Orianenburg-Sachsenhausen, Au cœur du système concentrationnaire nazi, Collection Terre Humaine, Minuit/Plon, réédition Pocket, mai 2005, page 36 (sur le transfert depuis Aincourt des 88 de Seine-et-Oise, fin juin 1941).
- Gérard Bouaziz, La France torturée, collection L'enfer nazi, édité par la FNDIRP, avril 1979, page 262 (sur les arrestations du 27 juin 1941).
- Archives départementales de la Meuse (AD 55), site internet du conseil général, archives en ligne ; recensement de population de à Sampigny, année 1896 (cote E dépôt 357 / 1 F 1, vue 15/21), année 1901 (cote E dépôt 357 / 1 F 1, vues 3-4/20), année 1906 (vue 7/19), année 1911 (vue 4/19) ; registres du recrutement militaire, bureau de Bar-le-Duc, classe 1912, vol. 1, matricules de 1 à 500 (cote 1R 618), n° 371 (vues 766-767/1024).
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1W71, 1W77, 1W80 (relations avec les autorités allemandes), 1W92 (dossier individuel) ; et recherches parallèles de Claude Delesque.
- Liste des 88 internés d'Aincourt (domiciliés dans l'ancien département de Seine-et-Oise) remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation, et liste Internés de Seine-et-Oise à la suite d'une mesure prise par le préfet de ce département, ayant quitté le centre d'Aincourt, copies de documents des AD 78 communiquées par Fernand Devaux (03 et 11-2007).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 2, page 109 (38784/1942).
- Site Mémorial GenWeb, 91-Juvisy-sur-Orge, relevé de Bernard Tisserand (2005).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 26-09-2014

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci

fasse procéder le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'**Hôtel Matignon**, à Paris. Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

Le 27 juin, le commandant du camp écrit au préfet de Seine-Et-Oise pour lui « rendre compte que 70 internés [du département] ont été dirigés aujourd'hui dans la matinée sur le commissariat central de Versailles et que 18 autres internés ont été dirigés dans le courant de l'après-midi à l'Hôtel Matignon à la disposition des Autorités allemandes d'occupation. Le départ de ces internés s'est déroulé sans incident. » Les listes connues à ce jour ne distinguent pas les deux groupes et réunissent les 88 internés.

Le 29 juin, l'inspecteur de police nationale commandant l'escorte conduisant le contingent de 70 détenus à Versailles, rend compte que le commissaire divisionnaire lui a ordonné de poursuivre son convoi « jusqu'à l'Hôtel Matignon, à Paris, siège de la Geheime Feldpolizei. En passant à Billancourt, quelques internés du premier car ont montré le poing et des ouvriers qui allaient prendre leur travail ont répondu par le même geste. J'ai immédiatement donné des ordres aux gardiens pour que les internés rentrent leurs bras. À mon arrivée à Paris, je me suis trouvé en présence d'une quinzaine de cars remplis de prisonniers ayant la même destination que les internés d'Aincourt et j'ai dû prendre la suite. Les formalités d'immatriculation étant assez longues, j'ai dû attendre mon tour ; l'opération a commencé à 18 heures et s'est terminée à 19h15 ; je n'ai pu faire la remise que de 38 internés sur 88 venus d'Aincourt. En raison de l'heure, le chef de bureau de la Feldpolizei m'a fait savoir qu'il recommencerait l'immatriculation le lendemain matin à 8h15, d'avoir à revenir à cette heure-là. J'ai rassemblé les 50 internés restant dans les deux cars et ai libéré les camionnettes et les gardiens disponibles. Je me suis aussitôt mis en rapport avec la préfecture de Seine-et-Oise afin de savoir où je devais conduire, pour passer la nuit, les 50 internés. Une heure après, je recevais l'ordre de les conduire au Dépôt, 4 quai de l'Horloge, et de continuer ma mission le lendemain matin. Cette formalité étant remplie, j'ai renvoyé les cars et le personnel à Versailles. Le 28 juin, à 7 heures, j'ai continué ma mission qui a pris fin à 11 heures. Cette escorte s'est déroulée sans autre incident. »

[2] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'**Henri Rollin** : « Le 27 juin 1941, vers 6 heures de matin, ma femme et moi nous sommes réveillés par un coup de sonnette. Trois inspecteurs de la police française viennent nous arrêter ; perquisition rapide sans résultat (nous avions la veille au soir distribué les derniers tracts que nous avions). Nous arrivons à l'**hôtel Matignon** où nous trouvons de nombreux cars et camions, résultat d'une rafle dans toute la région parisienne. Nous sommes remis par la police française aux autorités allemandes. Au moment de ma remise aux Allemands, j'ai aperçu qu'on leur donnait une petite fiche portant mon nom et la mention « communiste », soulignée à l'encre rouge. Nous subissons un court interrogatoire d'identité... Attente... Vers la fin de l'après-midi, départ en car. Arrivée au **fort Romainville**, fouille, identité. Départ de Romainville le 1er juillet, au matin, par train spécial et bondé au Bourget, arrivée l'après-midi à **Compiègne**. Le lendemain, même cérémonie, refouille et identité, ensuite la vie de camp... »

[3] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de **Marcel Stiquel** (déporté au **KLSachsenhausen** le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

Raoul BONNAMY - 45271

Raoul, Gabriel, Bonnamy naît le 4 août 1907 à **Palaiseau** [1] (Essonne - 91). Veuf ou divorcé, il est père d'un enfant. Le 29 novembre 1930 à Palaiseau, il épouse Marguerite, Joséphine, Chameroy, née le 21 février 1899 dans cette commune, elle-même divorcée d'un premier mariage contracté en 1921. Au moment de son arrestation, Raoul Bonnamy est domicilié au 39, route (ou rue) de Corbeil à Palaiseau.

Entre avril 1937 et août 1939, il est garçon de salle d'hôpital. Agent temporaire, il n'effectue « que des remplacements dans divers hôpitaux, totalisant vingt-deux mois de service », en dernier lieu à l'hôpital Necker, à Paris 15^e. La police française le désigne comme un « militant communiste très actif, [...] gérant du journal communiste de Palaiseau, “Le Drapeau Rouge”, dont il [est] aussi le rédacteur, l'imprimeur et le distributeur... ». Il est également désigné comme secrétaire de la cellule de Palaiseau ».

Dès le 26 août 1939, Raoul Bonnamy est mobilisé comme sergent au dépôt d'infanterie n° 74 à Chaumont (Haute-Marne - 52). Il est ensuite affecté comme sergent-instructeur à un peloton préparatoire d'élèves officiers de réserve (EOR) à Humes, près de Langres (52). Une note de la police française mentionne pourtant qu'un procès-verbal lui est dressé le 3 octobre 1939 pour distribution de tracts communistes (?). Le 12 décembre, il est désigné comme cadre-instructeur au centre d'instruction divisionnaire n° 13 en Alsace. Le 1^{er} février 1940, il occupe les fonctions de sergent-chef auprès d'un peloton d'élèves caporaux et d'élèves sous-officiers. Le 24 mai, son unité part combattre dans la Somme et il est versé au 21^e régiment d'infanterie et affecté à la G.A.B. 3 (?). Le 28 mai à Laferrière (Somme), il légèrement blessé par une balle de mitraillette à la jambe gauche, refusant d'être évacué. Lors de la débâcle, il protège la retraite avec un petit groupe de combattants jusqu'au 15 juin à Longpont près de Monthléry (Essonne), où il est de nouveau blessé par un éclat de grenade allemande dans le genou gauche. D'abord évacué sur un hôpital de Châteauroux (Indre), il est opéré dans un établissement de Montpellier (Hérault - 34) le 27 juin. Il est envoyé en convalescence à l'hôpital héliomarin de Sète (34) du 5 juillet au 11 août. Il est démobilisé à Albi (Tarn) le 13 août.

Raoul Bonnamy revient chez lui le 22 août. Marchant difficilement, il soigne sa jambe pendant plus d'un mois. Interrogé par le commissaire de circonscription de Palaiseau après que les organisations communistes aient été interdites (date à vérifier : était-ce au cours d'une permission ou après sa démobilisation ?), « il [se refuse] à indiquer où [sont] cachés la ronéo et la machine à écrire du Parti », ce qui en évite la saisie. Le 11 octobre, quand il est remis de sa blessure, Raoul Bonnamy reprend son travail à l'hôpital Necker, sans que sa hiérarchie ne constate « aucune activité particulière extra-professionnelle ».

L'arrestation

Le 21 octobre, Raoul Bonnamy est arrêté par la police française sur décision du préfet de Seine-et-Oise pour distribution de tracts. Bien que son arrestation ait eu lieu dans le cadre d'une “opération judiciaire”, il est laissé “en liberté” par le Parquet. Il est néanmoins interné administrativement [le 26 octobre ?] au “centre de séjour surveillé” (CSS) **d'Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du même mois dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre. Dès le 2 novembre, Raoul Bonnamy écrit au préfet de Seine-et-Oise et au président de la Commission de vérification pour demander sa mise en liberté afin de rejoindre sa famille dont il vient d'être séparé pendant un an. Le 14 décembre, le préfet prie le directeur du CSS de notifier à trois internés dont Raoul Bonnamy et Eugène Bocquillon, de Juvisy, « que leur demande n'est susceptible d'aucune suite ». Le 30 mars 1941, Marguerite Bonnamy écrit au préfet de Seine-et-Oise pour solliciter l'autorisation de rendre visite à son mari, avec la mère de celui-ci, à l'occasion des fêtes de Pâques. Elle

mentionne que sa propre mère est décédée un mois plus tôt : « les émotions successives qu'elle a eu l'an dernier : la guerre, les perquisitions des inspecteurs, notre maison en partie démolie le 3 juin, l'arrivée des Allemands et l'arrestation de [son gendre] ont contribué grandement, d'après le docteur, à hâter sa fin ». Elle demande également un réexamen du dossier de son mari. Le 1^{er} mai, elle revient à la charge en soulignant une contradiction : Raoul Bonnamy ayant été arrêté « d'après un décret de Monsieur Paul Raynaud visant les individus dangereux et suspects », elle affirme « ne pas comprendre pourquoi, après sa conduite au front, [son] mari, titulaire de la Croix de guerre, est jugé individu dangereux ». Elle conclue : « J'ose espérer, Monsieur le préfet, que vous voudrez bien prendre ma demande en considération en rendant à un soit disant individu dangereux la liberté en tenant compte qu'il n'a pas hésité à verser son sang pour son pays ».

La censure de l'administration du camp de Aincourt

L'administration du camp [2] censure la correspondance de Raoul Bonnamy à plusieurs reprises « en raison des propos subversifs qu'elle [contient] » ; y compris le courrier reçu. Le 9 avril, son épouse lui écrit : « J'ai reçu une lettre du percepteur. Ça me dégoûte de voir ça. Quand je pense à tous ces embusqués qui ont touché leur mois pendant la guerre et que ceux qui se sont battus soient encore obligés de payer. Pourtant, je crois que je les ai assez payées les contributions. Ce n'est pas avec le linge et la nourriture que l'on te donnait que tu aurais pu tenir le coup. Enfin, heureusement que je n'ai pas de fils. En tout cas, je ne lui apprendrais pas d'être patriote. Je ferais comme mes collègues d'ici : "Vive la France avec la peau des autres". Je suis une révoltée, mais avoue qu'il y a de quoi. Et puis, si tu étais là, mes idées seraient certainement meilleures ».

Lors d'une audition [réalisée entre le 9 et le 13 mai ?], le directeur du **Centre d'Aincourt**, commissaire spécial de police, interroge Raoul Bonnamy sur l'emplacement de la fameuse ronéo, suivant la proposition du commissaire de Palaiseau considérant que « ...s'il donnait des informations permettant [d'en réaliser la saisie], ce geste pourrait être considérée comme une preuve de sa désapprobation de l'activité actuelle de l'ex-parti communiste ». Le militant répond « que la ronéo et la machine à écrire du parti avaient été enlevés de son domicile au début de la guerre [...] pour être transférées au siège de la région : Boulogne-Billancourt » : ce qui est plausible, puisqu'il ne pouvait lui-même utiliser cet équipement, étant mobilisé.

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin 1941, Raoul Bonnamy fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à **l'Hôtel Matignon**, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils sont rejoints par d'autres détenus, arrêtés le même jour et les jours suivants dans le département de la Seine [2]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [3]. Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons *La Marseillaise* et crions « Des Français vendus par Pétain » [4].

Dix mois après l'arrivée de Raoul Bonnamy au Frontstalag 122, le 5 mai, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses] services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en

allemand, dont celle concernant Raoul Bonnamy (« La libération de cet individu n'est pas opportune »).

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, celui-ci est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, Raoul Bonnamy est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 45271 (sa photo d'immatriculation a été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire - au cours duquel Raoul Bonnamy se déclare sans religion (Glaubenslos) -, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à **Birkenau** - Raoul Bonnamy est dans la moitié des membres du convoi qui est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir. Pendant un temps, il est assigné au Block 16. Du 1^{er} au 17 mars 1943, il est inscrit sur le registre du Block 20 (contagieux) de l' "hôpital" d'Auschwitz. Le 8 juin, il est présent au Block 19 ("convalescents"). Il subit plusieurs examens radiographiques dont le dernier le 16 juin.

Raoul Bonnamy meurt à Auschwitz le 8 juillet 1943, selon les registres du camp ; un an après l'arrivée du convoi. Motif inscrit sur l'acte de décès : « Pleurésie ».

La mémoire de Raoul Bonnamy

À une date restant à préciser, le Conseil municipal de Palaiseau donne le nom de Raoul Bonnamy à une place de la commune située sur l'avenue de Stalingrad. Celui-ci est également inscrit sur le monument aux morts, situé dans le cimetière communal, parmi les déportés, ainsi que celui de son épouse « Bonnamy-Chameroy M. », décédée le 18 octobre 1985 à Longjumeau, titulaire de la médaille de Combattant volontaire de la Résistance et de la médaille de la Déportation.

La mention "Mort en déportation" est apposée sur l'acte de décès de Raoul Bonnamy (J.O. du 30-09-1987).

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 380 et 396.
- André Tollet, Le souterrain, éditions sociales, collection Souvenir, Paris 1974, pages 154 à 157.
- Sachso, Amicale d'Orianenburg-Sachsenhausen, Au cœur du système concentrationnaire nazi, Collection Terre Humaine, Minuit/Plon, réédition Pocket, mai 2005, page 36 (sur le transfert depuis Aincourt des 88 de Seine-et-Oise, fin juin 1941).
- Gérard Bouaziz, La France torturée, collection L'enfer nazi, édité par la FNDIRP, avril 1979, page 262 (sur les arrestations du 27 juin 1941).
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1w71, 1w74, 1w76, 1w80 (relations avec les autorités allemandes),

1w93 (dossier individuel), 1w277 (Liste des 88 internés d'Aincourt remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation) ; et recherches parallèles de Claude Delesque.

- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 2, page 117 (25115/1942).

- Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Oświęcim, Pologne, Bureau d'information sur les anciens prisonniers (Biuro Informacji o Byłych Więźniach) ; relevé dans les archives (01-2009).

- Site Mémorial GenWeb, 91-Orsay, relevé de Véronique Pagnier (2002).

- Concernant Marguerite Bonnamy : Thomas Fontaine, Guillaume Quesnée, Livre-Mémorial de la FMD, I.115, tome 2, pages 162-163, 168.

- Concernant Marguerite Bonnamy : Archives départementales de l'Essonne (AD91), site internet, archives en ligne, registre des naissances de Palaiseau pour l'année 1899, acte n° 11, vues 35-36/178.

- Concernant René Renard : Guillaume Quesnée, Livre-Mémorial de la FMD, I.175, tome 2, pages 995-999.

- Éric Postat, petit-fils de René Renard (messages 03-2013).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 26-03-2013

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Palaiseau : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] Le service de censure de l'administration du camp d'Aincourt lit systématiquement la correspondance des détenus et y relève toutes les informations concernant leur état d'esprit à titre individuel ou collectif. Le 12 juillet 1941, après l'invasion de l'URSS par le Reich, le directeur du centre de séjour surveillé adresse un rapport au préfet de Seine-et-Oise avec plusieurs extraits des lettres interceptées en lui faisant « connaître que, depuis la guerre germano-soviétique, [il] communique tous les matins, à Laurent Darnar, la presse parisienne. Ce dernier fait un extrait succinct et objectif des informations que[le directeur fait] afficher ensuite à l'intérieur du Centre. Ce procédé représente l'avantage de [lui] éviter toute critique personnelle dans la rédaction de ce communiqué et a fini de discréditer complètement l'interné Laurent Darnar aux yeux de ses anciens camarades... ». Le 18 octobre, le chef de camp poursuit son enquête sur les convictions des détenus. « Restants persuadés que les communiqués et informations qui leur parviennent sont erronés, ils demeurent convaincus que l'avenir leur sera favorable et que leur libération reste proche. Cet état d'esprit n'est d'ailleurs pas particulier aux seuls internés d'Aincourt, dont les familles elles-mêmes partagent les mêmes dispositions. Enfin, des lettres parvenues d'autres camps prouvent également cette même mauvaise foi devant l'évidente défaite russe. » Il transmet encore au préfet de Seine-et-Oise des extraits de lettres, dont celle envoyée par Bonnamy, « de Compiègne », à Jean-Marie Hamon, de Palaiseau : « Boudou [?] est toujours avec moi, nous couchons côte à côte et il vous envoie bien le bonjour en attendant la libération qui viendra... ».

[3] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder le lendemain à l'arrestation de Resso

Margueritte Bonnamy - Ravensbrück 27067 - de la Résistance à la Déportation

Après l'évasion de dix-neuf responsables communistes du camp de Compiègne dans la nuit du 21

au 22 juin 1942, Marguerite Bonnamy héberge **René Renard**, le détenu évadé qui a réalisé l'installation électrique du tunnel, venu frapper à sa porte sur la recommandation de son mari. Après une « mise au vert », René Renard contacte le Parti communiste clandestin et sa branche armée des Francs-tireurs et partisans (FTP). Il est affecté dans la région P5, sous les ordres de **Roger Linet** (lui-même sous les ordres de **Rol-Tanguy**), en tant que responsable du matériel armé. Marguerite Bonnamy devient son agent de liaison, sous sa responsabilité.

Le vendredi 15 janvier 1943, tous deux vont chercher du ravitaillement (légumes et charcuterie) chez l'épouse de **Robert Levaché** à Marcoussis. Sur place, ils retrouvent **André Tollet** et **Maurice Léonard**, deux autres résistants communistes évadés en même temps de Compiègne. Les personnes rassemblées se régalaient d'un lapin cuisiné par la maîtresse de maison. Dans la soirée suivant leur retour au pavillon de Palaiseau, Marguerite Bonnamy et René Renard sont arrêtés par des inspecteurs de la Brigade spéciale "anti-terroriste" (BS 2). Ils sont conduits à la Maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne).

Le 31 janvier 1944, Marguerite Bonnamy est déportée dans le transport de 959 femmes parti de Compiègne et arrivé le 3 février au **KL Ravensbrück** (matr. 27067). Transférée au Kommando de Zwodau, dépendant du **KL Flossenbürg**, elle y est libérée en mai 1945.

Henri DUGRÈS - 45501

Henri, Arthur, Dugrès naît le 11 octobre 1891 à Sailly-Flibeaucourt (Somme - 80), fils d'Antoine Dugrès, 35 ans, serrurier, et d'Émilienne Wagnier, son épouse, 26 ans, domiciliés à Sailly-le-Sec, sur la Somme, à l'est d'Amiens (80). Considérant son âge, Henri Dugrès devrait avoir été mobilisé au cours de la guerre 1914-1918 (à vérifier...). Le 20 janvier 1920 à Lubersac (Corrèze), il épouse Maria Teil. Ils auront une fille, Renée, née le 4 mai 1927. Pendant un temps, il(s) habite(nt) au 23, rue Duhesme à Paris 18^e. À une date restant à préciser, le couple emménage dans un petit pavillon dont il deviendra propriétaire au 8, avenue des Genêts à **Paray-Vieille-Poste** [1] (Essonne - 91). Le 4 juillet 1938, Henri Dugrès entre à la SNCF ; aide-ouvrier, il est sellier à l'atelier du Landy. Adhérent au Parti communiste en 1936 et trésorier de cellule, selon la police, il est élu maire adjoint de sa commune (date à préciser...).

L'arrestation

Le 6 novembre 1940, Henri Dugrès est convoqué au commissariat de police d'Athis-Mons où il lui est notifié par procès-verbal qu'il sera « pris comme responsable en cas de propagande sur le territoire de Paray-Vieille-Poste ».

Dans la nuit du 23 au 24 novembre, a lieu sur la commune une très importante distribution des tracts intitulés « L'Humanité, numéro spécial 6 novembre 1940, et Vive l'union de la nation française, ainsi qu'un collage simultané d'une multitude d'affiches et de papillons ». La décision d'arrestation est alors automatique. Le jour suivant, 24 novembre, Henri Dugrès est appréhendé à son domicile. Le commissariat de police d'Athis-Mons remplit un formulaire de notice individuelle à son nom.

Le 25 novembre, le préfet de Seine-et-Oise signe l'arrêté ordonnant l'internement administratif d'Henri Dugrès au "centre de séjour surveillé" (CSS) d'**Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du mois d'octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre. L'ex-maire adjoint de Paray-Vieille-Poste est arrêté le jour même. Au lendemain du bombardement du

camp en décembre, Henri Dugrès adresse au commissaire de police spécial dirigeant le camp une lettre protestant contre son internement, ce qui lui vaut d'être considéré comme « un communiste certain, dont les idées n'ont pas été modifiées par son internement » et qui « suit les directives du parti... ».

Le 12 janvier 1941, Madame Dugrès écrit au préfet de Seine-et-Oise pour solliciter la libération de son mari, alors assigné à la chambre 42 de l'ex-sanatorium d'Aincourt : « Depuis la dissolution du parti communiste, mon mari a cessé toute idée politique » [sic]. Le même jour, dans les mêmes termes, elle adresse également cette demande au secrétaire général de la SNCF. Le 7 février, le commissaire de police de la circonscription d'Athis-Mons notifie à Madame Dugrès « que sa demande tendant à la libération de son mari [...] ne peut être prise en considération et que Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise n'autorise pas le retour de l'intéressé dans ces foyers ». Le 24 février, Madame Dugrès réitère sa demande de libération auprès du préfet de Seine-et-Oise, argumentant : « Je suis sans travail, mon enfant qui va à l'école, et nos deux vieilles mères qu'il nous faut secourir ». Le 22 mars, le commissaire de police de la circonscription d'Athis-Mons écrit au préfet de Seine-et-Oise pour lui rapporter qu'il a informé Madame Dugrès que sa demande a été classée sans suite, qu'une révision trimestrielle est réalisée pour tous les cas d'internement et qu'il est « inopportun de faire de nouvelles demandes de libération ».

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin, avec cinq autres Paraysiens, Henri Dugrès est parmi les 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à l'**Hôtel Matignon**, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils rejoignent des hommes appréhendés le jour même dans les départements de la Seine-et-Oise et de la Seine par la police française en application d'arrêtés d'internement administratifs. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), alors camp allemand, élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [3].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [4]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Dix mois plus tard, le 5 mai, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses]services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Henri Dugrès qui indique : « libéré,[il] se livrerait à une active propagande... ».

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Celui-ci est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, Henri Dugrès

est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 45501 (sa photo d'immatriculation a été retrouvée).

Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir. Aucun document ni témoignage publié à ce jour ne permet de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Henri Dugrès.

Il meurt à Auschwitz le 7 septembre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp ; deux mois après l'arrivée de son convoi (l'état civil français a enregistré la date du 30 décembre 1942). Aucun des cinq "45000" paraysiens n'est revenu.

A la mémoire d'Henri Dugrès

Après leur retour de déportation, André Faudry, de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), et Georges Brumm, de Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), rescapés du convoi, attestent de sa disparition à Auschwitz. Après la guerre, le Conseil municipal de Paray-Vieille-Poste donne le nom d'Henri Dugrès à une rue de la commune. Celui-ci est également inscrit sur le monument aux morts, situé dans le cimetière communal, comme résistant mort en déportation.

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 356, 380 et 403.
- Archives départementales de la Somme, Amiens, site internet, archives en ligne, état civil de Sailly-Flibeaucourt année 1891 (2 E 692/10, acte n° 18, vue 89/158).
- Hervé Barthélémy, association Rail & Mémoire, relevé dans les archives du personnel de la SNCF.
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1W80 (relations avec les autorités allemandes), 1W111 (dossier individuel).
- Liste des 88 internés d'Aincourt (domiciliés dans l'ancien département de Seine-et-Oise) remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation, et liste Internés de Seine-et-Oise à la suite d'une mesure prise par le préfet de ce département, ayant quitté le centre d'Aincourt, copies de documents des AD 78 communiquées par Fernand Devaux (03 et 11-2007).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 2, page 245 (28744/1942).
- Base de données des archives historiques SNCF ; service central du personnel, agents déportés déclarés décédés en Allemagne (en 1947), de A à Q (cote 0110LM0108).
- Site Mémorial GenWeb, 91-Paray-Vieille-Poste, relevé de Bernard Tisserand (2004).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 1-04-2013

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Paray-Vieille-Poste : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968). Elle fut créée en 1793 avec le simple nom de Paray, autour d'un village de seulement quatre-vingt-quatre habitants. L'ajout de la mention Vieille-Poste intervint en 1926 en référence à l'ancien relais de poste implanté sur la route de Fontainebleau (N7) entre 1648 et 1710. En 1890, la première mairie-école fut édifée au lieu-dit Vieille-Poste. En 1917, l'Armée de l'Air américaine s'engagea dans la Première Guerre mondiale et installa sur le plateau de Longboyau une piste d'atterrissage qui devint en 1919 l'aérodrome d'Orly-Villeneuve. En 1946, les États-Unis vendirent à l'État français l'aérodrome en ruine, à partir de cette date, le centre-ville fut déplacé vers la nouvelle place Henri-Barbusse. En 1957, le nouvel hôtel de ville et l'agence postale furent édifés autour de la place Henri-Barbusse. Aujourd'hui, Les deux tiers du territoire municipal sont occupés par l'emprise de l'aéroport Paris-Orly, avec notamment l'intégralité de l'aérogare Ouest et la moitié de l'aérogare Sud, auxquelles s'ajoute la zone d'activité Orlytech. (Source Wikipedia)

[2] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder dès le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

[Voir la biographie de Eugène BOCQUILLON.](#)

[3] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'Henri Rollin :
[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[4] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au KL Sachsenhausen le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

Léon DUTHUIN - (45518 ?)

Léon, Charles, Duthuin naît le 21 juillet 1895 à Paris 20^e (75), au 4, rue de la Chine, inscrit d'abord au registre sous le nom de sa mère, Marie Louise Rossin, trente ans, journalière, domiciliée au 72, rue de Belleville. Le 10 août suivant, l'enfant est reconnu par Charles Duthuin. De la classe 1915, Léon Duthuin est mobilisé au cours de la guerre de 1914-1918. Il est découpeur. Au moment de son arrestation, Léon Duthuin est domicilié au 114, boulevard des Dalhias à **Athis-Mons** [1] (Essonne - 91). Il vit maritalement plusieurs années avant son arrestation.

Il est mobilisé le 12 septembre 1939, jusqu'en octobre ; puis de nouveau en mars 1940. N'ayant pas été fait prisonnier au cours de la Bataille de France, il est démobilisé le 4 août 1940 et rentre dans ses foyers.

Sous l'occupation, alors sans travail, il est membre du Comité des chômeurs d'Athis-Mons. À ce titre, il porte en mairie [2] le cahier de revendications de l'Union régionale Paris-Sud des Comités de chômeurs.

L'arrestation

Le 6 octobre 1940, complétant un formulaire de “notice individuelle à remplir au moment de l’arrestation”, le commissaire de police d’Athis-Mons écrit : « militant communiste notoire, ayant pris une part active depuis l’occupation à la distribution de tracts. »

Le 12 octobre, Léon Duthuin est arrêté. Le préfet signe l’arrêté d’internement administratif le lendemain. Le 14 octobre, Léon Duthuin est conduit au “centre de séjour surveillé” (CSS) **d’Aincourt** (Val-d’Oise - 95), créé au début du mois d’octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d’un sanatorium isolé en forêt afin d’y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre. Pendant un temps, Léon Duthuin est assigné à la chambre n° 50. Le 12 décembre 1940, il écrit au Président de la Commission de vérification pour « protester contre cette arrestation arbitraire » et ses conditions d’internement, « étant, non surveillé, mais au régime des droit commun, ne recevant ni journaux, ni visites accordés [à ceux-ci] ». Le 12 février 1941, il écrit au préfet de Seine-et-Oise pour demander sa libération au motif qu’il n’a exercé « aucune fonction » au sein du PCF et qu’ensuite il n’a pas eu d’activité politique. Le 31 mars 1941, sa compagne écrit au préfet de Seine-et-Oise pour solliciter une autorisation de visite (suite inconnue...). Selon le commissaire spécial de police commandant le camp, Léon Duthuin suit « les directives du Parti communiste et de la IIIe Internationale », participe « à toutes les manifestations collectives organisées au Centre », sa correspondance est censurée.

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin 1941, Léon Duthuin fait partie d’un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs “45000” - remis aux “autorités d’occupation” et conduits à l’Hôtel Matignon, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils rejoignent des hommes appréhendés le jour même dans les départements de la Seine-et-Oise et de la Seine par la police française en application d’arrêtés d’internement administratifs [3]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), alors camp allemand, élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [4].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [5]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Neuf mois plus tard, le 19 mars 1942, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d’administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d’anciens internés d’Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses] services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Léon Duthuin.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Léon Duthuin est sélectionné avec plus d’un millier d’otages désignés comme communistes et une cinquantaine d’otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l’armée allemande (en application d’un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l’aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de

marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, Léon Duthuin est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) ; peut-être sous le numéro 45518, selon les listes reconstituées (la photo d'immatriculation correspondant à ce matricule a été retrouvée, mais n'a pu être identifiée à ce jour). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Léon Duthuin. Il meurt à Auschwitz le 18 octobre 1942, selon l'acte de décès établi par l'administration SS du camp.

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 380 et 403.
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1w73, 1w80 (relations avec les autorités allemandes), 1w112 (dossier individuel), 1w277 (Liste des 88 internés d'Aincourt remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation).
- Archives départementales de Paris, site internet, archives en ligne, extrait du registre des naissances à la date du 22 juillet 1895 (registre V4E 10691, acte 2764, vue 13/31).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 2, page 247 (36421/1942).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 22-02-2013

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Athis-Mons : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] La mairie d'Athis-Mons : en 1929, la municipalité achète le château d'Avaucourt pour y installer la mairie. Sous l'occupation le bâtiment est réquisitionné et transformé en Kommandantur (source Wikipedia).

[3] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder dès le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui

établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[4] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'Henri Rollin :

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[5] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au **KL Sachsenhausen** le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

Isaac FEITLOWICZ – 46273

De Petrokow (Biélorussie) à Corbeil en Essonne

Isaac Feitlowicz naît le 14 avril 1893 à Petrokow (Biélorussie), fils de Manuel Feitlowicz, chef de chantier, et de Léa Biez. Au cours de la guerre de 1914-1918, il est mobilisé comme soldat dans l'armée russe. Le 17 mai 1922 à Odessa (Russie), il se marie avec Sina (ou Lina) Liter. Ils auront trois enfants. Le 11 mai 1933, Isaac Feitlowicz obtient la nationalité française par décret de naturalisation. Pendant un temps, il est domicilié rue Frossard, à Paris 14^e. Au moment de son arrestation, il est domicilié au 26, rue de Paris à Essonnes [1], près de **Corbeil** (Essonne - 91). Isaac Feitlowicz est artisan tailleur, ayant son propre commerce.

L'arrestation et l'internement au camp de Royallieu

Le 30 août 1941, répondant à une « demande de renseignements concernant les israélites suspects », le commissaire de police de la circonscription de Corbeil écrit au commissaire principal, chef du 3^e district à Montgeron, « Fellowiez [sic] a une attitude suspecte au point de vue national, bien qu'il n'ait pas pris parti activement, il reste un adversaire du gouvernement. Il fait d'autre part l'objet d'une proposition de retrait de la qualité de français ». Le 2 septembre, après avoir, semble-t-il, obtenu l'aval du secrétaire général pour la police d'État de Seine-et-Oise, à Versailles, le commissaire principal ajoute à la main sur ce document : « Rien ne s'oppose à l'internement, par nos propres moyens, du juif Fellowiez Isaac ».

Le 6 septembre, le commissaire de Corbeil remplit le formulaire de « Notice individuelle à établir au moment de l'arrestation ». Le résumé des motifs se contente de : « Israélite suspect au point de vue national ».

Le 10 septembre, le secrétaire général pour la police d'État transmet le dossier d'Isaac Feitlowicz (bien orthographié) au préfet de Seine-et-Oise en lui « proposant » de prendre un arrêté d'internement administratif. La décision est prise en application de la loi du 3 septembre 1940, « relative aux mesures à prendre, sur instruction du gouvernement, à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Isaac Feitlowicz doit être « astreint à résider dans le centre de séjour surveillé d'Aincourt, où il sera immédiatement conduit ».

Mais, dès le 16 septembre, le préfet adresse un courrier au Conseiller supérieur d'administration de guerre à la Feldkommandantur de Saint-Cloud. Citant également Robert Rozenblat, juif polonais, militant communiste de Savigny-sur-Orge, le préfet écrit : « étant donné les origines de ces individus, et eu égard à l'intérêt qui s'attache à ce qu'ils soient mis dans l'impossibilité d'exercer leur activité subversive, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître s'il ne serait pas possible d'obtenir des Autorités allemandes compétentes l'autorisation de les envoyer au Front Stalag 122 à Compiègne, où ont été conduits à la fin du mois de juin un certain nombre de

ressortissants de l'U.R.S.S., de juifs russes, d'Espagnols ayant combattu dans les rangs de l'armée rouge, et de communistes français, le CSS d'Aincourt étant en principe réservé aux français ».

Isaac Feitlowicz n'a peut-être finalement pas transité par le camp d'Aincourt...

À une date restant à préciser, il est interné au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihäftlager).

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, il est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Isaac Feitlowicz est alors sélectionné comme otage juif. Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Isaac Feitlowicz est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 46273 (aucune photo de détenu de ce convoi n'a été retrouvée après le matricule 46172).

Quand les autorités SS connaissent mieux la composition du convoi, ils lui font certainement porter le signe distinctif des détenus juifs (jusqu'à la mi-1944) : une étoile à six branches composée de deux triangles inversés, un jaune et un rouge.

*Il meurt à Auschwitz le 17 août 1942, selon les registres du camp. Ce jour-là, 29 autres "45000" sont portés décédés ; probablement à la suite d'une séance de désinfection à **Auschwitz-I** (coups, manque de sommeil...).*

La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 28-11-1991).

Son nom est inscrit sur la plaque commémorative située dans le hall de l'ancien Hôtel de ville d'Essonne (orthographié « Feitlowicz I. »).

Sources :

- Son nom (orthographié « FEITLOWEZ Icek ») et son matricule figurent sur la Liste officielle n°3 des décédés des camps de concentration d'après les archives de Pologne, éditée le 26 septembre 1946 par le ministère des anciens combattants et victimes de guerre, page 60.
- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 66, 380 et 403.
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cote 1W113 (dossier individuel).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrit, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 2, page 279 (22091/1942).
- Site Memorial GenWeb, Essonne, relevé de Robert Dupays (12-2009).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 31-01-2013

[1] Essonne : en 1946, le préfet de Seine-et-Oise demande aux maires des communes voisines de

Corbeil et d'Essonne de réfléchir à un rapprochement, qui se concrétise le 9 août 1951 avec la création officielle de Corbeil-Essonne. Jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968)

Cyrus GENOU - (45587 ?)

Cyrus, Maxime, Amédée, Genou naît le 3 mars 1899 à Neuville-aux-Bois (Loiret - 45), au domicile de ses parents, Adelmard Genou, 38 ans, journalier, et d'Eugénie Legrand, 38 ans, son épouse ; son père décède prématurément, Cyrus est pupille de la Nation. Il s'engage volontairement au cours de la guerre 1914-1918, partant au front en septembre 1917. Deux de ses frères sont tués à l'ennemi - dont Adelmard Oscar, né le 30 mars 1896 à Neuville-aux-Bois, soldat au 131e RI mort en forêt d'Argonne le 13 juin 1915 - et un troisième succombe « par suite de la guerre ».

Le 11 octobre 1924, à Chartres, Cyrus Genou se marie avec Paulette L. Le 27 novembre 1928, à Paris 20e, il se marie avec (Mathilde) Léonie Mignon. Ils auront trois enfants, dont Simone, née le 28 août 1929, et Louis, né le 29 août 1932. Pendant un temps, Cyrus Genou habite au 20, rue des Rigoles à Paris 20e.

Cyrus Genou est cimentier, militant communiste. Lors d'un scrutin restant à préciser, il est élu conseiller municipal d'**Athis-Mons**. En juin 1940, lors de l'exode, il reste dans sa commune et se met au service de la population.

L'arrestation

Dans la clandestinité [?], il se tient tous les dimanches matins au marché des Gravilliers à Athis-Mons « pour maintenir le contact avec les camarades du Parti et distribuer des tracts ». Selon le formulaire de "notice individuelle à remplir au moment de l'arrestation" complété par le commissaire de police de la circonscription d'Athis-Mons le 24 octobre 1940, Cyrus Genou a reconnu devant lui, trois semaines plus tôt environ, avoir distribué « 180 tracts ronéotypés intitulés L'Humanité » [sic].

Le 19 octobre, Cyrus Genou est une nouvelle fois interrogé par le commissaire d'Athis-Mons, puis laissé en liberté.

Le 26 octobre, il est arrêté par la police française sur décision du préfet de Seine-et-Oise et est interné administrativement au "centre de séjour surveillé" (CSS) d'**Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du mois d'octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre. Dès le 5 novembre 1940, Cyrus Genou écrit au Président de la Commission de vérification pour « protester énergiquement contre cette arrestation arbitraire » et en espérant que sa mise en liberté sera accordée. Selon une note ultérieure établie par la direction du camp, la correspondance de Cyrus Genou est censurée à plusieurs reprises. Ayant « participé à toutes les manifestations collectives organisées par le Parti au Centre », il est « considéré comme un des militants les plus dangereux ayant séjourné au camp ».

Le 21 mai 1941, son épouse adresse au préfet de Seine-et-Oise une demande de libération. Le 12 juin, sur instruction du préfet en date du 31 mai, le commissaire de police de la circonscription d'Athis-Mons convoque Léonie Genou afin de lui notifier par procès-verbal que « le maintien au Centre [de son mari] a été maintenu par arrêté de Monsieur le préfet de Seine-et-Oise ».

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin, Cyrus Genou fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à l'Hôtel Matignon, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils rejoignent des hommes appréhendés le jour même dans les départements de la Seine-et-Oise et de la Seine par la police française en application d'arrêtés d'internement administratifs [2]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), alors camp allemand, élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [3].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [4]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Neuf mois plus tard, le 25 mars 1942, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses] services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Cyrus Genou.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, celui-ci est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Cyrus Genou est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**), peut-être sous le numéro 45587, selon les listes reconstituées (la photo d'immatriculation correspondant à ce matricule a été retrouvée, mais n'a pu être identifiée à ce jour). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Cyrus Genou.

Il meurt à Auschwitz le 17 septembre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp.

La mémoire de Cyrus GENOU

Son nom est inscrit près du monument aux morts d'Athis-Mons, dans le cimetière communal, sur

une stèle « à la mémoire de nos morts qui ne peuvent reposer en terre française ».

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 380 et 405.
- Archives départementales du Loiret, Orléans, site internet, archives en ligne, registre des naissances de Neuville-aux-Bois 1893-1902, cote 7 E 224/1, année 1899, acte n° 19 (vue 110/192) ; concernant Adelmard Genou, registre des naissances année 1896, acte n° 22 (vue 67/192).
- Ministère de la Défense, site internet Mémoire des hommes, morts pour la France de la première guerre mondiale ; concernant Adelmard Genou (acte transcrit le 27 octobre 1916 à Pithiviers, n° registre d'état civil 143/474).
- Musée de la Résistance nationale (MRN) Champigny-sur-Marne (94), carton "Association nationale de des familles de fusillés et massacrés", fichier des victimes (2228).
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1w73, 1w76, 1w80 (relations avec les autorités allemandes), 1w117 (dossier individuel), 1w277 (Liste des 88 internés d'Aincourt remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 2, page 343 (31167/1942).
- Site Mémorial GenWeb, 91-Athis-Mons, relevé de Bernard Tisserand (2004).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 2-03-2014

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Athis-Mons : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder dès le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[3] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'Henri Rollin :

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[4] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au KLSachsenhausen le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

Roger LEVACHÉ - 45791

Roger, Arnoult, Levaché naît le 5 août 1908 à **Marcoussis** [1] (Essonne - 91) dans une famille de cultivateurs qui produisent des légumes de plein champ : choux, poireaux, tomates, salades, fraises... À force de labeur, ils sont parvenus à acheter une ferme sans animaux - excepté un cheval pour le travail de la terre (d'où, également, des parcelles consacrées au blé, à l'avoine et à la luzerne) - au 12, rue Émile-Zola. Mobilisé au cours de la Première Guerre mondiale, le père de Roger Levaché (Alfred ?) meurt dans la nuit du 12 au 13 décembre 1917 à Saint-Michel-de-Maurienne lors du déraillement d'un train qui fait plusieurs centaines de victimes parmi des soldats revenants du front italien [2]. Sa mère continue de faire vivre l'exploitation, en employant des ouvriers agricoles. Elle peut l'étendre en achetant des terrains.

Devenu cultivateur à son tour, Roger Levaché épouse Hélène Petit, née le 19 mars 1908, cultivatrice, le 20 décembre 1930. Ils ont deux enfants : Jean, né le 3 novembre 1934, et (Guy dit) Jim, né le 31 décembre 1938. Militant dans les organisations agricoles et au Parti communiste, Roger Levaché exerce des responsabilités locales, participant à (ou organisant) des réunions dans les villages des environs (à La-Ville-du-Bois...). Selon un document d'archives daté de 1937, le maire de Marcoussis adresse à la préfecture de Versailles un rapport défavorable le concernant. Sa mère finit par partager ses convictions et adhère également au Parti communiste. Comme elle s'est forgé un bon niveau de connaissances, elle corrige les articles que son fils rédige pour la presse militante.

Ayant réussi à faire l'acquisition d'un tracteur - instrument rare avant la guerre -, Roger Levaché répond avec une ironie provocatrice aux suspicieux qu'il l'a acheté « avec l'argent de Moscou ». Il possède également un camion (Citroën A.U. 23) pour effectuer ses livraisons aux Halles de Paris et une petite automobile qui sera réquisitionnée par l'occupant. Pour empêcher l'utilisation de son tracteur (« S'ils le prennent, ils n'iront pas bien loin. »), il trafique discrètement le moteur de celui-ci ; sabotage qui ne sera découvert qu'après la Libération, lors de la mise en route problématique de la machine.

L'arrestation

Roger Levaché reste actif dans la clandestinité ; sa mère et son épouse connaissent ses activités. Il est dénoncé par deux personnalités de la commune dont un ancien adjudant qui écrit de lui : « Très adroit, ne peut être pris en défaut ». Le 14 janvier 1941, le préfet de Seine-et-Oise signe l'arrêté ordonnant l'internement administratif de Roger Levaché, comme militant. Le 18 janvier - un jour de neige -, des gendarmes à vélo viennent le chercher à son domicile, mais celui-ci est parti assister à des obsèques. Ils questionnent d'abord un ouvrier agricole sciant du bois à l'extérieur des bâtiments et qu'ils prennent pour leur suspect. Finalement, les gendarmes attendent son retour dans la soirée, sur la route de Monthléry à Marcoussis, pour l'interpeller. Ils le ramènent ensuite chez lui pour prendre quelques affaires. Là, sa mère, son épouse et ses enfants assistent à son départ. Roger Levaché est d'abord conduit au commissariat de Limours, puis interné administrativement au "centre de séjour surveillé" (CSS) d'**Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé en octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre. Son épouse et ses enfants lui rendent une visite dans ce camp.

L'administration du centre censure sa correspondance à plusieurs reprises. On relève notamment cette fois où il écrit : « Où faut-il que nous soyons arrivés pour que les nouvelles bastilles se peuplent de plus en plus ?... jusqu'à ce qu'elles tombent, bien entendu ».

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin 1941, Roger Levaché fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à l'Hôtel Matignon, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils rejoignent des hommes appréhendés le jour même dans les départements de la Seine-et-Oise et de la Seine par la police française en application d'arrêtés d'internement administratifs [3]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), alors camp allemand, élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [4].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [5]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Neuf mois plus tard, le 25 mars 1942, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses] services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Roger Levaché.

À Royallieu, il reçoit deux visites de sa famille. Une première fois, toute la communauté s'y rend, y compris les ouvrières agricoles ; mais seuls son épouse et ses enfants peuvent entrer. La deuxième fois, seuls sa mère et son fils Jean peuvent le voir.

La famille Levaché dans la Résistance

Après l'évasion de dix-neuf responsables communistes du camp de Compiègne dans la nuit du 21 au 22 juin 1942, sa mère et son épouse accueillent pendant une nuit deux des évadés : André Tollet et Maurice Léonard. À des ouvrières agricoles qui l'interrogent sur la présence de ces étrangers, Madame Levaché répond que leur indiscrétion risque de les faire tous fusiller.

Plus tard, l'épouse de Bonnamy, de Palaiseau, vient chercher du ravitaillement (légumes et charcuterie) avec René Renard, autre détenu évadé qui a réalisé l'installation électrique du tunnel et qu'elle héberge. Ils y retrouvent André Tollet et Maurice Léonard. Les personnes rassemblées se régalaient d'un lapin cuisiné. Madame Bonnamy et René Renard seront tous deux arrêtés le soir de leur retour.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Roger Levaché est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Roger Levaché est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) ; sous le numéro 45791 selon les listes reconstituées (sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - Roger Levaché est dans la moitié des membres du convoi qui est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir. Pendant un temps, il est assigné au Block 16 avec d'autres "45000".

Roger Levaché meurt à Auschwitz le 18 septembre 1942 [6], d'après les registres du camp, alors qu'a lieu une grande sélection des "inaptes au travail" à l'intérieur du camp à la suite de laquelle 146 des "45000" sont inscrits sur le registre des décès en deux jours (probablement gazés [7]). Il est le seul "45000" de Marcoussis.

À la Libération, sa mère est désignée comme membre du conseil municipal provisoire mis en place en attendant les élections. C'est ainsi qu'elle découvre dans les archives de la mairie les rapports dénonçant son fils aux autorités.

Après la Libération, la cellule du Parti communiste de Marcoussis prend le nom de Roger Levaché.

Le nom de Roger Levaché est inscrit, parmi les déportés, sur le monument aux morts de Marcoussis, situé dans le cimetière communal.

En 1993, le Conseil municipal de Marcoussis donne son nom (orthographié "Leva cher" et associé à Gilbert Cintrât [8]) à une rue de la commune située dans la zone industrielle qui vient d'être créée.

La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 25-02-1995).

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 101 (citant Georges Corniot, Parti pris, Éditions Sociales, Paris 1976, page 489), 127 et 128, 380 et 411.
- Jean Levaché, son fils, message et réponse à un questionnaire (09-2007).
- André Tollet, Le souterrain, éditions sociales, collection Souvenir, Paris 1974, pages 154 à 157.
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1W80 (relations avec les autorités allemandes), 1W277.
- Liste des 88 internés d'Aincourt (domiciliés dans l'ancien département de Seine-et-Oise) remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation, et liste Internés de Seine-et-Oise à la suite d'une mesure prise par le préfet de ce département, ayant quitté le centre d'Aincourt, copies de documents des AD 78 communiquées par Fernand Devaux (03 et 11-2007).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 2, page 715 (31469/1942).
- Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Oświęcim, Pologne, Service d'information sur les anciens détenus (Biuro Informacji o Byłych Więźniach) ; registre du Block 16.
- Site Mémorial GenWeb, 91-Marcoussis, relevé de Jean-Pierre Auclair (2003).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 24-09-2012

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Marcoussis : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] 12 décembre 1917. À Saint-Michel-de-Maurienne, déraillement d'un train de soldats revenants de la guerre. Pour des raisons encore mal éclaircies, seuls quelques wagons étaient correctement reliés au système de freinage. La ligne de la Maurienne présentant une forte rampe, la locomotive ne put correctement freiner à l'approche d'une zone de vitesse réduite et dérailla au lieu-dit "La Sassa". Le bilan officiel est de 425 morts, mais plusieurs estimations indiquent 675 morts environ, compte tenu des décès des suites de blessures et brûlures dans les quinze jours qui suivirent le déraillement.

[3] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder dès le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[4] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'Henri Rollin :

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[5] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au KLSachsenhausen le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

[6] Différence de date de décès avec celle inscrite sur les actes d'état civil en France : Dans les années qui ont suivi la guerre, devant l'impossibilité d'obtenir des dates précises de décès des déportés, mais soucieux d'établir les documents administratifs nécessaires pour le versement des pensions aux familles, les services français d'état civil - dont un représentant officiait au ministère des Anciens combattants en se fondant sur diverses sources, parmi lesquelles le témoignage approximatif des rescapés - ont très souvent fixé des dates fictives : le 1er, le 15, le 30, le 31 du mois, voire le jour (et le lieu !) du départ.

Concernant Roger Levaché, c'est le 15 novembre 1942 qui a été retenu pour certifier son décès. Leur inscription sur les registres d'état civil rendant ces dates officielles, certaines ont quelquefois été gravées sur les monuments aux morts.

[7] Les chambres à gaz du centre de mise à mort situé à Birkenau fonctionnent principalement pour l'extermination des Juifs dans le cadre de la "solution finale", mais, jusqu'en mai 1943, elles servent également à éliminer des détenus, juifs ou non, considérés comme "inaptes au travail". Les

détenus d'Auschwitz-I sélectionnés sont amenés en camions à Birkenau. Quelquefois, ils attendent la mort au Block 7 de ce camp

[8] Gilbert Cintrat : né le 1er juin 1907 à Marcoussis, arrêté fin 1940 sur dénonciation par la police française, qui trouve des tracts au cours de la perquisition, il passe par la prison de Rambouillet et le camp de Voves. Le 21 mai 1944, il est déporté dans un transport de 2004 hommes parti de Compiègne et arrivé trois jours plus tard au KL Neuengamme. Enregistré au camp sous le matricule 31135, il est dirigé ensuite sur le Kommando de Schandelah, situé près de Brunswick, dont les détenus travaillent, entre septembre 1944 et avril 1945, pour une raffinerie de pétrole. Gilbert Cintrat y meurt le 14 mars 1945 (source : Livre-Mémorial de la FMD, tome 3, pages 658-659 et 676, convoi I.214, par Thomas Fontaine, Gérard Fournier, Guillaume Quesnée).

François MALARD - 45818

François, Célestin, Émile, Malard naît le 16 novembre 1890 à Bonnemain, entre Combourg et Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine - 35), chez ses parents, François Malard, 26 ans, cultivateur à la ferme des Rochelets, et Clémentine Briand, son épouse, 22 ans (tous deux seront décédés au moment de son arrestation). En 1911, la famille habite dans le village voisin de Lanhélin. Les François Malard, père et fils, sont alors tous deux marins. Entre temps, deux autres garçons sont nés : Célestin en 1905 et Clément en 1909.

En octobre 1911, l'armée enregistre que François Malard fils est « inscrit définitivement sur la matricule des gens de mer (quartier de Cancale...) ». Le 9 décembre suivant, il est incorporé comme matelot de 3e classe au deuxième dépôt des équipages de la Flotte. Le 1er octobre 1912, il est nommé matelot de 2e classe, fusilier breveté. François Malard est mobilisé durant toute la guerre 1914-1918 : sa participation à la campagne contre l'Allemagne - « aux armées » - est comptabilisée du 2 août 1914 au 30 juillet 1919. Selon une déclaration ultérieure de son épouse, il donne « 9 ans de sa jeunesse pour sa patrie » (il a peut-être enchaîné service militaire et mobilisation...). Le 30 juillet 1919, placé en congé illimité de démobilisation, il est renvoyé dans ses foyers, titulaire d'un certificat de bonne conduite.

François Malard entre alors aux PTT (poste, téléphone et télégraphe). Il est soudeur à Paris. En 1920 à Paris 13e, François Malard épouse Marie, Louise, Lemeur. Ils ont un fils : Maurice, né vers 1922. De février 1923 à avril 1924, la famille habite au 89, rue de la Santé, à Paris 14e. En mars 1928, l'armée enregistre qu'il travaille au 24, rue Bertrand, à Paris 7e.

Après être venu habiter à **Paray-Vieille-Poste** [1] (Essonne - 91), dans un petit pavillon dont il est propriétaire au 9, rue des Bouleaux, François Malard y est élu conseiller municipal sur la liste communiste dirigée par Bertrand en 1935, adhérant au PCF en 1937, à la cellule locale. Il est déchu de son mandat électoral en septembre 1939.

En juin 1940, lors de la débâcle, il se porte volontaire pour rester à Paris, au service télégraphique des Archives (service inter), jusqu'à l'arrivée de l'armée allemande.

L'arrestation

Le 13 novembre 1940, il est convoqué au commissariat de la circonscription d'Athis-Mons, où il lui est notifié qu'il sera « pris comme responsable en cas de propagande [sic] sur le territoire de la commune de Paray-Vieille-Poste ».

Dans la nuit du 23 au 24 novembre, une très importante distribution de tracts - L'Humanité spéciale

n° 8 de novembre 1940, Vive l'union de la nation française - est effectuée dans le secteur, accompagnée du collage d'une « multitude d'affiches et de papillons ».

Dès le lendemain, François Malard est appréhendé en application du décret préfectoral du 19 octobre 1940 [2] et conduit au commissariat d'Athis-mons, où le commissaire remplit un formulaire de "Notice individuelle à remplir au moment de l'arrestation". Auparavant, selon un témoignage ultérieur de son épouse, il aurait été contraint d'« aller décoller des papillons ». Deux jours plus tard, le 26 novembre, le préfet de Seine-et-Oise signe l'arrêté ordonnant son internement administratif. Quelques jours plus tard, le préfet écrira au directeur régional des PTT pour lui signaler que cette mesure entraîne nécessairement la révocation de l'intéressé et qu'il attend d'être informé de son application.

François Malard est conduit au "centre de séjour surveillé" (CSS) **d'Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du mois d'octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre.

Après le bombardement survenu dans la nuit du 8 au 9 décembre 1940 - qui a blessé des gardiens et des détenus et qui a soufflé les fenêtres de nombreuses chambres -, François Malard fait partie des 180 internés qui signent une lettre de protestation adressée au chef du camp ; signature retenue comme preuve de la persistance de son engagement politique.

À Aincourt, il se montre effectivement un des militants communistes les plus fidèles et les plus actifs. Ce que confirme une note du commissaire spécial de police commandant le camp : « À protesté à plusieurs reprises contre son internement ». Ayant « conservé toutes ses sympathies pour la IIIe Internationale », Malard, « un des militants les plus actifs du Centre », exerce « une influence certaine sur les autres internés. »

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin 1941, avec cinq autres Paraysiens, François Malard fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à l'Hôtel Matignon, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils rejoignent des hommes appréhendés le jour même dans les départements de la Seine-et-Oise et de la Seine par la police française en application d'arrêtés d'internement administratifs [3]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), alors camp allemand, élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [4].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [5]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Le 27 janvier 1942, l'épouse de son fils Maurice met au monde une petite fille : Françoise.

Neuf mois après son arrivée à Royallieu, le 19 mars, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses] services de police que par le directeur du centre de

séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant François Malard, qui le désigne plus particulièrement : « son internement n'ayant pas modifié ses opinions, il ne peut être donné qu'un avis défavorable à une mesure de bienveillance à son égard ».

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, celui-ci est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, François Malard est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 45818 (sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté François Malard.

Il meurt à Auschwitz le 17 septembre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp [6]. Aucun des cinq "45000" paraysiens n'est revenu.

La mémoire de François MALARD

Après la guerre, le Conseil municipal donne son nom à une avenue de la commune. Celui-ci est également inscrit sur le monument aux morts de Paray-Vieille-Poste, situé dans le cimetière communal, comme résistant mort en déportation.

La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 29-09-1994).

Sources :

- Nadia Ténine-Michel, notice dans le Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français, sous la direction de Jean Maitron.
- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 127 et 128 356, 380 et 412.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (AD 35), site internet du conseil général, archives en ligne ; état civil de Bonnemain, registre des naissances de l'année 1890 (cote 10 NUM 35029 570), acte n°36 (vue 9/12) ; registres de matricules militaires, subdivision de Saint-Malo, classe 1919, vol. 2, matricules de 501 à 982 (cote 1 R 2084), n° 874 (vue 519/1342).
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1W76, 1W80 (relations avec les autorités allemandes), 1W137 (dossier individuel), 1W277 ; et recherches parallèles de Claude Delesque.
- Liste des 88 internés d'Aincourt (domiciliés dans l'ancien département de Seine-et-Oise) remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation, et liste Internés de Seine-et-Oise à la suite d'une mesure prise par le préfet de ce département, ayant quitté le centre d'Aincourt, copies de documents des AD 78 communiquées par Fernand Devaux (03 et 11-2007).

- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 3, page 766 (30710/1942).
- Musée de la Résistance nationale (MRN) Champigny-sur-Marne (94), carton "Association nationale de des familles de fusillés et massacrés", fichier des victimes (2467).
- Site Mémorial GenWeb, 91-Paray-Vieille-Poste, relevé de Bernard Tisserand (2004).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 28-09-2014

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Paray-Vieille-Poste : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] L'arrêté préfectoral du 19 octobre 1940 :

CABINET du PRÉFET de SEINE-et-OISE

Versailles, le 19 octobre 1940

Le PRÉFET de SEINE-et-OISE, OFFICIER de la LÉGION d'HONNEUR,

Vu le décret-loi du 26 septembre 1939 ;

Vu la loi du 3 septembre 1940 ;

Considérant que la diffusion de tracts est interdite par les ordonnances des autorités d'occupation et par les lois françaises et qu'elle est, à ce double titre, illégale ;

Considérant que ces tracts sont d'inspiration communiste et que leur diffusion ne peut avoir lieu qu'avec la complicité de militants du parti, ainsi que l'ont prouvé de nombreuses perquisitions domiciliaires ;

ARRÊTE :

Article 1er. - Toute découverte de tracts à caractère communiste sur le territoire d'une commune du département de Seine-et-Oise entraînera l'internement administratif immédiat d'un ou de plusieurs militants communistes notoirement connus résidant sur le territoire de cette commune, sans préjudice des poursuites judiciaires dûment engagées.

Article 1er. - MM. le Secrétaire Général de la Préfecture pour la Police, les Sous-Préfets, le Directeur de la Police d'État, le Chef d'Escadron, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Seine-et-Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 19 octobre 1940.

Le PRÉFET de SEINE-et-OISE, signé : Marc CHEVALIER

Pour ampliation, Le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet.

[3] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder dès le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[4] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'Henri Rollin :
[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[5] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au KLSachsenhausen le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

[6] Différence de date de décès avec celle inscrite sur les actes d'état civil en France :

Dans les années qui ont suivi la guerre, devant l'impossibilité d'obtenir des dates précises de décès des déportés, mais soucieux d'établir les documents administratifs nécessaires pour le versement des pensions aux familles, les services français d'état civil - dont un représentant officiait au ministère des Anciens combattants en se fondant sur diverses sources, parmi lesquelles le témoignage approximatif des rescapés - ont très souvent fixé des dates fictives : le 1er, le 15, le 30, le 31 du mois, voire le jour (et le lieu !) du départ.

S'agissant de François Malard, c'est 15 mars 1943 qui a été retenu pour certifier son décès. Leur inscription sur les registres d'état civil rendant ces dates officielles, certaines ont quelquefois été gravées sur les monuments aux morts.

Robert MORICCI - (45897 ?)

Robert, Alphonse, Moricci naît le 22 février 1922 à Paris (75). Au moment de son arrestation, il est domicilié au 48, rue Victor-Hugo à **Draveil** [1] (Essonne - 91). Robert Moricci entre dans le groupe d'enfants de la section draveilloise du Secours Ouvrier International (SOI) créé en 1931, où il se lie d'amitié avec Maurice Le Berre. Militant des Jeunesses communistes. Robert Moricci a 17 ans en 1939. Il est coupeur de bois, garçon de café.

L'arrestation

Robert Moricci est arrêté dans la nuit du 13 au 14 juillet 1941 par la police française (commissariat de Montgeron, préfecture de Versailles pour le compte de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud) pour distribution de tracts du Front national [2] préparant les manifestations du 14 juillet contre l'occupant, avec Pierre Bonnot (interné à Beaune-la-Rolande), Marcel Linard (fusillé comme otage le 9 mai 1942 à Clairvaux), André Rousseau (futur "45000" lui aussi).

Le 29 juillet, Robert Moricci est condamné par le tribunal militaire allemand de Saint-Cloud à six

mois de prison pour propagande communiste, comme André Rousseau. Il est successivement emprisonné à la prison militaire du **Cherche-Midi**, à Paris (juillet-août 1941), à **Fresnes** (Seine / Val-de-Marne - 94) (août-octobre), puis à **Villeneuve-Saint-Georges** (octobre 1941-janvier 1942).

Le 15 janvier 1942, à l'expiration de sa peine, Robert Moricci n'est pas libéré, car il figure (depuis novembre) sur les listes allemandes d'otages susceptibles d'être fusillés ou déportés : deux jours plus tard, il est transféré avec André Rousseau au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihafthager).

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Robert Moricci est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, Robert Moricci est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) ; peut-être sous le numéro 45897, selon les listes reconstituées (sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20.

Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire - au cours duquel Robert Moricci se déclare sans religion (Glaubenslos) -, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à **Birkenau** - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Robert Moricci. Il meurt à Auschwitz le 18 septembre 1942, alors qu'a lieu une grande sélection des "inaptes au travail" à l'intérieur du camp au cours de laquelle 146 des "45000" sont inscrits sur le registre des décès en deux jours (probablement gazés [3]).

Déclaré "Mort pour la France", il est homologué comme "Déporté politique". La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 14-12-1997).

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 150 et 153, 378 et 414.
- Cl. Cardon-Hamet, notice pour l'exposition de Mémoire Vive sur les "45000" et "31000" des Yvelines (2002), citant : Archives du monde combattant, Caen ("Liste communiquée par M. VAN DE LAAR, mission néerlandaise de Recherche à Paris le 29.6.1948", établie à partir des déclarations de décès du camp d'Auschwitz) - Liste FNDIRP.
- Mémorial de la Shoah, Paris, site internet, Centre de documentation juive contemporaine, XLV-29 et XLVa-2.
- Martine Garcin : Draveil, site internet.
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés

dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 3, page 829 (31516/1942).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 5-06-2008

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Draveil : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] Front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France : mouvement de Résistance constitué en mai 1941 à l'initiative du PCF clandestin (sans aucun lien avec l'organisation politique créée en 1972, dite "FN" et toujours existante).

[3] Les chambres à gaz du centre de mise à mort situé à Birkenau fonctionnent principalement pour l'extermination des Juifs dans le cadre de la "Solution finale", mais, jusqu'en mai 1943, elles servent également à éliminer des détenus, juifs ou non, considérés comme "inaptes au travail" (opération commencée en avril 1941, dans d'autres camps, sous le nom de code 14 f 13). Les détenus d'Auschwitz-I sélectionnés pour la chambre à gaz sont amenés en camions à Birkenau. Quelquefois, ils attendent la mort au Block 7 de ce camp.

Paul NOYER - 45931

Paul, Pierre, Casimir, Noyer naît le 25 janvier 1894 à Paris 20e (75), chez ses parents, Pierre Noyer, 47 ans, et Marie Jarrous, son épouse, 35 ans, charbonniers, domiciliés au 65, rue de Ménilmontant. Paul Noyer est mobilisé au cours de la guerre 1914-1918. Le 4 mars 1922 à Paris 19e, il se marie avec Émilie Mathis, dite Lily, sténodactylo. Ils ont deux enfants : Marcel, né en 1924, et Paule, née le 31 juillet 1935.

Avant-guerre, il est domicilié au 5, avenue des Ormes (La villa), à **Draveil** [1] (Essonne - 91). Paul Noyer est bouché sur les marchés, puis chauffeur, puis terrassier. C'est un militant communiste, secrétaire de cellule à Draveil.

La clandestinité

Le 7 décembre 1939, il est arrêté « pour reconstitution de ligue dissoute » (après l'interdiction du Parti communiste) avec Fernand Julian et Maurice Bruneteau, il est interné à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14e), puis transféré au camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques - 64) lors de l'exode (mai-juin 1940). Jugé à Périgueux (Dordogne - 24), il est libéré, sa peine ayant été couverte par la détention préventive.

Dans le cadre de la lutte clandestine - dans laquelle son épouse et son fils sont également engagés -, il est hébergé au 5 ou au 23, rue Pasteur à Ivry-sur-Seine [2] (Val-de-Marne - 94) par un militant communiste, Raffret (employé communal, chauffeur à la Mairie d'Ivry). Il travaille alors comme terrassier chez Campenon Bernard, entreprise de travaux publics, sur un chantier installant des canalisations reliant les égouts de Paris à la station d'épuration d'Achères.

L'arrestation dans le cadre de « l'affaire Catelas »

Le 28 mai 1941, Paul Noyer est de nouveau arrêté, par les Brigades spéciales de la préfecture de police dans le cadre de "l'affaire Catelas".

Mounette Dutilleul, agent de liaison de la direction clandestine du PCF (notamment de Benoît Frachon), a été arrêtée sous la fausse identité de Jeanne Dessart en possession d'un cabas dans lequel se trouvaient divers documents dont les biographies de vingt-sept militants communistes proposés pour des responsabilités au niveau de la cellule ou de la section. Dix-huit d'entre eux sont arrêtés, dont Paul Noyer (la biographie est au nom de « Charles Boyer » ?). Vingt-trois personnes sont écrouées à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14e) sous l'inculpation d'infraction au décret du 26 septembre 1939. Le procès doit avoir lieu devant le Tribunal de première instance de la Seine qui mène l'instruction.

Mais, après le coup de feu du colonel Fabien du 21 août, l'occupant exige en représailles l'exécution par l'État français de six communistes. Cette pression accélère la mise en place de juridictions spéciales précédemment envisagées : le 28 août, trois militants sont guillotinés après un simulacre de procès devant la Section spéciale qui vient d'être créée. Mais cette justice n'est pas encore assez expéditive.

Le 7 septembre 1941 est créé un Tribunal d'État devant lequel le gouvernement Pétain prévoit d'abord de déférer Gabriel Péri. Puis - parallèlement à deux autres procès : affaires Guyot et Woog - il donne la priorité à l'« affaire Catelas et autres ». Les vingt-trois prévenus sont jugés entre le samedi 20 et le dimanche 21 septembre à midi. Alors que le motif d'inculpation est le même pour tous - avec des dossiers très peu fournis. Les peines vont d'un extrême à l'autre. Excepté pour Jean Catelas, dont la décision de mise à mort résulte d'une volonté politique contre un membre du Comité central du PCF (il est guillotiné le 24 septembre), la répartition des peines attribuées semble avoir surtout pour objectif de construire l'image d'une justice demeurée impartiale : un homme est condamné à six ans de travaux forcés, d'autres - hommes et femmes - sont condamnés à des peines de travaux forcés ou de prison, six sont relaxés mais maintenus en internement administratif. Un seul est acquitté, faute de preuve : Paul Noyer. Mais il n'est peut-être pas libéré pour autant.

Les Renseignements généraux le considèrent comme un « militant communiste notoire (participant) à l'action communiste clandestine » et, le 23 septembre, le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif. Pendant un temps, il est détenu au dépôt de la préfecture de police de Paris (Conciergerie, sous-sol du Palais de Justice, île de la Cité).

Le 9 octobre, il est parmi les 60 militants communistes (40 détenus venant du dépôt, 20 venant de la caserne des **Tourelles**) transférés au « centre de séjour surveillé » (CSS) de **Rouillé**, au sud-ouest de Poitiers (Vienne - 86) ; départ gare d'Austerlitz à 8 h 25, arrivée à Rouillé à 18 h 56.

Le 9 février 1942, il est parmi les 52 « communistes » (dont 36 seront déportés avec lui) remis aux autorités d'occupation à la demande de celles-ci et conduits par des Feldgendarmes à la gare de Poitiers. Enfermés dans deux wagons à bestiaux, ils sont transférés - via Paris - au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihafthager).

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin, Paul Noyer est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée (suivant un ordre de Hitler) en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée d'occupation. Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet, Paul Noyer est enregistré au camp

souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 45931 (sa photo d'immatriculation a été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Paul Noyer.

Il meurt à Auschwitz le 19 septembre 1942, d'après les registres du camp, alors qu'a lieu une grande sélection des "inaptes au travail" au cours de laquelle 146 des "45000" sont inscrits sur le registre des décès en deux jours (probablement gazés [3]). Aucun des quatorze "45000" ivryens n'est revenu

Paul Noyer est homologué dans la Résistance Intérieure Française pour son activité de résistant au sein du Front national [5], avec le grade fictif de sergent.

Son nom est inscrit sur le monument « Aux morts de la guerre 1939-1945 et théâtres d'opérations extérieures » à Draveil, dans le cimetière de Sénart.

La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 18-08-1995).

Sources :

- Marcel Noyer, son fils, entretien téléphonique (23-02-2007) ; Marcel Noyer est décédé le 10 juillet 2014 à Argenteuil.
- Martine Garcin, site internet <http://perso.wanadoo.fr/aujourd'hui/...>
- Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, dossier individuel rassemblé par Michèle Rault, conservatrice, à partir de différentes sources.
- Archives départementales de Paris, site internet, archives en ligne, registre des naissances du 20e arrondissement à la date du 27-01-1894 (V4E 10671, acte n°362, vue 7/31).
- Musée de la Résistance nationale (MRN) Champigny-sur-Marne (94), carton "Association nationale des familles de fusillés et massacrés", fichier des victimes (une adresse : 83, rue de Seine à Alfortville).
- Roger Bourderon, La Négociation, été 1940: crise au PCF, Éditions Syllepse, février 2001, pages 150 à 194 (surtout p. 152 et 153, 162, 182).
- France Hamelin, Femmes dans la nuit, l'internement à la Petite Roquette et au camp des Tourelles, 1939-1944, Éd. Renaudot et Cie, 1988, pages 154, 162 et 163, 344 à 346).
- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, Éditions Autrement, collection Mémoires, 2005, pages 150 et 153, 388 et 415.
- Archives de la préfecture de police de Paris, cartons "occupation allemande" : BA 2374 (camps d'internement...) : BA 2397 (liste des internés communistes, 1939-1941).
- Archives départementales de la Vienne, cote 109W75 (camp de Rouillé).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 3, page 874 (31835/1942).
- Mémorial GenWeb, relevé initial de Christian Dusaussay (10-2009).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 5-10-2014

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes) qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Draveil : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] Ivry-sur-Seine : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine, qui inclut Paris et de nombreuses villes de la "petite couronne", dont la "ceinture rouge" des municipalités dirigées par des maires communistes (transfert administratif effectif en janvier 1968).

Emilie Noyer – Ravensbrück N° 42206

L'épouse de Paul – Émilie Noyer - a été arrêtée le 31 août 1943 par la Brigade spéciale, pour impression et diffusion de tracts appelant à la lutte contre l'envahisseur. Jugée par la Section spéciale, elle est condamnée à 18 mois de prison et 1200 F d'amende. Lors de sa détention préventive à la Petite Roquette, elle devient responsable politique d'un atelier de détenues à la suite de Françoise Mahé (Annick) et se lie d'amitié avec France Hamelin. Puis elle est transférée à la Maison centrale de Rennes (Ille-et-Vilaine - 35). Elle est ensuite internée au camp allemand du Fort de Romainville (commune des Lilas, Seine-Saint-Denis - 93).

Après son arrestation, leur fils Marcel, 18 ans, peut se débrouiller seul et prendre en charge sa sœur Paule, âgée de 8 ans. La petite fille est ensuite recueillie par Fernand et Margot Julian, puis, plus tard, par France Hamelin. Celle-ci, internée administrative à la caserne des Tourelles s'évade de l'hôpital Tenon avec son bébé qui vient de naître (8 avril 1944) grâce à Marcel Noyer.

Déportée depuis Paris (gare de l'Est), Émilie Noyer arrive à Sarrebruck (camp de **Neue Bremm**) le 30 mai 1944. Elle est ensuite transférée au KL [4] **Ravensbrück** (matr. 42206). Puis elle est affectée au Kommando de travail forcé de **Leipzig**, dépendant du KL **Buchenwald**. Libérée, elle est rapatriée le 21 mai 1945.

Marcel OUVRIER - (45943 ?)

Marcel, Eugène, Ouvrier naît le 2 août 1899 à Paris 6e (75), fils de Joseph Ouvrier, 25 ans, fabricant d'instruments de précision, et de Marie Martin, son épouse, 23 ans, couturière, domiciliés au 19, rue Saint-Placide. Celle-ci sera décédée au moment de l'arrestation de son fils.

Vers la fin de la guerre de 1914-1918 (il aurait devancé l'appel...), il est « appelé à servir en Asie Mineure, en Turquie d'Asie » où il contracte le paludisme avec une anémie profonde et des fièvres si fortes qu'il doit être rapatrié en France.

Le 31 mai 1924 à Athis-Mons (Essonne - 91), Marcel Ouvrier se marie avec Yvonne Reinette Napliste (?). Ils ont un fils, Jean, né vers 1928. Au moment de son arrestation, Marcel Ouvrier est domicilié au 72, route de Morangis à **Paray-Vieille-Poste** [1] (91). Il est président de la section locale de l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC). Marcel Ouvrier est artisan émailleur, fabricant d'yeux artificiels.

En mai 1935, il est élu conseiller municipal de Paray-Vieille-Poste sur la liste du parti communiste et deuxième maire-adjoint. C'est seulement ensuite qu'il adhère au PCF.

Il est déchu de son mandat à l'automne 1939. Durant la guerre, il est mobilisé comme « affecté spécial » aux usines Hispano-Suiza de Bois-Colombes (Hauts-de-Seine - 93), travaillant dans une cabine d'émaillage (après son arrestation, il sera déclaré comme manœuvre). Selon la police, il rentre régulièrement à son domicile, ce qui lui permet de poursuivre son activité militante. Mais, lui-même déclare ne pouvoir rentrer que tous les quinze jours, au changement d'équipe.

Lors de la débâcle, il rejoint - à vélo ! - son entreprise qui s'est repliée sur Tarbes (Hautes-Pyrénées). Quand il est démobilisé, le 4 juillet, après la signature de l'armistice, il retrouve sa famille à Florantin, près d'Albi (Tarn), où celle-ci était descendue se réfugier. Il reste sur place jusqu'au 20 août. Rentré à Paray, il trouve sa maison « visitée » et la remet en état. Il s'inscrit au chômage, puis trouve du travail au camp d'aviation d'Orly.

L'arrestation

Sous l'occupation, la police française estime qu'il « peut être considéré comme l'éminence grise du noyau communiste de Paray-Vieille-Poste », ayant « pris part à la réorganisation de la propagande locale ». Le 24 octobre 1940, le commissaire de police du 2e district, circonscription d'Athis-Mons, rédige un formulaire de « notice individuelle » sur lequel, au paragraphe « Résumé des motifs de l'arrestation », il indique : « Son internement administratif s'impose pour mettre fin à l'activité communiste locale ».

Le 26 octobre 1940, le préfet de Seine-et-Oise signe l'arrêté ordonnant l'internement administratif de Marcel Ouvrier. Le jour même, celui-ci est arrêté sur son lieu de travail, au camp d'Orly, et aussitôt conduit au « centre de séjour surveillé » (CSS) **d'Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du mois d'octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre.

Le 11 janvier 1941, Yvonne Ouvrier écrit au préfet pour solliciter la libération de son mari, argumentant que celui-ci n'a « participé à aucune cause politique depuis le début des hostilités ». Le 18 janvier, le préfet sollicite l'avis du commissaire de police d'Athis-Mons, lequel répond six jours plus tard en reprenant son exposé d'octobre précédent pour justifier un avis défavorable à une libération. Le 22 janvier, le commissaire spécial dirigeant le camp formule de son côté cette appréciation : « Cet interné [...] travaille régulièrement depuis [son arrivée] à la corvée des bûcherons, il n'a fait l'objet d'aucune punition. Il a toujours manifesté un excellent esprit. Néanmoins, ses opinions sont demeurées les mêmes... ». Raison pour laquelle lui aussi émet un avis négatif. Le 3 février, Yvonne Ouvrier est convoquée au commissariat d'Athis-Mons où lui est notifié le refus du préfet d'autoriser son mari à retourner « dans ses foyers ». Lors de la « révision trimestrielle » du 6 mars, le commandant du camp renouvelle son avis défavorable sur l'éventualité d'une mesure de libération.

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin 1941, avec cinq autres Paraysiens, Marcel Ouvrier fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs « 45000 » - remis aux « autorités d'occupation » et conduits à l'Hôtel Matignon, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils sont rejoints par d'autres détenus, arrêtés le même jour et les jours suivants dans le département de la Seine [2]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [3].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [4]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Dix mois plus tard, le 5 mai, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il donne un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses]services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Marcel Ouvrier.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, celui-ci est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, Marcel Ouvrier est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) ; peut-être sous le numéro 45943, selon les listes reconstituées (la photo du détenu portant ce matricule n'a pas été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Marcel Ouvrier.

On ignore la date exacte de sa mort à Auschwitz ; probablement avant la mi-mars 1943. L'état civil français a enregistré le mois de janvier 1943 comme date de décès. Aucun des cinq "45000" paraysiens n'est revenu

La mémoire de Marcel Ouvrier

Après la guerre, le Conseil municipal donne son nom à une avenue de la commune. Celui-ci est également inscrit sur le monument aux morts de Paray-Vieille-Poste, situé dans le cimetière communal, comme résistant mort en déportation.

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942,

éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 356, 380 et 415.

- Nadia Michel-Ténine, notice dans le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, sous la direction de Jean Maitron, t. 37, p. 392.

- Archives départementales de Paris, site internet, archives en ligne, extrait du registre des naissances du 6^e arrondissement à la date du 3-08-1899 (registre V4E 8554, acte n° 2447, vue 18/29).

- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1w73, 1w80 (relations avec les autorités allemandes), 1w144 (dossier individuel), 1w277 (Liste des 88 internés d'Aincourt remis le 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation).

- Musée de la Résistance nationale (MRN) Champigny-sur-Marne (94), carton "Association nationale de des familles de fusillés et massacrés", fichier des victimes.

- Site Mémorial GenWeb, 91-Paray-Vieille-Poste, relevé de Bernard Tisserand (2004).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 22-02-2013

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Paray-Vieille-Poste : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[3] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'Henri Rollin :

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[4] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au KL Sachsenhausen le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

René PAILLOLE - 46254

René Paillole naît le 3 septembre 1897 à Aiguillon (Lot-et-Garonne - 47), au domicile de ses parents, Baptiste Paillole, 30 ans, charpentier, et Jeanne Fallières, son épouse, 25 ans, demeurant rue de la République. Considérant son âge, René Paillole devrait avoir été mobilisé au cours de la guerre 1914-1918 (à vérifier...). Il est marié. Au moment de son arrestation, il est domicilié au 11, rue Lisernon à **Orsay** [1] (Essonne - 91), peut-être avec son père.

L'arrestation

À des dates et pour un motif restant à préciser, René Paillole est arrêté. Pendant un temps, il est détenu à la Maison centrale de Clairvaux (Aube - 10). Le 13 février 1942, le préfet de l'Aube reçoit des autorités d'occupation l'ordre de faire transférer avec cinq autres détenus - tous futurs "45000" - au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihäftlager). Le transfert a probablement lieu le 23 février, comme pour Roger Le Bras.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, René Paillole est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, René Paillole est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 46254 (aucune photo de détenu de ce convoi n'a été retrouvée après le matricule 46172). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire - au cours duquel René Paillole se déclare sans religion (Glaubenslos) -, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à **Birkenau** - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de dire dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté René Paillole

Il meurt à Auschwitz le 16 septembre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp. Il est le seul "45000" d'Orsay.

La Mémoire de René PAILLOLE

À une date restant à préciser, le Conseil municipal d'Orsay donne son nom à une voie de circulation de la commune. Celui-ci est également inscrit sur le monument aux morts d'Orsay, situé dans le cimetière communal, parmi les déportés.

La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 4-01-1994).

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 380 et 415.
- Musée de la Résistance nationale (MRN) Champigny-sur-Marne (94), carton "Association nationale de des familles de fusillés et massacrés", fichier des victimes
- Archives départementales du Lot-et-Garonne (AD 47), Agen, site internet, archive en ligne, registre des naissances d'Aiguillon, cote 4E 4-33, vue 75/239, acte n° 39.
- Archives départementales de l'Aube, site internet, cote 310W114.
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ;

relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 3, page 898 (30918/1942).
- Site Mémorial GenWeb, 91-Orsay, relevé de Véronique Pagnier (2002).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 5-06-2008

[1] Orsay : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

André ROUSSEAU - 46078

André, Gustave, Rousseau naît le 22 juin 1907 à Saint-Chéron [1] (Essonne - 91), fils de Louis Rousseau et de Julia Cherpion. À une date restant à préciser, il épouse Pierrette Vigneron. Ils auront cinq enfants, âgés de 12 ans à un mois au moment de son arrestation. Il est alors domicilié au 5, impasse Bellevue à **Draveil** [1] (91) ; une autre adresse figure dans les archives : le 1, rue Charles-Mory à Mainville. André Rousseau est chauffeur de camion. C'est un militant communiste, membre de la cellule de Mainville à Draveil. Il est mobilisé de septembre 1939 à mai 1940.

L'arrestation

Le 24 novembre 1940, le préfet de Seine-et-Oise signe un arrêté ordonnant l'assignation à résidence sur le territoire de leur commune de domicile de 1097 « individus dangereux pour la Défense nationale et la sécurité publique », selon les termes du décret du 18 novembre 1939 ; parmi ceux-ci, André Rousseau. Le jour même, il est convoqué au commissariat de la circonscription de Montgeron pour se voir notifier qu'en cas de jet, de distribution ou d'affichage de tracts sur le territoire de sa commune, il sera immédiatement considéré comme responsable et appréhendé, ceci en application du décret préfectoral du 15 octobre 1940. Quatre jours plus tard, il est de nouveau convoqué au commissariat pour signer la notification de son assignation à résidence.

Dans la nuit du 13 au 14 juillet 1941, André Rousseau est arrêté par la police française (préfecture de Versailles pour le compte de la Feldkommandantur 758) pour distribution de tracts du Front national [2] préparant les manifestations du 14 juillet contre l'occupant, avec Pierre Bonnot (interné à Beaune-la-Rolande), Marcel Linard (fusillé comme otage le 9 mai 1942 à Clairvaux) et Robert Moricci (futur "45000").

Le 29 juillet, André Rousseau est condamné par le tribunal militaire allemand de Saint-Cloud à six mois de prison pour propagande communiste, comme Robert Moricci. Il est successivement emprisonné à la prison militaire du **Cherche-Midi**, à Paris (juillet-août 1941), à **Fresnes** (Seine / Val-de-Marne - 94) (août-octobre), puis à **Villeneuve-Saint-Georges** (octobre 1941-janvier 1942).

Le 15 janvier 1942, à l'expiration de sa peine, André Rousseau n'est pas libéré, car il figure sur les listes allemandes d'otages susceptibles d'être fusillés ou déportés : deux jours plus tard, il est transféré avec Robert Moricci au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihäftlager). Le 25 février, André Rousseau figure parmi seize personnes « non retenues » (pour l'exécution ?) par la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, André Rousseau est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la

déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30.

Tergnier, Laon, Reims... Châlons-sur-Marne : le train se dirige vers l'Allemagne. Ayant passé la nouvelle frontière, il s'arrête à Metz vers 17 heures, y stationne plusieurs heures, puis repart à la nuit tombée : Francfort-sur-le-Main (Frankfurt am Main), Iéna, Halle, Leipzig, Dresde, Gorlitz, Breslau... puis la Pologne occupée. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, André Rousseau est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 46078 (sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée).

Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, au cours duquel ils déclarent leur profession, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après les cinq premiers jours passés par l'ensemble des "45000" à **Birkenau** - André Rousseau est dans la moitié des membres du convoi qui reste dans ce camp en construction choisi pour mettre en œuvre la "solution finale" (contexte plus meurtrier).

Le 17 ou 18 mars 1943, André Rousseau fait partie des dix-sept "45000" rescapés de Birkenau conduits à Auschwitz-I (en tout, 24 survivants sur 600 !).

En juin, il travaille à la DAW [3] avec Gustave Rémy, un français "123 000", dans un groupe de détenus chargé de décharger le bois brut des wagons, de le porter et de le mettre en pile pour qu'il sèche. « Il fallait travailler à toute vitesse sous les coups et hurlements, avec nos claquettes et nos habits rayés, tout raides à la moindre pluie ; ce n'était pas facile. » Un jour, André Rousseau réussit à changer de Kommando. « Mais repéré le lendemain au camp, dans les colonnes de départ, il est obligé de revenir [à la DAW], où il [reçoit] une raclée carabinée par le Kapo, sous [les] yeux [de Gustave Rémy] ».

En juillet 1943, la plupart des détenus "politiques" français d'Auschwitz (essentiellement des "45000") reçoivent l'autorisation d'écrire, en allemand et sous la censure, à leur famille et d'annoncer qu'ils peuvent recevoir des colis (à vérifier le concernant...).

À la mi-août 1943, André Rousseau est parmi les "politiques" français rassemblés (entre 120 et 140) au premier étage du Block 11, la prison du camp, pour une "quarantaine". Exemptés de travail et d'appel extérieur, les "45000" sont témoins indirects des exécutions massives de résistants, d'otages polonais et tchèques et de détenus du camp au fond de la cour fermée séparant les Blocks 10 et 11.

Le 12 décembre 1943, à la suite de la visite d'inspection du nouveau commandant du camp, le SS-Obersturmbannführer Arthur Liebehenschel, - qui découvre leur présence - et après quatre mois de ce régime qui leur a permis de retrouver quelques forces, ils sont pour la plupart renvoyés dans leurs Blockset Kommandos d'origine.

Dans ses "cahiers" de déportation, rédigés après-guerre, Pierre Monjault a témoigné d'un moment de désespoir à Auschwitz : « Un jour, le camarade Rousseau, de Vigneux [confondu avec Draveil ?], me dit : "Pierrot, je vais crever, c'est fini" et se pencha sur mon épaule. Je lui dis : "Mais mon vieux, nous crèverons tous, allez viens." »

De Mauthausen au Kommando d'Ebensee

À la fin de l'été 1944, André Rousseau est parmi les trente-six "45000" qui restent à Auschwitz, alors que les autres survivants sont transférés vers d'autres camps.

En janvier 1945, il est parmi les vingt "45000" incorporés dans les colonnes de détenus évacuées vers le KL Mauthausen.

Le 28 ou 29 janvier, André Rousseau est parmi les douze qui sont affectés au Kommando de Melk. Le 15 ou 17 avril, ce groupe est évacué en marche forcée vers le Kommando d'Ebensee, province de Salzbourg, où des usines souterraines sont en cours d'aménagement. Le 6 mai 1945, ce camp est parmi les derniers libérés, par l'armée américaine. André Rousseau est rapatrié le 28 mai 1945.

Il décède le 30 décembre 1963 à Villeneuve-Saint-Georges, âgé de 56 ans.

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 380 et 419.
- Martine Garcin : site internet [http://perso.wanadoo.fr/aujourd'hui/...](http://perso.wanadoo.fr/aujourd'hui/)
- Archives départementales des Yvelines (78), Montigny-le-Bretonneux ; cabinet du préfet de Seine-et-Oise, cotes 1W69 (bureau politique), 1W151 (dossier individuel).
- Mémorial de la Shoah, Paris, site internet, archives du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) ; doc. XLVa-2 (dossier 138.C.758 de l'état-major administratif du district militaire A), XLIII-3.
- Lucie Kerjolon, Pierre Monjault, Quatre années de souffrance pour rester français, cahier dactylographié, 70 pages, Maisons-Alfort, 1984.
- Gustave Rémy, ouvrier aux établissements Kiener à Éloyes (Vosges), en zone interdite, envoyé à Ternitz (Autriche) en novembre 1942 au titre du STO, arrêté par la Gestapo après avoir envoyé à son frère prisonnier de guerre une lettre exprimant son dégoût de travailler pour le Reich, enregistré à Auschwitz à la fin mai 1942 (matricule "123000"), passé par la "quarantaine" du Block 11 ; récit dactylographié envoyé à Renée Joly en septembre 1992.

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 5-02-2013

[1] Saint-Chéron et Draveil : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, ces communes font partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[3] La DAW : (Deutsche AusrüstungsWerke), société SS implantée dans plusieurs camps de concentration, usine d'armement entre autres.

Thomas SANCHEZ - (46095 ?)

Thomas (Chanas) Sanchez naît le 7 mars 1921 à La **Plaine-Saint-Denis** [1] (Seine-Saint-Denis - 93), fils de Marcelino Sanchez et Celedame Ramos. Thomas Sanchez est manœuvre. Pendant un temps, il habite chez les parents de sa future épouse, au 93, avenue des Érables à **Morsang-sur-Orge** [2] (Essonne - 91).

Selon la police, militant communiste convaincu, il est secrétaire adjoint de la cellule du Centre, dans cette commune. Plus tard, lui-même déclarera n'avoir jamais appartenu qu'à la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). En 1939 et jusqu'à son arrestation, Thomas Sanchez emménage au 61, rue de

l'Union à Aubervilliers [1] (93).

Au début janvier 1940, il est mobilisé à la première Compagnie spéciale au dépôt de guerre 213 de Saint-Benoît (Seine-et-Oise). Puis il est « interné au Centre de Fort Barraux (Isère), sur ordre de l'autorité militaire, en raison de son activité politique ». Il en probablement libéré à la suite de la débâcle.

L'arrestation

Le 19 août 1940, il est arrêté par la gendarmerie dans l'usine Pellerin, à Pantin, où il travaille, pour distribution de tracts. Alors qu'il est peut-être écroué à la Maison d'arrêt de la Santé, à Paris 14e, l'armée allemande s'apprêterait à le libérer, mais les autorités françaises le retiennent. L'adresse familiale qu'il déclarera ensuite est celle des parents de son épouse, au 93, avenue des Érables à Morsang-sur-Orge. Le 22 octobre, Thomas Sanchez est placé sous mandat de dépôt ou d'écrou.

En novembre ou décembre, sa compagne met au monde un garçon. La situation est régularisée par un mariage le 27 décembre 1940 [dans quelles conditions ? à compléter...].

Le 8 février 1941, lors d'une audience au cours de laquelle sont jugés 50 militants et militantes communistes (dit « procès des cinquante »), dont dix-sept futurs "45000", la chambre des mineurs (15e) du tribunal correctionnel de la Seine condamne Thomas Sanchez à quatre mois d'emprisonnement pour infraction au décret du 26 septembre 1939 (dans son cas « pour propagande communiste »). Comme les autres condamnés, il fait appel de la sentence le 28 février. Bien que la détention préventive qu'il a déjà effectué dépasse sa peine de deux mois, il n'est pas libéré : dès le lendemain, - sur instruction des Renseignements généraux - le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif.

À une date restant à préciser (le 27 mars ?), il fait partie d'un des groupes d'internés administratifs (dont Guy Moquet et plusieurs futurs "45000") transférés à la Maison centrale de **Clairvaux** (Aube - 10) où ils en rejoignent d'autres : ils sont bientôt 300 détenus politiques. Là, Thomas Sanchez ferait plusieurs « crises cardiaques » constatées par le médecin de la prison.

Le 31 mars, avec Robert Massiquat, Francis Née, Eugène Omphalius et Albert Rosse, Thomas Sanchez est un des six internés de Clairvaux conduits à la Maison d'arrêt de la **Santé** (Paris 14e), en préalable à leur passage devant la cour d'Appel. Le 9 avril, celle-ci confirme le jugement de la première instance. Il est prévu que Thomas Sanchez soit ramené à Clairvaux, mais le quartier de la centrale utilisé comme centre d'internement étant « complet » il reste interné à la **Santé** (14e division, cellule 15). Le 8 juin, il écrit au préfet de Seine-et-Oise pour solliciter sa libération.

En septembre 1941, Thomas Sanchez fait partie d'un groupe d'internés de la Santé transférés au "centre d'internement administratif" (CIA) de **Gaillon** (Eure - 27), un château Renaissance isolé sur un promontoire surplombant la Seine et transformé en centre de détention au 19e siècle, puis en caserne. Le 29 octobre, il est puni de six jours de cellule pour s'être introduit dans un bâtiment dont l'accès lui est interdit. Le 3 janvier 1942, Thomas Sanchez écrit au préfet de Seine-et-Oise pour solliciter une permission de sortie afin d'aller voir son père, malade d'asthme cardiaque (certificat médical à l'appui).

Selon une note de la police (RG ?) datée du 18 février 1942, Thomas Sanchez figure sur une liste de 43 « militants particulièrement convaincus, susceptibles de jouer un rôle important dans l'éventualité d'un mouvement insurrectionnel et pour lesquels le Parti semble décidé à tout mettre en œuvre afin de faciliter leur évasion », et qui sont pour la plupart internés au camp de Gaillon. Le 4 mai 1942, Thomas Sanchez fait partie d'un groupe de détenus transférés au "centre de séjour surveillé" (CSS) de **Voves** (Eure-et-Loir - 28). Enregistré sous le matricule n° 316, il n'y reste que

deux semaines.

Le camp de Royallieu

Le 20 mai, remis aux “autorités d’occupation” à leur demande, il fait partie d’un groupe de 28 internés conduits par des gendarmes français au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihäftlager).

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Thomas Sanchez est sélectionné avec plus d’un millier d’otages désignés comme communistes et une cinquantaine d’otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l’armée allemande (en application d’un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l’aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N’étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, Thomas Sanchez est enregistré au camp souche d’Auschwitz (**Auschwitz-I**) ; peut-être sous le numéro 46095, selon les listes reconstituées (la photo d’immatriculation correspondant à ce matricule a été retrouvée, mais n’a pu être identifiée à ce jour). Après l’enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l’appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos. Le 13 juillet - après cinq jours passés par l’ensemble des “45000” à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l’appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Thomas Sanchez.

Il meurt à Auschwitz le 21 septembre 1942, d’après l’acte de décès établi par l’administration SS du camp. Il a 21 ans.

Mémoire de Thomas SANCHEZ

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de Morsang-sur-Orge, situé dans le cimetière communal, sur la plaque “1939-1945”. La mention “Mort en déportation” est apposée sur son acte de décès (J.O. du 19-05-1998).

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 380 et 420.
- Archives nationales, correspondance de la Chancellerie sur des procès pour propagande et activité communistes, BB18 7042.
- Archives de Paris, archives judiciaires, registre du greffe du tribunal correctionnel de la Seine, 14 janvier-12 février 1941 ; jugement du samedi 8 février 1941, cote D1u6-3719.
- Archives de la préfecture de police de Paris, cartons “Occupation allemande” : BA 2373 (camps d’internement...) ; BA 2397 (liste des internés communistes, 1939-1941).
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d’Aincourt ; cotes 1W71, 1W152 (dossier individuel).
- Comité du souvenir du camp de Voves, liste établie à partir des registres du camp conservés aux Archives départementales d’Eure-et-Loir.
- Témoignage de Dominique Ghelfi (daté 1946), Contre l’oubli, brochure éditée par la mairie de

Villejuif en février 1996. D. Ghelfi, n'ayant pas été sélectionné pour le convoi du 6 juillet, a assisté au départ de ses camarades. Lui-même a été déporté à Buchenwald en janvier 1944 (rescapé).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 3, page 1064 (32168/1942).
- Site Mémorial GenWeb, 91-Morsang-sur-Orge, relevé de Stéphane Protois (2006).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 11-06-2013

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] La Plaine-Saint-Denis et Aubervilliers : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, ces communes font partie du département de la Seine, qui inclut Paris et de nombreuses villes de la "petite couronne", dont la "ceinture rouge" des municipalités dirigées par des maires communistes (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] Morsang-sur-Orge : jusqu'à la loi de juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert effectif en janvier 1968).

Auguste, Pierre, TAILLADE - 46124

Auguste, Pierre, Taillade, dit « Pierrot », naît le 17 janvier 1905 à Tassin-la-Demi-Lune, agglomération de Lyon (Rhône - 69), fils de Pierre Taillade, 40 ans, terrassier, et d'Élisabeth, née Charlat, 39 ans (?) son épouse. Le 24 mai 1924 à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne - 94), Auguste, Pierre, Taillade se marie avec Philomène, Fanchon, Pêjoux. Ils ont deux filles, Renée, et Pierrette, née en 1923. Pendant un temps, ils habitent au 137, rue Faidherbe à Vitry. En 1927, la famille s'installe au 74, rue Eugène-Delacroix à **Draveil** [1] (Essonne - 91), Serrurier de formation, Auguste Taillade devient cantonnier municipal.

Militant communiste, il est secrétaire de la cellule "Danton" de Draveil, secrétaire adjoint de la section locale du PCF, « très écouté par la population laborieuse » de la ville, selon la police. À une date restant à préciser, il est élu conseiller municipal de Draveil.

Quand le Parti communiste est interdit à l'automne 1939, il conserve sa carte d'adhérent. Refusant de rendre publique une rupture politique, il est probablement déchu de son mandat électoral.

L'arrestation

Le 30 décembre 1939, à la suite d'une distribution de tracts, il est arrêté par des agents du commissariat de Montgeron pour reconstitution du Parti communiste. Un gendarme de la brigade de Draveil ou de Vigneux est venu l'en avertir la veille, mais il refuse de s'enfuir, craignant des représailles sur sa famille. Inculpé d'infraction au décret du 26 septembre 1939, il est écroué à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14e) en attendant de comparaître devant le 1er tribunal militaire de Paris. Devant le capitaine chargé de l'instruction, il aurait « juré sur tout ce qu'il avait de plus cher qu'il n'était plus communiste et qu'il était même anticommuniste ». Parallèlement, il est suspendu - ou révoqué ? - de son emploi de cantonnier municipal.

En mai-juin 1940, au cours de la Débâcle, les prisons parisiennes sont évacuées vers le Sud, en convoi. Au cours d'un bombardement sur la Loire, Auguste Taillade réussit « à prendre le large »

[dixit l'administration] et revient à Draveil. Il y reprend son métier de serrurier.

Le 25 juillet, il est surpris en plein jour sur la place de la mairie à Draveil distribuant des tracts communistes, L'Humanité clandestine. Mais la procédure judiciaire ne peut être engagée, car aucun tract n'a été retrouvé pour servir de preuve (égaré par l'administrateur provisoire de la commune de Draveil...).

Le 26 octobre, le commissaire de police de Montgeron remplit le formulaire de "Notice individuelle à établir au moment de l'arrestation". À la fin de la rubrique "résumé des motifs" le fonctionnaire conclue : « Sujet incorrigible, dangereux pour l'ordre public ».

Le 24 novembre 1940, le préfet de Seine-et-Oise signe un arrêté ordonnant l'assignation à résidence sur le territoire de leur commune de domicile de 1097 « individus dangereux pour la Défense nationale et la sécurité publique », selon les termes du décret du 18 novembre 1939 ; parmi ceux-ci, Auguste Taillade. Le même jour, le commissaire de police de Montgeron remplit un nouveau formulaire de "Notice individuelle...", sur lequel est ajouté aux "motifs" : « Sera appréhendé et conduit au camp d'Aincourt à la suite de distribution de tracts communistes sur le territoire de la commune de Draveil (application des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19/10/1940) » [2].

Le 6 décembre 1940, Auguste Taillade est de nouveau arrêté par des policiers du commissariat de Montgeron. Le 8 décembre, le préfet de Seine-et-Oise signe l'arrêté ordonnant son internement administratif.

Auguste Taillade est conduit au "centre de séjour surveillé" (CSS) d'**Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du mois d'octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre.

Le 23 février, Philomène Taillade écrit au préfet de Seine-et-Oise pour lui « soumettre certains faits odieux » « pour qu'ils cessent ». En effet, la police d'État vient de perquisitionner son domicile au cours de l'après-midi « ce qui fait la cinquième fois depuis novembre ».

À Aincourt, comme Léon Tartasse, de Paray-Vieille-Poste, plusieurs incidents opposent Auguste Taillade aux "gittonistes" qui ont constitué un groupe Ouvrier et Paysan collaborationniste à l'intérieur du camp, avec l'appui du directeur qui souhaite briser l'organisation communiste clandestine.

Ainsi, le 3 juin 1941, Pierre Taillade préside « une sorte de tribunal » ayant convoqué un ancien militant de Draveil pour lui faire « connaître que s'il adhérerait au mouvement gittoniste (ce qu'il a fait du reste) il serait jeté à l'eau à son arrivée à Draveil ». Cet interné rapporte la menace au commandement du camp. Lequel adresse un procès-verbal au « procureur de la République de Mantes concernant l'incident survenu entre les internés [H.] Marcel et Taillade ».

La correspondance d'Auguste Taillade est censurée à plusieurs reprises, ce qui permet à la direction du camp de relever dans un de ses courriers : « Travail, famille, patrie... En fait de famille, on la détruit en jetant les pères de famille en prison ou dans les camps. C'est ce qui s'appelle aussi l'union de la Nation... »

Du Fort de Romainville au camp de Royallieu.

Le 27 juin 1941, Auguste Taillade fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à l'Hôtel Matignon,

à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils sont rejoints par d'autres détenus, arrêtés le même jour et les jours suivants dans le département de la Seine [3]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [4].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à pied à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [5]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Dix mois plus tard, le 5 mai, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses]services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Auguste Taillade, sur laquelle est mentionné un « avis très défavorable ».

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Auguste Taillade est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

À la veille du départ, à 19 heures, alors que les internés sélectionnés sont entassés dans un bâtiment isolé (« Il y a autour de moi un bruit intenable »), il rédige une lettre pleine d'affection pour son épouse, qui sera postée le lendemain à la gare de Compiègne et parviendra à destination. Il y précise que les partants ont été « pris » le matin, qu'il part avec André Rousseau, de Draveil, alors que Huido et Ruppé (?) restent au camp.

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, Auguste Taillade est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 46124 (sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied à **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un interrogatoire individualisé, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - Auguste Taillade est dans la moitié des membres du convoi qui est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir. Affecté au grand Kommando de la serrurerie (Schlosserei), dans les ateliers du camp - comme un certain nombre de "45000", dont Raymond Montégut, Robert Lambotte, Lucien Penner, Jean Tarnus... - il est bien vu de l'Oberkapo pour avoir « magistralement forgé un éléphant » et est mieux nourri que ses camarades.

Le 15 avril 1943, il est toujours inscrit comme forgeron sur la liste de la Schlosserei. Mais, étant

tuberculeux depuis son internement dans les camps français et perdant le moral, il est emporté par la maladie après avoir été admis au Block 20 - celui des contagieux - de « l'hôpital d'Auschwitz ».

Auguste Taillade meurt à Auschwitz le 27 avril 1943, selon les registres du camp, dont celui du crématoire.

Ses services dans la Résistance étant reconnus à partir de 1940, il est homologué comme sergent dans la Résistance Intérieure française au titre du Front national [6].

La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 28-10-1999).

Sources :

- Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, sous la direction de Jean Maitron, Les Editions de l'Atelier/Les Editions Ouvrières, CD-rom 1990-1997.
- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 182, 380 et 421.
- Georges Lanoue, Henri Rossignol, Martine Garcin : site internet Caractères draveillois
- Sachso, Amicale d'Orianenburg-Sachsenhausen, Au cœur du système concentrationnaire nazi, Collection Terre Humaine, Minuit/Plon, réédition Pocket, mai 2005, page 36 (sur le transfert depuis Aincourt des 88 de Seine-et-Oise, fin juin 1941).
- Gérard Bouaziz, La France torturée, collection L'enfer nazi, édité par la FNDIRP, avril 1979, page 262 (sur les arrestations du 27 juin 1941).
- Christophe Bernet, son arrière-petit-fils, petit-fils de Pierrette Taillade, fille d'Auguste Taillade, message téléphonique (06-2009), documents numérisés transmis par messagerie.
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1W69 (bureau politique du cabinet du préfet de Seine-et-Oise), 1W76, 1W77, 1W80 (relations avec les autorités allemandes), 1W155 (notice individuelle), 1W277.
- Liste des 88 internés d'Aincourt (domiciliés dans l'ancien département de Seine-et-Oise) remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation, et liste Internés de Seine-et-Oise à la suite d'une mesure prise par le préfet de ce département, ayant quitté le centre d'Aincourt, copies de documents des AD 78 communiquées par Fernand Devaux (03 et 11-2007).
- Archives nationales, correspondance de la Chancellerie, BB18 7047, 2B2 3260.
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 3, page 1235 (19152/1943).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 26-01-2014

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Draveil : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] L'arrêté préfectoral du 19 octobre 1940 :

Voir la biographie de François MALARD

[3] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe

ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[4] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'Henri Rollin :
[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[5] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au KLSachsenhausen le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

Léon TARTASSE - 46130

Léon, Eugène, Tartasse naît le 7 mai 1892 à Paris 7e (75), fils de Prosper Tartasse, 33 ans, peintre en bâtiment, et de Jeanne Durand, son épouse, 32 ans, blanchisseuse, domiciliés au 196, rue de Grenelle (?) ; tous deux seront décédés au moment de son arrestation. Léon a - au moins - deux frères plus âgés : Prosper, né le 29 août 1883, et Georges, né le 15 septembre 1885, à Paris 7e. Comme son père, Léon Tartasse est peintre en bâtiment. Le 2 mai 1914 à la mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne - 94), il se marie avec Philomène Grandguillot. Ils auront trois enfants, respectivement âgés de 29, 28 et 26 ans en 1941. Léon Tartasse est mobilisé au cours de la guerre 1914-1918. Pendant un temps, lui et sa famille habitent au 18, rue Borromée à Paris 15e.

Au moment de son arrestation, Léon Tartasse est domicilié au 23, avenue Pierre-Curie (ou rue Pierre-et-Marie Curie) à **Paray-Vieille-Poste** [1] (Essonne - 91).

En mai 1935, il est élu conseiller municipal de Paray-Vieille-Poste sur la liste du Parti communiste. Selon la police, il fait alors office de « garde du corps » du maire. Il est également secrétaire local du Secours populaire dans les années suivantes. Ses deux fils sont mobilisés en 1939-1940. Lors de la Bataille de France (15 mai-22 juin 1940), l'un d'eux sera fait prisonnier de guerre et conduit au Stalag 7A, en Allemagne.

Au début de 1940, Léon Tartasse est déchu de son mandat municipal.

Sous l'occupation, son métier l'amène à travailler au champ d'aviation d'Orly, réquisitionné par l'armée allemande (Lutwaffe).

L'arrestation

Le 24 octobre 1940, le commissaire de police d'Athis-Mons complète une "Notice individuelle à remplir au moment de l'arrestation" concernant Léon Tartasse. Dans la rubrique des motifs, il indique : « A pris une part active aux diverses distributions de tracts qui ont eu lieu sur Paray-Vieille-Poste. Sa mise dans un camp de concentration [sic] ralentira considérablement ces distributions ».

Le 26 octobre (le même jour que Marcel Vaisse), Léon Tartasse est arrêté par la police française en

application d'un arrêté du préfet de Seine-et-Oise. Le 2 novembre, il est interné administrativement au "centre de séjour surveillé" (CSS) d'**Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du mois d'octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre.

Comme Auguste Taillade de Paray-Vieille-Poste, Léon Tartasse participe aux incidents contre les partisans de Gitton qui prêchent la "collaboration" à l'intérieur du camp.

Du Fort Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin 1941, avec cinq autres Paraysiens, Léon Tartasse fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à l'Hôtel Matignon, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils rejoignent des hommes appréhendés le jour même dans les départements de la Seine-et-Oise et de la Seine par la police française en application d'arrêtés d'internement administratifs [2]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), alors camp allemand, élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [3].

Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [4]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Le 3 février 1942, Madame Tartasse écrit à François de Brinon, ambassadeur de France, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés, 57 rue de Varenne à Paris, en son nom et au nom de son fils, prisonnier de guerre : « Mon fils me charge de vous supplier de gracier son père, je me joins à lui ». Interrogé sur cette demande le 25 mars, le préfet de Seine-et-Oise répond le 7 avril : « ...doit être considéré comme un militant irréductible de base du Parti... ».

Le 25 mars, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses] services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Léon Tartasse qui indique : « Sincère dans ses convictions, il apporterait, libéré, dans la propagande de [son parti] toute sa foi et son activité ».

Début mai, Philomène Tartasse s'adresse cette fois-ci directement au maréchal Pétain, chef de l'État, pour solliciter la libération de son mari. Le 30 juin, le sous-préfet de Seine-et-Oise répond au chef du secrétariat particulier du maréchal Pétain, 8 boulevard des Invalides à Paris 7e - qui l'a questionné le 18 mai -, en reprenant les termes déjà utilisés pour qualifier l'engagement politique de Léon Tartasse. Il ajoute qu'il a précisé toutefois aux autorités allemandes « que l'attitude actuelle au camp de Compiègne de l'intéressé pouvait être susceptible de motiver une révision de cette appréciation ».

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, Léon Tartasse a été sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la

déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif. Le 8 juillet 1942, Léon Tartasse est enregistré au camp souche d'Auschwitz (**Auschwitz-I**) sous le numéro 46130 (sa photo d'immatriculation a été retrouvée et identifiée [5]). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de **Birkenau** où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir.

Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Léon Tartasse.

Il meurt à Auschwitz le 10 août 1942, selon les registres du camp ; un mois après l'arrivée de son convoi, le même jour que dix-neuf autres "45000". Aucun des cinq "45000" paraysiens n'est revenu)

La mémoire de Léon TARTASSE

Après la guerre, le Conseil municipal de Paray-Vieille-Poste a donné son nom à une rue de la commune. Celui-ci est également inscrit sur le monument aux morts de Paray, situé dans le cimetière communal, comme résistant mort en déportation. La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 28-10-1999).

Sources :

- Nadia Ténine-Michel, notice dans le Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français, sous la direction de Jean Maitron, t. 42, p. 46.
- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 380 et 421.
- Archives départementales de Paris, site internet, archives en ligne, registre des naissances du 7e arrondissement à la date du 11-05-1892 (V4E 5996, acte n° 651, vue 23/31).
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d'Aincourt ; cotes 1W76, 1W80 (relations avec les autorités allemandes), 1W277.
- Liste des 88 internés d'Aincourt (domiciliés dans l'ancien département de Seine-et-Oise) remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d'occupation, et liste Internés de Seine-et-Oise à la suite d'une mesure prise par le préfet de ce département, ayant quitté le centre d'Aincourt, copies de documents des AD 78 communiquées par Fernand Devaux (03 et 11-2007).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué), tome 3, page 1238 (19370/1942).
- Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Oświęcim, Pologne, Bureau d'information sur les anciens prisonniers (Biuro Informacji o Byłych Więźniach) ; registre d'appel avec la liste des détenus décédés.
- Musée de la Résistance nationale (MRN) Champigny-sur-Marne (94), carton "Association nationale de des familles de fusillés et massacrés", fichier des victimes.

- Site Mémorial GenWeb, 91-Paray-Vieille-Poste, relevé de Bernard Tisserand (2004).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 25-09-2012

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Paray-Vieille-Poste : jusqu'à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d'État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder dès le lendemain à l'arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n'étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l'Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n'atteste du contraire, c'est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d'Aincourt.

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[3] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d'Henri Rollin :

[Voir la biographie d'Eugène BOCQUILLON](#)

[4] De l'Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au KLSachsenhausen le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d'un départ d'Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).

[5] Sa photographie d'immatriculation à Auschwitz a été reconnue par des rescapés lors de la séance d'identification organisée à l'Amicale d'Auschwitz le 10 avril 1948 (bulletin "Après Auschwitz", n°21 de mai-juin 1948)

Marcel VAISSE - 46165

Marcel, Désiré, Vaisse naît le 4 mars 1902 à Paris 13e (75), fils de Paul Vaisse, 26 ans, garçon livreur, et de Marie Floquet, son épouse, 22 ans, blanchisseuse, domiciliés au 37, rue du Banquier. Le 7 juillet 1922 à Paris 5e, Marcel Vaisse se marie avec Juliette Ramel. Ils ont un fils, né dans cette période. Pendant un temps, la famille habite au 283, rue Saint-Jacques à Paris 5e, près de l'hôpital du Val-de-Grâce. Au moment de son arrestation, Marcel Vaisse est domicilié au 10, avenue des Frênes (ou de Fresnes ?) à **Paray-Vieille-Poste** [1] (Essonne - 91). Marcel Vaisse est artisan en fumisterie. Cheveux châtain, yeux bleus, il porte une moustache.

Il est inscrit au Parti communiste à partir de 1925. En 1936, il est élu conseiller municipal de Paray-Vieille-Poste, premier adjoint au maire.

Pendant la « drôle de guerre », Marcel Vaisse est "affecté spécial" à la S.E.L.T. [?]. Son fils est mobilisé comme soldat. Lui-même revient à Paray le 4 octobre 1940. Selon la police française, « son retour coïncide curieusement avec la recrudescence de propagande communiste et de distribution de tracts ». Il fait circuler une liste de souscription en faveur de l'ancien maire, Léon

Bertrand, alors interné à Djelfa, au sud de l'Algérie (en "zone libre").

L'arrestation

Le 24 octobre 1940, le commissaire de police de la circonscription d'Athis-Mons remplit un formulaire de "Notice individuelle à établir au moment de l'arrestation" au nom de Marcel Vaisse. Le 26 octobre (le même jour que Léon Tartasse), il est arrêté par la police française et interné administrativement au "centre de séjour surveillé" (CSS) **d'Aincourt** (Val-d'Oise - 95), créé au début du mois d'octobre dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre.

Selon le directeur du camp, Marcel Vaisse participe « à toutes les manifestations collectives organisées par les meneurs », protestant « à plusieurs reprises contre son arrestation » et réclamant « sa libération immédiate ».

Du fort de Romainville au camp de Royallieu

Le 27 juin 1941, avec cinq autres Paraysiens, Marcel Vaisse fait partie d'un groupe de 88 internés communistes de Seine-et-Oise - dont 32 futurs "45000" - remis aux "autorités d'occupation" et conduits à l'Hôtel Matignon, à Paris, - alors siège de la Geheime Feldpolizei - où ils rejoignent des hommes appréhendés le jour même dans les départements de la Seine-et-Oise et de la Seine par la police française en application d'arrêtés d'internement administratifs [2]. Tous sont ensuite menés au **Fort de Romainville** (sur la commune des Lilas - 93), alors camp allemand, élément du Frontstalag 122. Considérés comme étant en transit, ils ne sont pas enregistrés sur les registres du camp [3].

Trois jours plus tard, les hommes rassemblés sont conduits à la gare du Bourget (Seine-Saint-Denis - 93) et transférés au camp allemand de **Royallieu** à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Polizeihaftlager). Pendant la traversée de la ville, effectuée à pied entre la gare et le camp, la population les regarde passer « sans dire un mot, sans un geste. Tout à coup nous entonnons La Marseillaise et crions « Des Français vendus par Pétain » [4]. Ils sont parmi les premiers détenus qui inaugurent ce camp créé pour les « ennemis actifs du Reich ».

Neuf mois plus tard, le 25 mars 1942, le préfet de Seine-et-Oise transmet au Conseiller supérieur d'administration de guerre [sic] de la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud une liste d'anciens internés d'Aincourt à la libération desquels il oppose un avis défavorable - « renseignements et avis formulés tant par [ses] services de police que par le directeur du centre de séjour surveillé » ; liste accompagnée de « notes » individuelles avec copie traduite en allemand, dont celle concernant Marcel Vaisse.

Auschwitz

Entre fin avril et fin juin 1942, celui-ci est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler). Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30.

Tergnier, Laon, Reims... Châlons-sur-Marne : le train se dirige vers l'Allemagne. Ayant passé la nouvelle frontière, il s'arrête à Metz vers 17 heures, y stationne plusieurs heures, puis repart à la nuit tombée : Francfort-sur-le-Main (Frankfurt am Main), Iéna, Halle, Leipzig, Dresde, Gorlitz, Breslau... puis la Pologne occupée. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Marcel Vaisse est enregistré au camp souche d'Auschwitz (Auschwitz-I) sous le numéro 46165 (sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied à Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un interrogatoire individualisé, au cours duquel ils déclarent leur profession, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à **Birkenau** - Marcel Vaisse est dans la moitié des membres du convoi qui est ramenée au camp principal (**Auschwitz-I**) après l'appel du soir.

En juillet 1943, la plupart des détenus "politiques" français d'Auschwitz (essentiellement des "45000") reçoivent l'autorisation d'écrire, en allemand et sous la censure, à leur famille et d'annoncer qu'ils peuvent recevoir des colis (à vérifier le concernant...).

À la mi-août 1943, Marcel Vaisse est parmi les "politiques" français rassemblés (entre 120 et 140) et mis en "quarantaine" au premier étage du Block 11, la prison du camp, pour une "quarantaine". Exemptés de travail et d'appel extérieur, les "45000" sont témoins des exécutions massives de résistants, d'otages polonais et tchèques et de détenus du camp au fond de la cour fermée séparant les Blocks 10 et 11.

Le 12 décembre 1943, à la suite de la visite d'inspection du nouveau commandant du camp, le SS-Obersturmbannführer Arthur Liebehenschel, - qui découvre leur présence - et après quatre mois de ce régime qui leur a permis de retrouver quelques forces, ils sont pour la plupart renvoyés dans leurs Blockset Kommandos d'origine.

Le 3 août 1944, Marcel Vaisse est parmi les trois-quarts des "45000" présents à Auschwitz qui sont de nouveau placés en "quarantaine" en préalable à un transfert.

Le 28 août 1944, il est dans le petit groupe de trente-et-un "45000" transférés au KL Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Oświęcim, Pologne, Bureau d'information sur les anciens prisonniers (Biuro Informacji o Byłych Więźniach) ; Flossenbürg (Haut-Palatinat bavarois, proche de la frontière tchèque), enregistrés dans ce camp le 31 août.

À une date qui reste à préciser, il est transféré au **KL Dora** avec trois camarades. Ils y sont libérés.

Mais Marcel Vaisse succombe au centre de rapatriement de Rheine le 27 avril 1945. Il est inhumé au Champ d'honneur des Étrangers d'Eschendorf. Aucun des cinq "45000" paraysiens n'est revenu

La mémoire de Marcel VAISSE

Après la guerre, le Conseil municipal de Paray-Vieille-Poste donne son nom à une rue de la commune. Celui-ci est également inscrit sur le monument aux morts de Paray-Vieille-Poste, situé dans le cimetière communal, comme résistant mort en déportation.

La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 23-06-2001).

Sources :

- Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005, pages 346, 348, 357, 380 et 422.
- Archives départementales de Paris, site internet, archives en ligne, registre des naissances du 13e arrondissement à la date du 7-03-1902 (V4E 9592, acte n° 547, vue 10/31).

- Musée de la Résistance nationale (MRN) Champigny-sur-Marne (94), carton “Association nationale de des familles de fusillés et massacrés”, fichier des victimes.
- Archives départementales des Yvelines (AD 78), Montigny-le-Bretonneux, centre de séjour surveillé d’Aincourt ; cotes 1W76, 1W80 (relations avec les autorités allemandes), 1W157 (dossier individuel), 1W277.
- Liste des 88 internés d’Aincourt (domiciliés dans l’ancien département de Seine-et-Oise) remis les 27 juin 1941 à la disposition des autorités d’occupation, et liste Internés de Seine-et-Oise à la suite d’une mesure prise par le préfet de ce département, ayant quitté le centre d’Aincourt, copies de documents des AD 78 communiquées par Fernand Devaux (03 et 11-2007).
- Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d’État d’Auschwitz-Birkenau, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d’actes de décès du camp d’Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué).
- Site Mémorial GenWeb, 91-Paray-Vieille-Poste, relevé de Bernard Tisserand (2004).

MÉMOIRE VIVE : dernière mise à jour, le 11-12-2012.

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

[1] Paray-Vieille-Poste : jusqu’à la loi du 10 juillet 1964, cette commune fait partie du département de la Seine-et-Oise (transfert administratif effectif en janvier 1968).

[2] Les 88 internés de Seine-et-Oise. Le 26 juin 1941, la Feldkommandantur 758 de Saint-Cloud transmet au préfet du département de Seine-et-Oise - « police d’État » -, cinq listes pour que celui-ci fasse procéder dès le lendemain à l’arrestation de ressortissants soviétiques ou de nationalité russe ancienne ou actuelle, dont 90 juifs, et de républicains espagnols en exil, soit 154 personnes. La sixième catégorie de personnes à arrêter doit être constituée de « Différents communistes actifs que vous désignerez » (aucune liste n’étant fournie). Tous doivent être remis à la Geheime Feldpolizei, à l’Hôtel Matignon, à Paris.

Si aucun autre document n’atteste du contraire, c’est donc bien la préfecture de Seine-et-Oise qui établit, de sa propre autorité, une liste de 88 militants communistes du département à extraire du camp d’Aincourt.

[Voir la biographie d’Eugène BOCQUILLON](#)

[3] Arrestations de la fin juin 1941 dans le département de la Seine, témoignage d’Henri Rollin :

[Voir la biographie d’Eugène BOCQUILLON](#)

[4] De l’Hôtel Matignon au Frontstalag 122 : témoignage de Marcel Stiquel (déporté au KL Sachsenhausen le 24 janvier 1943). Son récit fait état de 87 internés (la liste en comporte 88) et d’un départ d’Aincourt étalé sur deux jours : les 27 et 28 juin 1941 (voir note ci-dessus).